

Étude

Novembre 2019

Les personnes sans domicile et les personnes vulnérables vis-à-vis du logement dans la Métropole Européenne de Lille



Directeur de publication : **Didier DECOUPIGNY**

Responsable de publication : **Anne VANDEWIELE**

Réalisation des entretiens et du travail sociologique : **Jean-Baptiste MEAUX, dans le cadre d'un stage de Master 2 « Sociologie, anthropologie des enjeux urbains » à l'Université de Lille.**

Impression : **AD Concept**

Les personnes sans domicile
et les personnes vulnérables
vis-à-vis du logement
dans la Métropole Européenne de Lille

SOMMAIRE

Présentation de la démarche de l'étude et du champ d'observation	4
Synthèse	7
PARTIE 1 	
COMBIEN Y'A-T-IL DE PERSONNES CONCERNÉES ? QUI SONT-ELLES ?	12
Une approche quantitative.....	14
Les profils des personnes « à la rue ».....	19
La durée d'attente pour un hébergement d'insertion.....	26
La localisation des personnes à la rue appelant le 115	29
Les places d'hébergement financées par l'État.....	35
Les personnes hébergées chez des tiers : une approche difficile	38
Les personnes sans domicile stable bénéficiant d'une domiciliation.....	39
Les personnes vulnérables vis-à-vis du logement	40
PARTIE 2 	
QUE VIVENT CES PERSONNES ? D'OU VIENNENT-ELLES ?	46
Objectifs de l'étude qualitative.....	48
Axe 1 : les quotidiens des personnes sans domicile	53
Un quotidien à appréhender en fonction du statut d'hébergement.....	53
Un quotidien marqué par différentes formes de discriminations et de ségrégations.....	55
Une (ré)appropriation des espaces publics par les personnes sans domicile	59
Des quotidiens marqués par des conflits temporels	62
Un rapport ambivalent au « circuit de l'assistance »	64
Des pratiques et perspectives indexées au groupes de pairs.....	67
Axe 2 : Les parcours des personnes sans domicile	70
Comment se retrouve-t-on à la rue ?.....	70
Des individus présentant des parcours résidentiels variés	75
Des capacités à accéder au logement	77
Le Logement d'Abord, vu par les personnes sans domicile.....	83
Conclusion, questionnements et perspectives	86
Annexe	88

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE L'ÉTUDE ET DU CHAMP D'OBSERVATION

UNE MISSION D'OBSERVATION CONFIEE PAR LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE DANS LE CADRE DU PLAN GOUVERNEMENTAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, la MEL fait partie des 24 territoires retenus à l'échelle nationale en mars 2018 pour être territoire d'expérimentation de la mise en œuvre accélérée du plan gouvernemental pour le Logement d'abord.

Cette politique, inspirée du Housing first, menée aux États-Unis, au Canada et dans les pays scandinaves, et d'Un chez soi d'abord, vise à faciliter l'accès direct au logement des personnes sans domicile, sans passer par l'hébergement, et prévenir les expulsions locatives. Le Logement d'abord consiste à repenser, autrement, les manières de faire.

Au moment de mettre en place son plan d'intervention, la MEL a souhaité avoir un diagnostic le plus complet possible de la situation du public auquel cette politique s'adresse afin d'apporter des éléments de connaissance quantitatifs et qualitatifs sur :

- › le nombre de personnes concernées, leurs profils, les problématiques qu'elles rencontrent ;
- › les parcours et les mécanismes qui amènent les personnes à la rue.

UN CHAMP D'OBSERVATION ET UNE MÉTHODE DE TRAVAIL DÉFINIS DE MANIÈRE PARTENARIALE

Un groupe de travail partenarial a été réuni afin de définir l'objet et les modalités de l'étude. Il a rassemblé :

- › la direction Habitat de la Métropole européenne de Lille ;
- › la Mission urgence sociale hébergement insertion (MUSHI) de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ;
- › le Département du Nord : à travers les chargés de mission Solidarité logement des directions territoriales de prévention et d'action sociale Métropole Lille et Roubaix-Tourcoing, la Direction insertion professionnelle et lutte contre les exclusions (DIPLÉ) et la direction Enfance famille jeunesse ;

- › la Coordination mobile d'action et d'orientation (CMAO) ;
- › l'agence Hauts-de-France de la Fondation Abbé Pierre ;
- › l'Union départementale des Centres communaux d'action sociale (UDCCAS) du Nord ;
- › l'antenne régionale de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS).

Ce groupe de travail a retenu comme champ d'observation sociale pour le Logement d'abord, deux composantes formant un large spectre :

- › **les personnes sans domicile.** D'après la définition de l'Insee, une personne est considérée sans domicile, un jour donné, si la nuit précédente, elle a eu recours à un service d'hébergement ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation. Ce qui comprend :
 - les personnes en situation de rue (espace public, privé, jardins, gares, etc.),
 - les personnes vivant en squat, occupant un logement sans titre ou en bidonville, les personnes dormant dans un garage,
 - les occupants de campings à l'année,
 - les personnes en hébergement d'urgence dans le cadre de la veille hivernale,
 - les personnes en hébergement d'urgence, d'insertion, de stabilisation,
 - les personnes hébergées chez des tiers ;
- › **les personnes vulnérables vis-à-vis du logement.** Il s'agit des personnes exposées au risque de la perte de leur logement. Toutes ne se retrouvent pas sans logement, mais il existe une probabilité plus ou moins forte. Ont été prises en compte :
 - les personnes menacées d'expulsion et sans solution,
 - les personnes menacées de violence domestique,
 - les personnes sortant d'institution : hospitalisées, en prison, etc.,
 - les jeunes isolés sans ressources,
 - les personnes en logement insalubre irrémédiable,
 - les personnes en cohabitation précaire.

Chaque étape de ce travail a fait l'objet d'un échange partenarial au cours de cinq réunions du groupe de travail, de novembre 2018 à septembre 2019.

L'EXPLOITATION DE DONNÉES EXISTANTES, LA RENCONTRE D'ACTEURS INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS ET DES ENTRETIENS AVEC LES PERSONNES SANS DOMICILE

Le travail d'observation réalisé est basé sur l'analyse de quatre types de matériaux :

- › l'exploitation et le recollement des données de gestion existantes ;
- › la réalisation de 34 entretiens avec des acteurs institutionnels et associatifs intervenant auprès du public concerné par l'étude (voir, en annexe, les acteurs rencontrés) ;
- › les échanges repris dans cette étude avec l'accord des intéressés témoignent des réalités vécues, diverses et complexes ;
- › 20 entretiens longs semi-directifs réalisés auprès de personnes sans domicile ;
- › la participation à des maraudes alimentaires et sociales.

UN VOLET QUANTITATIF ET UN VOLET QUALITATIF POUR CETTE ÉTUDE

Le premier volet de cette étude est consacré à l'aspect quantitatif de la problématique. Basé sur des éléments statistiques, il apporte des éléments objectifs de connaissance sur le nombre de personnes concernées, leurs profils et les problématiques rencontrées par ces populations. Ce volet permet aussi de croiser les regards des acteurs institutionnels et associatifs.

Le second volet de cette étude est qualitatif et repose sur des entretiens réalisés par un sociologue. Il permet de décrire le quotidien des personnes sans domicile et leurs parcours.



*Aménagement de l'espace dans le bois de Boulogne (Lille)
©ADULM, oct. 2019*



Une personne s'abritant sous un arrêt de bus ©ADULM, oct. 2019

SYNTHÈSE

2 830 PERSONNES, 1 560 MÉNAGES SE DÉCLARANT À LA RUE, EN CAMPEMENT OU EN SQUAT AU PRINTEMPS 2019 DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Le nombre de personnes dans cette situation est difficile à comptabiliser précisément. Il est approché par plusieurs sources.

La base de référence pour l'observation de ces personnes est le SI-SIAO¹ dont les différents fichiers recensent 2 281 personnes, 1 381 ménages se déclarant à la rue, en campement ou en squat. D'autres personnes connues des associations et ne figurant pas dans le SI-SIAO doivent être également prises en compte :

- › une quarantaine de ménages présents à la rue et non connus des maraudes (essentiellement des personnes isolées) selon les estimations de la CMAO² ;
- › un peu plus de 80 jeunes migrants se déclarant mineurs mais non reconnus comme tels et sans solution d'hébergement en mai 2019³ ;
- › 430 personnes de culture Rrom⁴ présentes dans des campements ou des squats parmi les 993 personnes recensées par l'observatoire de la Sauvegarde du Nord en décembre 2017.

LES FLUX MIGRATOIRES VIENNENT FORTEMENT ALIMENTER LE NOMBRE DE PERSONNES À LA RUE OU EN CAMPEMENT

Au moins 70% des personnes à la rue ou en campement enregistrées dans le SI-SIAO sont de nationalité étrangère, soit 1 607 personnes. 1 033 sont de nationalité extérieure à l'Union européenne. Ce nombre important est lié à la forte

1- SI-SIAO : Système d'information du Service intégré d'accueil et d'orientation géré par la Coordination mobile d'accueil et d'orientation (CMAO). Données de mars-avril 2019.

2- Enquête Flash d'octobre-novembre 2018 menée par la Coordination mobile d'accueil et d'orientation (CMAO) avec les associations de maraude.

3- Les associations Centre de la réconciliation et Utopia 56.

4- L'État désigne actuellement ces personnes sous le terme de « personnes migrantes intra européennes ». Dans cette étude, le terme de « personnes de culture Rom » est conservé car il fait référence aux éléments d'observation issus du dispositif Rom de la Sauvegarde du Nord.

hausse de la demande d'asile à l'échelle nationale depuis 4 à 5 ans et l'accélération observée depuis 2018.

48% DES PERSONNES À LA RUE ENREGISTRÉES DANS LE SI-SIAO SONT EN FAMILLE ET REPRÉSENTENT 18% DES MÉNAGES

164 ménages sont des couples avec enfant(s), 80 ménages sont des femmes isolées avec enfants. La moitié des familles compte 3 enfants ou plus, et 16% ont 5 enfants ou plus.

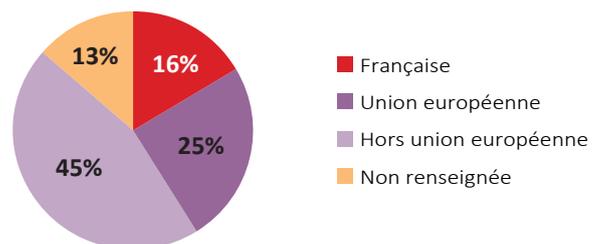
686 enfants à la rue ou en campement sont connus dans le SI-SIAO dont 51 enfants de moins d'1 an. 83 femmes enceintes ont fait une demande d'hébergement dans le cadre du SI-SIAO. Les acteurs associatifs déplorent la « normalisation de situations considérées comme indignes par le passé. »

37% des personnes se déclarant à la rue ou en campement sont des hommes seuls : soit 849 personnes. 49% des hommes seuls à la rue ont moins de 30 ans. Le nombre d'hommes jeunes à la rue est en forte hausse depuis 5 ans. 184 ménages à la rue ou en campement sont des femmes isolées.

95% des personnes appelant le 115 en mars 2019 sont localisées à Lille, 2% à Roubaix, 1% à Tourcoing. Mais toutes les communes sont ponctuellement concernées.

34% des personnes de culture Rom vivant en campement ou en squat en décembre 2017 sont localisées à Lille, 18% à Villeneuve d'Ascq, 17% à La Madeleine, 6% à Roubaix. Quatorze communes de la MEL sont concernées.

NATIONALITÉ DES PERSONNES SE DÉCLARANT À LA RUE, EN CAMPEMENT OU EN SQUAT EN MARS-AVRIL 2019



Source : CMAO - SI SIAO - Traitement : ADULM

SYNTHÈSE

8 022 PLACES D'HÉBERGEMENT FINANCÉES PAR L'ÉTAT⁵, 13 510 PERSONNES SANS DOMICILE STABLE

L'État finance fin juin 2019 :

- › **7 297 places d'hébergement en urgence, CHRS⁶, insertion et logement adaptés** (dont résidences sociales mais hors pensions de famille) réparties dans 27 communes de la Métropole européenne de Lille, dont 59% en hébergement collectif. 39% des hébergements collectifs sont situés à Lille, 19% à Roubaix, 14% à Tourcoing, soit une diffusion sur le territoire plus importante que celle des personnes « à la rue » faisant appel au 115 ;
- › **725 places d'hébergement pour demandeurs d'asile**, dont 49% en hébergement collectif (situées à Tourcoing et Halluin) ;
- › on compte aussi **633 places d'hébergement dans le cadre du dispositif hivernal 2018-2019**.

750 personnes hébergées chez des tiers connues du SI-SIAO et des associations

Les personnes hébergées chez des tiers sont le plus souvent inconnues du SIAO. On recense néanmoins :

- › **671 personnes enregistrées par la CMAO** se déclarant hébergées chez des tiers (en mars-avril 2019) ;
- › **75 jeunes migrants** hébergés dans des réseaux associatifs (mai 2019)⁷.

13 510 domiciliations⁸ de personnes sans domicile stable en 2017

Le Schéma départemental de la domiciliation des personnes sans domicile stable nous permet de connaître le nombre de personnes bénéficiant d'une domiciliation. Il recouvre, fin 2017, dans l'arrondissement de Lille :

- › **6 573 domiciliations auprès d'associations** ;
- › **5 088 domiciliations auprès des CCAS** ;
- › **1 849 domiciliations auprès de l'association AIR pour les demandeurs d'asile**.

Ces domiciliations concernent des personnes à la rue ou en campement, des personnes hébergées en urgence et CHRS, des personnes hébergées chez des tiers.

UN NOMBRE SOUS-ESTIMÉ DE PERSONNES VULNÉRABLES VIS-A-VIS DU LOGEMENT

Il s'agit des personnes exposées au risque, plus ou moins fort, de perte de leur logement. Il n'existe pas de base statistique permettant d'avoir une vision satisfaisante des publics touchés par cette problématique. Plusieurs bases de données permettent d'approcher de manière sous-estimée une partie du public concerné. Ce volet n'est pas au cœur de la présente étude. Il devra être davantage développé par la suite.

627 ménages connus de la CCAPEX menacés d'expulsion en 2017

En 2017, la DDCS comptabilise :

- › **627 saisines et avis de la Commission de coordination des actions de préventions des expulsions (CCAPEX)** du Nord ;
- › **227 octrois de la force publique**.

Pas de base statistique sur les personnes menacées de violence

Le SI-SIAO recense 810 ménages ayant fait une demande d'hébergement du fait d'une rupture ou de violences familiales ou conjugales⁹.

315 personnes sortant d'institutions en demande d'hébergement en 2017

En 2017, 315 personnes ont fait une demande d'hébergement auprès du SI-SIAO dans le cadre d'une sortie d'institution (hôpital, prison, Aide sociale à l'enfance)⁸.

En 2018, parmi les 1 600 sortants de la maison d'arrêt de Sequedin, 160 personnes sont sans domicile et 70 personnes sans domicile stable¹⁰.

5- Source : DDCS, MUSHI, décembre 2017.

6- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

7- Source : Coordination mobile d'accueil et d'orientation (CMAO), rapport d'activité 2017. Associations Centre de la réconciliation et Utopia 56.

8- Source : DDCS, Schéma départemental de la domiciliation des personnes sans domicile stable.

9- Source : Coordination mobile d'accueil et d'orientation (CMAO), rapport d'activité 2017.

10- Source : Service pénitencier d'insertion et de probation (SPIP) de Sequedin.

329 Jeunes majeurs sortant de l'ASE en 2018

Les jeunes majeurs isolés ont peu ou pas de ressources et rencontrent des difficultés à accéder à un logement. Notamment, le Département comptabilise 329 jeunes majeurs sortant de l'ASE en 2018 dans la Métropole européenne de Lille. Parmi eux, 227 bénéficient d'un contrat Entrée dans la vie adulte (EVA). Malgré ce dispositif, la solvabilité durable de ce public est un frein majeur à leur accès au logement.

60 ménages en logement insalubre ont sollicité une aide pour leur relogement

En 2017, la DDSCS comptabilise :

- › 28 carences actées en Comité de suivi des arrêtés d'insalubrité (COSAPI) ;
- › et 4 arrêtés d'insalubrité.

Le programme d'intérêt général Amelio+ a été sollicité pour aider 60 ménages à se reloger dans le cadre de situations d'insalubrité.

QUE VIVENT LES PERSONNES SANS DOMICILE ?

Le second volet de l'étude aborde de manière qualitative la question des personnes sans domicile à travers l'analyse d'entretiens réalisés avec vingt personnes sans domicile (ou s'étant récemment retrouvées sans domicile) et de 34 rencontres avec des acteurs institutionnels et associatifs intervenant auprès de ces personnes.

Un quotidien à appréhender en fonction du statut d'hébergement

Le quotidien des personnes sans domicile prend des formes très différentes. Le quotidien des personnes sans hébergement et vivant à la rue est orienté vers la survie. Celui des personnes hébergées en structure ou chez des tiers peut être encadré par un certain nombre de contraintes induites par l'organisation des hébergements collectifs ou par les relations existant avec le tiers hébergeant. En revanche, certaines formes d'hébergement permettent une vie proche de celle d'une personne vivant dans son logement.

Un quotidien marqué par différentes formes de discriminations et de ségrégations

Le statut de sans-domicile génère des traitements différents entraînant une mise à l'écart des personnes sans domicile.

Cette discrimination présente des visages divers principalement selon trois caractéristiques propres à chaque personne : sa nationalité, son âge et son genre. Chaque caractéristique est liée à la rencontre de difficultés spécifiques.

A titre d'exemple, les personnes étrangères, au-delà de la barrière de la langue, rencontrent des difficultés pour l'accès à leurs droits : scolarisation des enfants pour les personnes de culture Rom, reconnaissance des diplômes, relégation aux marges du marché du travail, incertitude liée au processus de la demande d'asile, etc.

Une (ré) appropriation des espaces publics par les personnes sans domicile

La métropole lilloise est attractive pour les personnes sans domicile. Des quartiers de la métropole ont été (ré) appropriés par ces personnes du fait de leurs spécificités. A une échelle plus fine, cette réappropriation concerne certains lieux précis. La rue Faidherbe accueille une population de personnes sans domicile majoritairement de culture Rom. Le secteur des Portes à Lille (porte de Valenciennes, de Douai, d'Arras) et les trafics de stupéfiants qui s'y opèrent, attirent des personnes sans domicile toxicomanes. Le quartier Saint-Sauveur, suite aux différents camps et squat qui s'y sont tenus, est devenu un point de fixation des exilés. Les gares et les parcs sont des lieux très fréquentés par les personnes sans domicile.

La présence des personnes sans domicile dans le versant nord-est de la métropole répond à des logiques différentes, présentant un ancrage local plus fort et une occupation plus discrète de l'espace public et une présence plus importante de squats.

Des quotidiens marqués par des conflits temporels

S'il existe une cohabitation dans l'espace de la ville entre les personnes sans domicile et les autres, leur expérience diffère d'un point de vue temporel. Le quotidien des personnes dépourvues de logement personnel s'inscrit dans une temporalité particulière, propre à ce groupe. Trois conflits de temporalité structurant le quotidien ont été repérés :

- › un conflit entre le temps de la journée et le temps de la nuit ;
- › un conflit entre le temps long de l'insertion et le temps court de la survie ;
- › une expérience différenciée selon la saison (période hivernale, canicule, etc.).

SYNTHÈSE

Un rapport ambivalent au circuit de l'assistance

Le rapport à l'assistance des personnes sans domicile est complexe. Chez les personnes rencontrées, il est marqué par plusieurs aspects :

- › la perte récurrente des documents administratifs ;
- › les contacts avec le 115 comme porte d'entrée dans le circuit de l'assistance ;
- › la méconnaissance, la fierté, la défiance comme raisons du non-recours.

Des pratiques et des perspectives qui dépendent des groupes d'appartenance

La socialisation s'opère via des groupes d'appartenance : la famille, les collègues, les membres d'un club de sport, les voisins, etc. sont autant de groupes qui vont influencer le comportement d'un individu. La disqualification sociale que vivent les personnes sans domicile les écarte de certains groupes d'appartenance (par exemple ceux offerts par l'emploi). Leur socialisation, une fois sans domicile, semble s'opérer avant tout via les pairs. Cette socialisation entraîne tout aussi bien des phénomènes d'entraide que des phénomènes d'exclusion.

D'OÙ VIENNENT LES PERSONNES SANS DOMICILE ?

Comment se retrouve-t-on à la rue ?

Aucun des individus rencontrés n'a perdu son logement pour cause de non-paiement ou de mauvais entretien de celui-ci. Les personnes sans domicile rencontrées présentent des fragilités fortes ancrées dans le temps qui peuvent être abordées par le prisme de la désaffiliation sociale, c'est-à-dire de décrochage par rapport aux régulations à travers lesquelles la vie sociale se reproduit et se reconduit. Cette désaffiliation se caractérise à la fois par :

- › des liens familiaux effrités voire inexistantes liés à des ruptures affectives ou migratoires, très souvent dès l'enfance ou la jeunesse ;
- › une défaillance de la socialisation par le travail souvent très directement liée aux ruptures familiales.

Des événements imprévus s'additionnent à ces vulnérabilités : mobilité contrainte, rupture familiale, problèmes de santé, etc. Ces accidents et l'accumulation des problématiques peuvent entraîner la perte du logement.

Des individus présentant des parcours résidentiels variés

Les 20 personnes rencontrées ont vécu des parcours très différents vis-à-vis du logement et/ou de l'hébergement :

- › certaines ne se sont jamais retrouvées à dormir dans la rue. Elles ont pu bénéficier d'un hébergement dans un cadre institutionnel ou chez des tiers ;
- › certaines ont connu un bref passage de leur vie où elles ont dû dormir dans la rue ;
- › certaines ont vécu plusieurs allers-retours entre la rue et l'hébergement ;
- › certaines ont vécu des allers-retours entre différents types d'hébergement ;
- › certaines personnes ont systématiquement refusé l'hébergement et vivent ainsi à la rue depuis longtemps.

Les raisons de ce refus peuvent être variées : mauvaise expérience antérieure, présence d'un animal de compagnie non accepté par la structure, pratiques addictives, etc.

Aucune des personnes rencontrées ne s'inscrit dans le « modèle en escalier », théorique, censé amener les personnes de la rue vers le logement en passant par des étapes progressives : hébergement d'urgence, puis de stabilisation, puis d'insertion, etc.

Trois types de rapport au logement ont émergé des rencontres, permettant de synthétiser la variété des trajectoires résidentielles :

- › les personnes qui n'ont jamais eu la responsabilité d'un logement ;
- › celles qui ont eu la responsabilité d'un logement de façon partagée ;
- › celles qui ont déjà eu la responsabilité individuelle de leur logement.

Des capacités à accéder au logement

Les personnes sans domicile présentent une socialisation variée aux normes de l'habiter :

- › certaines ne remplissent pas les conditions réglementaires : présence sur le sol français sans droit ni titre par exemple, ou présence d'un handicap lourd ;
- › la plupart ont des ressources financières insuffisantes pour assumer un logement ;
- › certaines présentent des consommations de psychotropes qui représentent un frein social, médical et psychologique au « savoir habiter ».

Des dynamiques pour retisser des liens

Les ruptures des liens familiaux et le déficit d'insertion par le travail sont des éléments constitutifs du processus de désaffiliation sociale rencontré par les personnes sans domicile. Il existe d'autres instances socialisatrices. Deux de ces instances semblent particulièrement mobilisées par les personnes sans domicile, dans une volonté de se réinscrire dans des dynamiques de lien : les réseaux confessionnels de solidarité et les associations.

Des personnes qui présentent toutes un projet de vie

Les personnes rencontrées font état d'une incertitude concernant leur avenir. Cependant, elles expriment toutes un projet de vie.

Pour les demandeurs d'asile, ce projet est associé à l'acquisition d'un titre de séjour leur permettant de séjourner durablement sur le territoire national. D'autres personnes espèrent récupérer la garde de leurs enfants, trouver un emploi, suivre une formation, etc.

Le Logement d'abord vu par les personnes sans domicile

Aucune des personnes rencontrées ne connaissait la philosophie ou la politique du Logement d'abord. Après une présentation succincte des objectifs du Logement d'abord, l'idée de permettre à tout le monde d'accéder au logement fait consensus auprès des personnes sans domicile. Que ce soient les personnes de culture Rom, les exilés rencontrés, ou les personnes les plus marginalisées, tous pointent l'universalité du besoin de disposer d'un logement.

« Quand on n'a pas notre logement à notre nom, on est considéré comme SDF. (...) Un bail avec mon nom, ça a une valeur symbolique, ça veut dire que j'ai réussi, que je reviens dans le monde des vivants. » (Jacques)

L'acquisition d'un logement est le support d'autres projets, notamment la recomposition familiale. L'accompagnement proposé dans le cadre de cette politique est une dimension qui revient dans les discours des personnes rencontrées. D'autres personnes pensent que tout le monde n'est pas apte à vivre directement dans un logement de droit commun. D'autres soulignent que cet accompagnement doit être co-construit et doit s'adapter à chacun, pour ne pas être vécu comme une contrainte. Les personnes en demande d'asile s'interrogent sur l'accès au dispositif selon les critères de ressources financières et de titre de séjour. Certaines personnes soulignent la nécessité de disposer de solutions intermédiaires, avant l'accès au logement autonome.

LA CONFIRMATION D'AXES D'INTERVENTION

Ce travail d'observation permet de confirmer plusieurs axes d'intervention :

- › prioriser une logique de prévention ;
- › opérer un travail de maintien et de développement des liens auprès des personnes vulnérables ;
- › compte tenu de la diversité des situations, repenser les modes d'accompagnement de manière personnalisée ;
- › prévenir la perte des papiers administratifs ;
- › porter une attention particulière à la situation des jeunes isolés et sans ressources.





PARTIE 1

Combien y a-t-il de personnes concernées ? Qui sont-elles ?

Une approche quantitative et statistique
des personnes sans domicile
et des personnes vulnérables
vis-à-vis du logement

UNE APPROCHE QUANTITATIVE

UNE APPROCHE QUANTITATIVE SÉQUENCÉE PAR CATÉGORIE DE SITUATION

Cette partie de l'étude aborde la question de manière quantitative en deux temps :

- › **dans un premier temps, est abordée la question du nombre de personnes sans domicile**, qui sont, selon la définition de l'Insee, les personnes qui, un jour donné, ont, la nuit précédente, dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation ou ont eu recours à un service d'hébergement. Cette catégorie de personnes sans domicile regroupe donc des situations très différentes entre les personnes complètement sans abri, ayant dormi à la rue et les personnes prises en charge dans un hébergement. L'intensité des problèmes rencontrés par les personnes, leurs parcours sont très différents selon qu'elles bénéficient ou non d'un hébergement. L'étude abordera donc ces situations de manière différenciée ;
- › **dans un second temps, est abordée la question de l'estimation du nombre de personnes vulnérables vis-à-vis du logement.**

COMPTER LE NOMBRE DE PERSONNES SANS ABRIS : UN EXERCICE DIFFICILE

Parmi les personnes sans domicile, se trouvent des personnes hébergées et des personnes sans hébergement. Ces dernières peuvent être désignées comme étant « sans abri » ou comme « dormant à la rue, en campement ou en squat ».

Il est compliqué de dénombrer les personnes dormant un jour donné sans aucun abri :

- › il n'existe pas de base de données permettant de recenser l'ensemble des personnes dormant à la rue, en squat ou en campement ;
- › à supposer qu'on réalise un comptage une nuit donnée, comme cela s'est fait dans certaines villes, les personnes concernées ne sont pas toutes visibles dans l'espace public. Certaines personnes se cachent, dorment dans des voitures, des bâtiments à l'abandon, des bosquets, etc. ;
- › la réalité à observer est fluctuante. Les personnes se retrouvant à dormir sans abri vont être dans cette situation pour des durées variables, certaines peu de temps d'autres très longtemps.

2 830 PERSONNES, 1 560 MÉNAGES SE DÉCLARANT « À LA RUE »

Le travail réalisé permet d'arriver à un chiffre estimé de personnes « à la rue », c'est-à-dire dormant à la rue, en campement ou en squat, sur la base de données issues des fichiers du SI-SIAO, reposant sur les déclarations faites par les personnes inscrites sur leur situation ; complétées par les connaissances des associations concernant le public auprès duquel elles interviennent.

2 281 PERSONNES S'ÉTANT DÉCLARÉES À LA RUE AUPRÈS DU SI-SIAO EN MARS- AVRIL 2019

La base de référence pour aborder la question des personnes sans domicile est une base nationale composée des fichiers du Système d'information du Service intégré d'accueil et d'orientation (SI-SIAO) constituée sur la base des appels au 115 et des inscriptions sur la liste d'attente pour un hébergement d'insertion réalisées par les accompagnants sociaux. Le SI-SIAO est

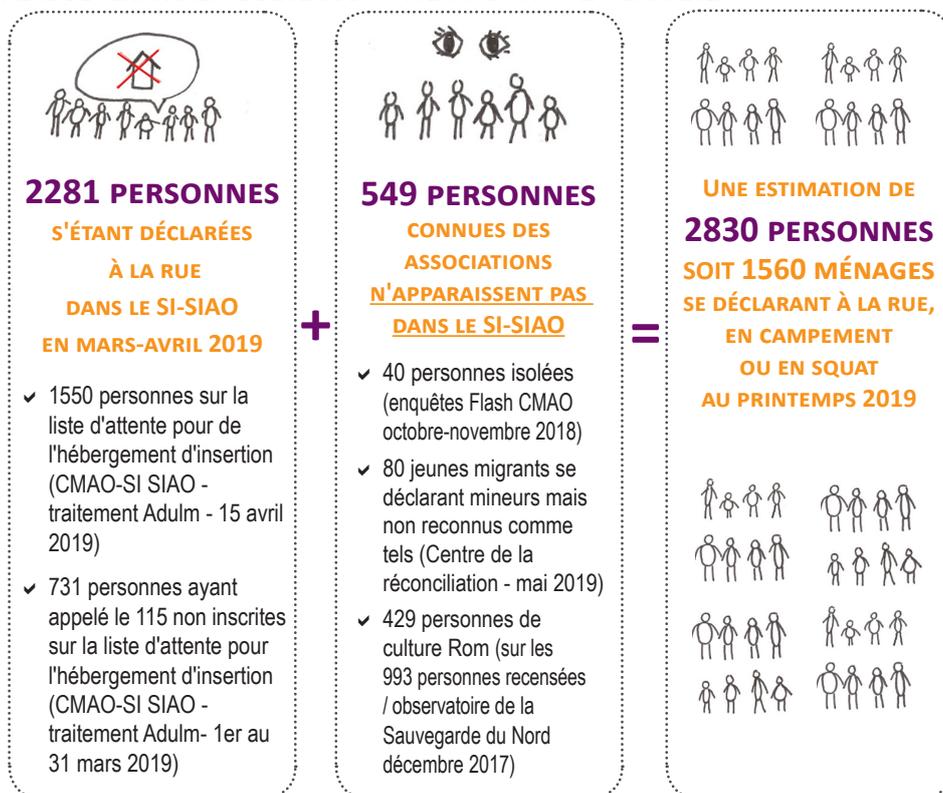
géré, pour l'arrondissement de Lille, par la Coordination mobile d'accueil et d'orientation (CMAO) (voir l'encadré p.17).

Les fichiers du SI-SIAO comptabilise, pour le territoire de la Métropole européenne de Lille, 2 281 personnes, soit 1 381 ménages ayant déclaré dormir à la rue, en squat ou dans un campement. Ce chiffre correspond à :

- › 1 550 personnes, soit 957 ménages inscrits sur la liste d'attente pour un hébergement d'insertion au 15 avril 2019 (sur les 3 164 personnes inscrites à cette date) ;
- › 731 personnes différentes, soit 424 ménages ayant appelé le 115 entre le 1^{er} et le 31 mars 2019 mais n'étant pas inscrites sur la liste d'attente pour un hébergement d'insertion (sur les 2 384 personnes ayant appelé le 115 et non inscrites sur la liste d'attente pour un logement d'insertion).

Il s'agit de données déclaratives. Elles font l'objet d'une note sociale pour les personnes inscrites sur la liste d'attente pour un hébergement d'insertion. Il est néanmoins possible

ESTIMATION DU NOMBRE DE PERSONNES SE DÉCLARANT « A LA RUE » AU PRINTEMPS 2019



qu'une partie de ces personnes trouvent des solutions d'hébergement temporaire chez des tiers et ne dorment donc pas chaque soir sans abri.

LA CONNAISSANCE DES PUBLICS PAR LES ASSOCIATIONS PERMET DE COMPTABILISER AU MOINS 550 PERSONNES À LA RUE NON PRÉSENTES DANS LE SI-SIAO

Les rencontres avec plusieurs associations ont permis de mettre en évidence que toutes les personnes en situation de rue auprès desquelles elles interviennent ne sont pas inscrites dans les fichiers du SI-SIAO et que d'autres publics doivent être pris en compte dans l'estimation du nombre de personnes « à la rue » :

› **une quarantaine de personnes présentes à la rue ne font pas appel au 115** selon l'Enquête Flash d'octobre-novembre 2018 réalisée par la CMAO et les associations de maraudes. Il s'agit essentiellement de personnes isolées qui ne font pas appel au 115 et ne sont pas inscrites sur la liste d'attente pour un hébergement d'insertion, soit parce qu'elles ont renoncé face à la longueur de l'attente, soit parce qu'elles n'ont jamais formulé de demande ;

› **un peu plus de 80 jeunes migrants se déclarant mineurs mais non reconnus comme tels** sont sans solution d'hébergement en mai 2019 et ne figurent pas dans le SI-SIAO. Selon l'association protestante du Centre de la réconciliation et l'association Utopia 56, une centaine de jeunes migrants sont dans cette situation et seuls 16 d'entre eux apparaissent dans les fichiers du SI-SIAO ;

› **429 personnes de culture Rom n'apparaissant pas dans le SI-SIAO**. Parmi les 993 personnes de culture Rom comptabilisées par l'observatoire de la Sauvegarde du Nord¹¹, seules 564 personnes figurent dans le SI-SIAO.

Ce chiffre de 2 830 personnes se déclarant « à la rue » (dormant à la rue, en squat ou en campement), soit 1 560 ménages, donne le niveau de l'enjeu dans la Métropole Européenne de Lille de la mise en œuvre du Logement d'abord. Sur cette base, l'observation devra être maintenue dans le temps afin de pouvoir observer les évolutions de ce phénomène.



Baraquement sur un bidonville habité par des personnes de culture Rom ©Sauvegarde du Nord

11- Il s'agit des données de décembre 2017, dernières données diffusables en septembre 2019.

Point de repères : la Coordination mobile d'accueil et d'orientation

La CMAO est une association qui intervient à l'échelle de l'arrondissement de Lille dont la mission est :

- › **de recevoir et traiter les appels d'urgence au 115.** Le 115 est un numéro d'urgence gratuit à destination des personnes sans abri qui fonctionne sans interruption 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'équipe enregistre en moyenne, 450 appels par jour ;
- › **de mener les maraudes sociales** sur le territoire en lien avec ces appels ou dans le cadre d'un suivi auprès des personnes repérées par les maraudes dans le cadre de l'équipe mobile Samu social ;
- › **de gérer le SIAO** (service intégré d'accueil et d'orientation) de l'arrondissement de Lille qui centralise l'ensemble du dispositif d'hébergement d'insertion et d'urgence en attribuant les places disponibles aux personnes sur la base du critère d'ancienneté d'inscription sur la liste d'attente ;
- › **de fluidifier la liaison logement-hébergement** en favorisant l'interconnaissance des travailleurs sociaux et des bailleurs sociaux dans une optique de favoriser l'accès au logement des personnes prioritaires et de les accompagner dans cette orientation ;
- › la CMAO a également pour mission, dans le cadre de la gestion de l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile, de **signaler auprès des services de l'État le caractère particulièrement préoccupant de la situation de certains ménages en demande d'asile.** Une fiche de signalisation est transmise à la DDCS en vue d'une éventuelle priorisation sur le dispositif hébergement dédié à l'accueil des demandeurs d'asile, la décision étant prise par la DDCS. La CMAO relaie aussi les situations signalées par les partenaires du réseau AHI (accueil hébergement insertion).

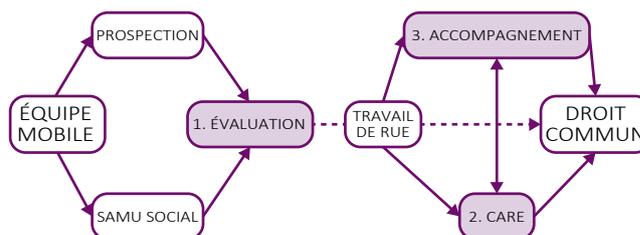
L'équipe mobile Samu social

L'équipe mobile Samu social s'organise autour de trois missions et modalités d'action :

- › **évaluation** : accueillir la personne et diagnostiquer sa situation pour la reconnecter au droit commun ;
- › « **care** » : prendre soin et se soucier dans la durée des personnes à la fois isolées, dépendantes et vulnérables ;
- › **accompagnement** : accompagner et maintenir une vigilance en réseau, tout au long du parcours de rétablissement.

L'équipe mobile vise cinq objectifs principaux :

- › **accueillir** toute demande dans l'urgence (inconditionnalité) ;
- › **aller vers** les personnes qui ne recourent pas au système assistanciel ;
- › **évaluer** les situations de détresse pour orienter aussi rapidement que possible et reconnecter les personnes ;
- › **prendre soin** et se soucier de toute personne en situation de vie à la rue ;
- › **rendre compte de l'activité** pour organiser un observatoire socio-sanitaire performant, c'est-à-dire capable de décrire objectivement une réalité pour faire en sorte qu'elle évolue positivement.



Les fichiers du Système d'information du service intégration d'accueil et d'orientation (SI-SIAO)

Depuis juillet 2018, l'ensemble des demandes d'hébergement et des places d'hébergement, de logement accompagné et de logement en intermédiation locative sont centralisées dans un serveur unique national : le Système d'information du service intégration d'accueil et d'orientation (SI-SIAO) afin de mettre en relation la demande et l'offre d'hébergement et d'apporter à chaque demande la réponse la plus adaptée. Le SIAO permet une certaine fluidité de la gestion des places d'hébergement dans l'ensemble des structures d'un territoire ainsi qu'une visibilité des places occupées et disponibles dans les différentes structures. De nombreux acteurs sont ainsi habilités à inscrire des personnes dans le fichier SI-SIAO : accueils de jour, services logements des villes, CCAS, UTPAS, etc.

L'objectif de cet outil de gestion est de :

- › simplifier les démarches en constituant une plate-forme unique traitant de l'urgence, de l'insertion et du logement transitoire, fonctionnant sans interruption et pouvant être saisie par toute personne, organisme ou collectivité habilitée ;
- › traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur les connaissances des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante ;
- › coordonner les différents acteurs de la veille sociale ;
- › participer à la constitution d'observatoires locaux.

Le fichier SI-SIAO comprend :

- › les demandes d'hébergement d'urgence et de prestations auprès de l'équipe mobile via les appels au 115 ;
- › la liste d'attente des personnes inscrites pour une place en hébergement d'insertion ;
- › la liste des personnes hébergées.

Pour l'arrondissement de Lille, le SI-SIAO est géré par la CMAO

Point de repères : les demandes d'asile reçues par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii)

L'Ofii est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Il gère l'accueil et l'intégration des immigrés autorisés à séjourner durablement en France et l'accueil des demandeurs d'asile, ainsi que l'aide au retour et à la réinsertion des étrangers dans leur pays d'origine. L'Ofii est responsable du 1^{er} accueil des demandeurs d'asile (en lien avec l'association COALIA). Il gère le dispositif national d'hébergement en CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile) et en CPH (Centre provisoire d'hébergement).



En 2018, la Préfecture de région a enregistré 4 000 demandes d'asile pour l'ancienne région Nord-Pas de Calais. Les services de l'Ofii estiment que 55% à 60% des demandes émanent de personnes localisées dans la métropole lilloise (soit 2 200 à 2 400 demandes). Toutes les demandes d'asile pour le Nord et le Pas de Calais doivent être effectuées à Lille.

La demande d'asile en région a augmenté de 40% entre 2017 et 2018, pour une hausse nationale de 92% sur cette période. Les demandes en provenance d'Europe de l'Est ont fortement augmenté (Albanie, Géorgie, Arménie, Bosnie, Ukraine, Mongolie, etc.).

Les trois premières nationalités pour la demande d'asile dans le Nord-Pas de Calais sont l'Algérie, la Guinée, puis l'Afghanistan. La première nationalité en France est l'Afghanistan, suivie de l'Albanie. La spécificité de la demande d'asile dans la métropole lilloise est la forte présence de personnes en provenance de Guinée.

Les demandeurs d'asile ont accès à deux types d'hébergement : le parc dédié aux demandeurs d'asile (CADA, Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile, Programme d'accueil et d'hébergement de demandeurs d'asile, Centre d'accueil et d'orientation, Centre d'accueil et d'examen des situations et CPH) et l'ensemble du parc d'hébergement d'urgence. L'Ofii estime que :

- › les ¾ des demandeurs d'asile hébergés par l'État sont dans le parc d'hébergement d'urgence ;
- › 60% des demandeurs d'asile sont hébergés par l'État ou par des tiers et que 40% ne sont donc pas hébergés ;
- › que toutes les femmes et la majeure partie des familles sont hébergées.

L'Ofii soupçonne que l'hébergement chez des tiers donne parfois lieu à des réseaux de prostitution, en particulier à l'encontre des femmes guinéennes.

Accès aux aides : L'Ofii estime qu'à partir du début de la procédure de demande d'asile, les demandeurs d'asile attendent entre 6 semaines et 2 mois pour obtenir l'Allocation de demandeur d'asile (ADA) et accéder à la Couverture médicale universelle (CMU).

28% des demandes d'asile ont été acceptées en 2018 dans l'ancienne région Nord-Pas de Calais. **Certains réfugiés** obtiennent des places en Centre provisoire d'hébergement (CPH) après être passés en hébergement dédié aux demandeurs d'asile.

Source : direction territoriale Asile Retour de l'Ofii

LES PROFILS DES PERSONNES « À LA RUE » : AU MOINS 70% DES PERSONNES SONT DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE, PRÈS DE LA MOITIÉ DES PERSONNES SONT EN FAMILLE

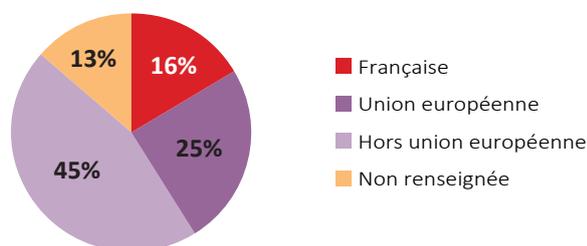
Cette partie de l'étude analyse le profil des personnes à la rue à travers les données issues des fichiers du SI-SIAO concernant les personnes s'étant déclarées à la rue, en campement ou en squat dans la Métropole européenne de Lille en mars-avril 2019.

LES FLUX MIGRATOIRES VIENNENT FORTEMENT ALIMENTER LE NOMBRE DE PERSONNES À LA RUE, EN CAMPEMENT OU EN SQUAT

Il faut noter que pour 13% de ces personnes, la nationalité n'est pas renseignée dans les fichiers du SI-SIAO. **16% de ces personnes sont de nationalité française. 70% sont de nationalité étrangère, soit 1 607 personnes :**

- › 1 033 personnes sont de nationalité extérieure à l'Union européenne ;
- › 564 personnes sont de nationalité appartenant à l'Union européenne. Il s'agit principalement de personnes de nationalité roumaine et de culture Rrom. Toutes ces personnes ne figurent pas dans le SI-SIAO. La Sauvegarde du Nord en dénombrait 993 en décembre 2017. (Les chiffres d'une observation plus récente réalisée par la Sauvegarde du Nord ne sont pas encore validés au moment de la rédaction de cette étude. Il semble que ce nombre est un peu plus élevé en juin 2019).

NATIONALITÉ DES PERSONNES SE DÉCLARANT À LA RUE, EN CAMPEMENT OU EN SQUAT EN MARS-AVRIL 2019



Source : CMAO - SI SIAO - Traitement : ADULM

Parmi les personnes de nationalité étrangère hors Union européenne, 64% sont des demandeurs d'asile.

Toutes les personnes de nationalité étrangère hors Union européenne « à la rue » ne sont pas arrivées récemment en France mais la grande majorité de ces personnes enregistrées dans les fichiers du SI-SIAO comme étant en situation de rue, de campement ou en squat sont en attente dans le cadre de la demande d'asile (64%). Pour 23% de ces personnes, la situation administrative vis-à-vis de la présence en France n'est pas renseignée. 6% de ces personnes sont des déboutés du droit d'asile. 2% sont des réfugiés.

18% DES MÉNAGES, 48% DES PERSONNES SE DÉCLARANT À LA RUE, EN CAMPEMENT OU EN SQUAT SONT EN FAMILLE

On compte, dans la métropole lilloise, 245 familles enregistrées dans le Si-SIAO comme étant à la rue, en campement ou en squat : 164 couples avec enfant(s), 80 femmes isolées avec enfant(s), 2 hommes isolés avec enfant(s).

43% de familles nombreuses et parfois très nombreuses

Un quart des familles compte 1 enfant, un autre quart, 2 enfants. Près de la moitié des familles, 45%, compte au moins 3 enfants. **Il est important de noter que 16% des familles comptent 5 enfants ou plus.**

686 enfants déclarés à la rue, en campement ou en squat

La présence de familles à la rue induit celle de personnes fragiles : enfants, nourrissons, femmes enceintes. On compte ainsi, en mars-avril 2019, 686 enfants dont 51 de moins de 1 an et 83 femmes enceintes à la rue, en campement ou en squat dans la Métropole européenne de Lille.

Entre le 1 et le 27 juin 2019, la CMAO a envoyé à la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), 23 signalements concernant :

- > 16 familles dont 12 avec des enfants en bas âge, 8 avec une problématique de santé et 4 avec une femme enceinte (certaines familles cumulant les situations) ;
- > 3 femmes seules enceintes ;
- > 1 homme en situation de handicap (en fauteuil roulant) ;
- > 3 couples dont 2 avec une grossesse en cours et 1 avec une problématique santé).

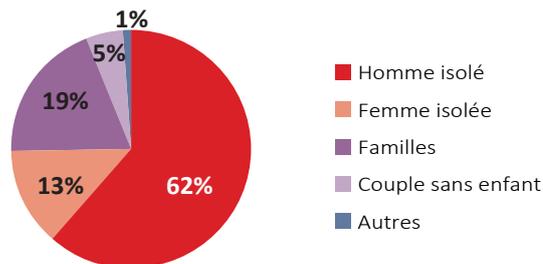
A la date du 27 juin 2019, sur les 23 situations signalées :

- > 11 ménages s'étaient vus proposer une solution (7 en hébergement d'asile, 4 à l'hôtel) ;
- > 12 ménages étaient encore en attente.



Homme pratiquant la manche dans le centre de Lille ©ADULM, oct. 2019

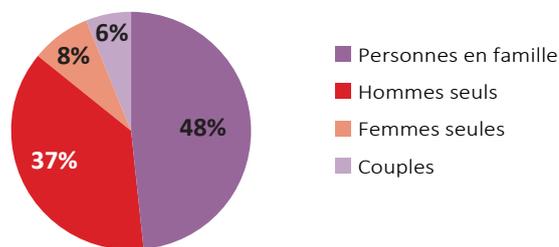
COMPOSITION DES MÉNAGES SE DÉCLARANT À LA RUE, EN CAMPEMENT OU EN SQUAT EN MARS-AVRIL 2019



Source : CMAO - SI SIAO - Traitement : ADULM

19% des ménages se déclarant à la rue, en campement ou en squat en mars-avril 2019 sont des familles.

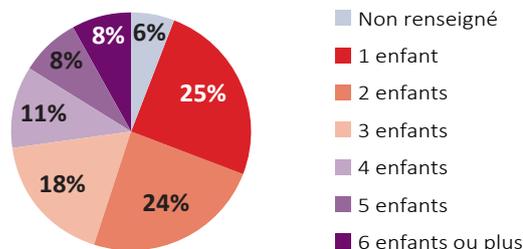
SITUATION DES PERSONNES SE DÉCLARANT À LA RUE, EN CAMPEMENT OU EN SQUAT EN MARS-AVRIL 2019



Source : CMAO - SI SIAO - Traitement : ADULM

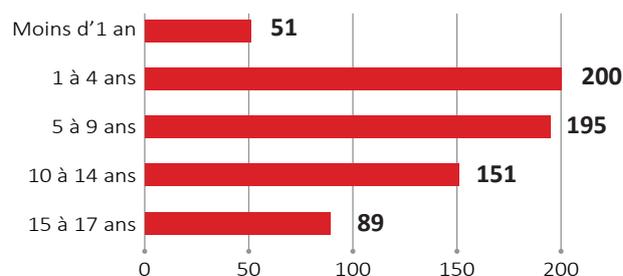
48% des personnes se déclarant à la rue, en campement ou en squat en mars-avril 2019 vivent en famille.

COMPOSITION DES FAMILLES SE DÉCLARANT À LA RUE, EN CAMPEMENT OU EN SQUAT EN MARS-AVRIL 2019



Source : CMAO - SI SIAO - Traitement : ADULM

NOMBRE D'ENFANTS DÉCLARÉS À LA RUE, EN CAMPEMENT OU EN SQUAT, PAR ÂGE, EN MARS-AVRIL 2019



Source : CMAO - SI SIAO - Traitement : ADULM

Témoignage de la Coordination mobile d'accueil et d'orientation

Le personnel de la CMAO que nous avons rencontré constate une hausse du nombre de familles en demande d'hébergement ainsi qu'une augmentation de la durée d'attente pour ces familles. La CMAO fait le constat du manque d'hébergement pour les familles nombreuses.

Les personnes rencontrées estiment que l'on assiste aujourd'hui à la normalisation de situations considérées comme indignes par le passé.

37% DES PERSONNES SE DÉCLARANT À LA RUE, EN CAMPMENT OU EN SQUAT SONT DES HOMMES SEULS

On compte dans les fichiers du SI-SIAO, 849 hommes seuls à la rue en mars-avril 2019. Parmi eux, 31% appellent le 115 mais ne sont pas inscrits sur la liste d'attente pour un hébergement d'insertion. En effet, une personne seule peut faire le choix de ne pas inscrire de demande d'hébergement d'insertion car cela ne l'empêche pas d'obtenir une place d'hébergement d'urgence.

60% des hommes à la rue sont de nationalité étrangère hors Union européenne.

49% des hommes seuls se déclarant à la rue, en campement ou en squat ont moins de 30 ans.

La plus grande part des hommes seuls se déclarant à la rue, en campement ou en squat dans les fichiers du SI-SIAO sont jeunes, 31% ont moins de 25 ans :

- › 2% déclarent avoir entre 14 et 17 ans ;
- › 7% de 18 à 19 ans ;
- › 21% de 20 à 24 ans ;
- › 18% de 25 à 29 ans ;
- › 14% de 30 à 35 ans.

Cette particularité est encore plus forte pour les hommes de nationalité étrangère hors Union européenne où les 20 à 24 ans représentent 25% des effectifs et les 25 à 29 ans, 23%.

On trouve dans les fichiers du SI-SIAO, 16 personnes étrangères hors Union européenne se déclarant mineur(e)s. Le Département prenant en charge, dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, l'hébergement et l'accompagnement des mineurs isolés non accompagnés (MNA), il peut s'agir soit de personnes non reconnues mineures par le Département, soit de personnes en attente de reconnaissance de minorité ou en situation juridique en vue d'une reconnaissance de minorité (depuis le mois de juin 2019, les personnes en attente de reconnaissance de minorité dans le cadre de la procédure d'évaluation se voient proposer systématiquement une mise à l'abri).

Les jeunes français de moins de 25 ans se déclarant à la rue dans les fichiers du SI-SIAO indiquent pour 42% comme motif une fin d'hébergement chez des tiers. 19% évoquent une séparation ou une rupture des liens familiaux. 71% des jeunes français de moins de 25 ans se déclarant à la rue déclarent au SI-SIAO n'avoir aucune ressource. Cela représente 41 jeunes en mars-avril 2019.

8% DES PERSONNES SE DÉCLARANT À LA RUE, EN CAMPMENT OU EN SQUAT SONT DES FEMMES SEULES

On compte dans les fichiers du SI-SIAO, 184 femmes seules déclarant dormir à la rue, en campement ou en squat dans la métropole lilloise en mars-avril 2019. 48% ont moins de 30 ans (seules 3 femmes se déclarent mineures, toutes de nationalité hors union européenne). 41% ont entre 30 et 50 ans. Seules 10% des femmes isolées à la rue ont plus de 50 ans, soit 19 femmes.

Selon la Coordination mobile d'accueil et d'orientation, « les femmes trouvent plus facilement un hébergement précaire que les hommes et se retrouvent moins souvent à la rue stricto sensu. Par contre, les femmes qui sont dehors sont dans un état catastrophique. »



Repas festif à l'accueil de jour Rosa
©Accueil de jour Rosa (association Solfa)

Témoignage de la coordonnatrice du Réseau santé solidarité Lille Métropole

Le Réseau santé solidarité Lille Métropole s'adresse à toutes les personnes en situation de grande précarité et/ou sans domicile fixe ayant des difficultés de recours, d'accès et de continuité des soins. Il coordonne leur prise en charge médico-psycho-sociale. Il réunit 9 membres fondateurs : l'Abej-Solidarité, Médecins solidarité Lille, le Centre hospitalier universitaire de Lille, le Groupement des hôpitaux de l'Institut catholique de Lille, l'Établissement public de santé mentale de l'agglomération lilloise, l'Union régionale des professionnels de santé Médecins libéraux Hauts-de-France, la Ville de Lille, la Coordination mobile d'accueil et d'orientation et l'équipe mobile psychiatrique précarité Diogène.

La coordonnatrice du réseau considère qu'on est en train de banaliser les sorties de maternité à la rue alors qu'auparavant cela relevait de l'exceptionnel. D'après elle, souvent les mères arrivant à l'hôpital ne sont pas connues et c'est la naissance de leur enfant qui les fait connaître par le réseau. Les assistants de service social de l'hôpital, en l'absence d'une solution pérenne, vont chercher une solution temporaire, souvent des nuits d'hôtel, auprès des partenaires. L'hébergement sur le long terme ne peut se faire qu'à travers le SIAO.

Selon le Réseau santé solidarité Lille Métropole, **de nombreuses personnes ayant des problématiques de santé devraient être à l'abri** mais on ne parvient pas à le faire. Des « courriers d'alerte » concernant la recrudescence des situations préoccupantes ont été envoyés aux acteurs institutionnels (ARS, Département, DDCS) par le Réseau santé solidarité Lille Métropole.

Témoignage de l'accueil de jour Point de repère de l'Abej-Solidarité

L'accueil de jour Point de repère, proche des gares de Lille, accueille la journée les jeunes de moins de 25 ans sans domicile fixe. Il est également agréé Centre d'accueil, d'accompagnement et de réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD). Le public du Point de repère est très largement composé d'hommes.

Un nombre de jeunes à la rue en forte hausse depuis 5 ans : En 2017, le Point de repère a accueilli 1 636 personnes dont 400 consommateurs réguliers de stupéfiants (drogues dures : héroïne, cocaïne, etc.). En 2012, il avait accueilli 1 174 jeunes, soit une hausse de 39% sur 5 ans.

On constate la présence de 2 types de publics :

- ▷ 50% de jeunes français : soit mis à la porte par leurs parents à 18 ans, soit des mineurs en fugue, soit, pour 35% d'entre eux, des jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance ;
- ▷ 50% de demandeurs d'asile : venant de pays en guerre (Irak, Syrie) ou d'Afrique francophone ou anglophone (Guinée, Soudan). Parmi eux, le nombre de jeunes migrants se déclarant mineurs est croissant.

Les jeunes accueillis par le Point de repère souffrent de problématiques de santé importantes déclenchant principalement des maladies liées à la consommation de produits stupéfiants. 56% des jeunes suivis au Point de repère consomment de la marijuana ou du haschisch. 25% se présentent au CAARUD pour récupérer du matériel stérile (dans le cadre de la consommation d'héroïne ou de cocaïne). Les personnes rencontrées estiment que la situation d'un jeune se dégrade en 3 semaines à partir du moment où il se retrouve à la rue. Ils observent que la situation s'est empirée depuis 4 à 5 ans, que les jeunes ont moins de perspective d'inclusion dans la société et qu'il est plus difficile de leur proposer une cure de désintoxication en raison de la baisse du nombre de places dans ces dispositifs.

L'accès au logement pour ce public est très difficile car les jeunes n'ont pas droit au Revenu de solidarité active (RSA). Les professionnels du Point de repères constatent que les jeunes ont des difficultés à s'astreindre aux obligations liées à la Garantie jeunes¹².

Les jeunes sans domicile fixe dorment « chez des copains, à gauche, à droite » ou en squat. Peu dorment en foyer pour les jeunes car ils ont du mal à accepter les règlements qui leur paraissent trop rigides. 31% des jeunes suivis dorment à la rue, 9% en squat.

Les personnes rencontrées déplorent la baisse des moyens : en personnel, mais aussi en place pour des cures de désintoxication ou en post-cure et estiment que « **les jeunes sont le public le plus délaissé** ».

12- La garantie jeunes s'adresse aux jeunes de 16 ans à moins de 26 ans en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude. Elle est conclue sous la forme d'un contrat d'un an entre le jeune et une mission locale. C'est un accompagnement exigeant avec des mises en situation professionnelle et éventuellement une remise à niveau sur des compétences clés. Elle est assortie d'une allocation mensuelle d'un montant maximum de 492,57 euros.

Points de repères : les Mineurs non accompagnés pris en charge par le Département

Le flux d'arrivée de jeunes migrants est en très forte augmentation depuis 2017 dans le département du Nord :

- › en 2015, le Département a accueilli 270 mineurs isolés non accompagnés (MNA), 359 en 2016 ;
- › en 2017, ce nombre est passé à 678, 777 en 2018 ;
- › en 2019, 900 MNA devraient être accompagnés par le Département du Nord.

L'âge moyen des mineurs accueillis est de 15 ans et demi environ. On compte seulement 5% de filles.

Depuis 2017, la proportion des MNA à accueillir dans chaque département dans le cadre de leur répartition nationale est calculée selon deux critères :

- › la part des jeunes de 19 ans et moins dans le département rapportée à leur part dans l'ensemble de la population métropolitaine ;
- › le rapport entre, d'une part, la différence entre le nombre de MNA que le département aurait dû accueillir au 31 décembre précédent et le nombre de mineurs effectivement pris en charge et, d'autre part, le nombre de mineurs accueillis dans l'ensemble des départements concernés au 31 décembre de l'année précédente.

Source : Département du Nord

Témoignage de l'association Centre de la Réconciliation

Le Centre de la Réconciliation est une association à vocation sociale issue de l'Église protestante « La Réconciliation » à Lille qui avait au départ, en 1998, pour mission d'accueillir ponctuellement les personnes sans-domicile-fixe. Aujourd'hui, elle a pour principale mission de proposer un accompagnement aux jeunes migrants isolés se déclarant mineurs mais non reconnus comme tels à travers 3 modes d'intervention : l'hébergement, la scolarisation et l'aide aux démarches administratives.

L'association observe que **le nombre de jeunes mineurs migrants se déclarant mineurs mais non reconnus** comme tels et sans solution d'hébergement **a augmenté brutalement depuis 2013**. « Ils n'étaient soutenus par personne. C'est pourquoi l'association Centre de la réconciliation s'est lancée dans l'aventure en 2013. (...) Ce sont des jeunes à la rue, des réseaux pourraient les embarquer, c'est très dangereux », nous expliquent les personnes rencontrées.

L'association estime à environ 200 le nombre de jeunes migrants se déclarant mineurs non reconnus comme tels par le Département ou en attente de reconnaissance de minorité dans la métropole lilloise en mai 2019 (210 début octobre 2019). Parmi eux, 30 sont hébergés dans des paroisses et 75 sont hébergés dans des familles par l'intermédiaire des associations : 45 via le Centre de la réconciliation, 30 via l'association Utopia 56. Quelques-uns sont hébergés chez des particuliers. **Une centaine se trouve sans solution, la moitié s'abritent en mai 2019 dans le squat dit « 5 étoiles »** dans le quartier de Moulins à Lille ; squat ayant été évacué par les forces de l'ordre dans la nuit du 3 au 4 juin 2019.

Les jeunes migrants se déclarant mineurs mais non reconnus comme tels se retrouvent dans **une situation de non droit**. En effet, si le jeune n'est pas reconnu mineur, il n'est pas pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Mais ses papiers stipulant qu'il est mineur, il ne peut pas non plus bénéficier des dispositifs d'hébergement prévus pour les personnes majeures.

Depuis mars 2015, la direction diocésaine de l'enseignement catholique a encouragé les chefs d'établissements privés catholiques à scolariser les jeunes migrants. En mai 2019, l'association compte 120 jeunes migrants scolarisés dans une quarantaine d'établissements scolaires. « Ces jeunes ont fait un bienfait énorme aux établissements : ils respectent l'autorité, ils ont la volonté de travailler et ils réussissent. Ils deviennent parfois délégués de classe. On constate de belles réussites comportementales et scolaires », nous relate-t-on.



Cours à l'école de la seconde chance ©Centre de la réconciliation

Témoignage de l'antenne lilloise d'Utopia 56

L'antenne d'Utopia 56 de Lille existe depuis 2015. Elle intervient auprès des personnes migrantes et assure de la distribution de colis alimentaires, une collecte de vêtement et de matériel, des permanences d'accompagnement social et juridique.

Le squat « 5 étoiles » : l'association estime, début mai 2019, à 350 le nombre de personnes vivant dans de squat situé dans une ancienne usine rue Jean Jaurès, dans le quartier de Moulins, à Lille. « Dans le squat « 5 étoiles » se trouvent des demandeurs d'asile, des mineurs (environ 70 personnes), des personnes sans papier ainsi que 10% de personnes françaises. » « Ça vit très mal. » :

- > on y trouve 3 toilettes, 1 douche et 1 arrivée d'eau ;
- > l'électricité est en mauvais état. « Le compteur saute toutes les 10 mn » ;
- > il y a de l'amiante dans les murs ;
- > le bâtiment est constitué d'un hangar principal et de deux hangars plus petits dans lesquels les personnes y ont installé des tentes. On trouve d'anciens bureaux à l'étage ;
- > il y a des problèmes d'hygiène et d'odeurs même si un collectif, le collectif des Hauts Lieux vient régulièrement nettoyer ;
- > « Le squat est un lieu de violence » ;
- > les problématiques de santé y sont importantes (2 cas de tuberculose cet hiver, beaucoup d'hépatites B, la gale) ;
- > les pratiques addictives y sont en hausse ;
- > certaines personnes présentes sont sans hébergement depuis 2 ans.

« On voit se développer des maladies psychiques, notamment chez les personnes tombées dans la dépendance : schizophrénie, hallucinations... mais pas seulement chez les toxicomanes, en lien avec les difficultés vécues. »

Nota bene : ce squat a été évacué par les forces de l'ordre dans la nuit du 3 au 4 juin 2019.

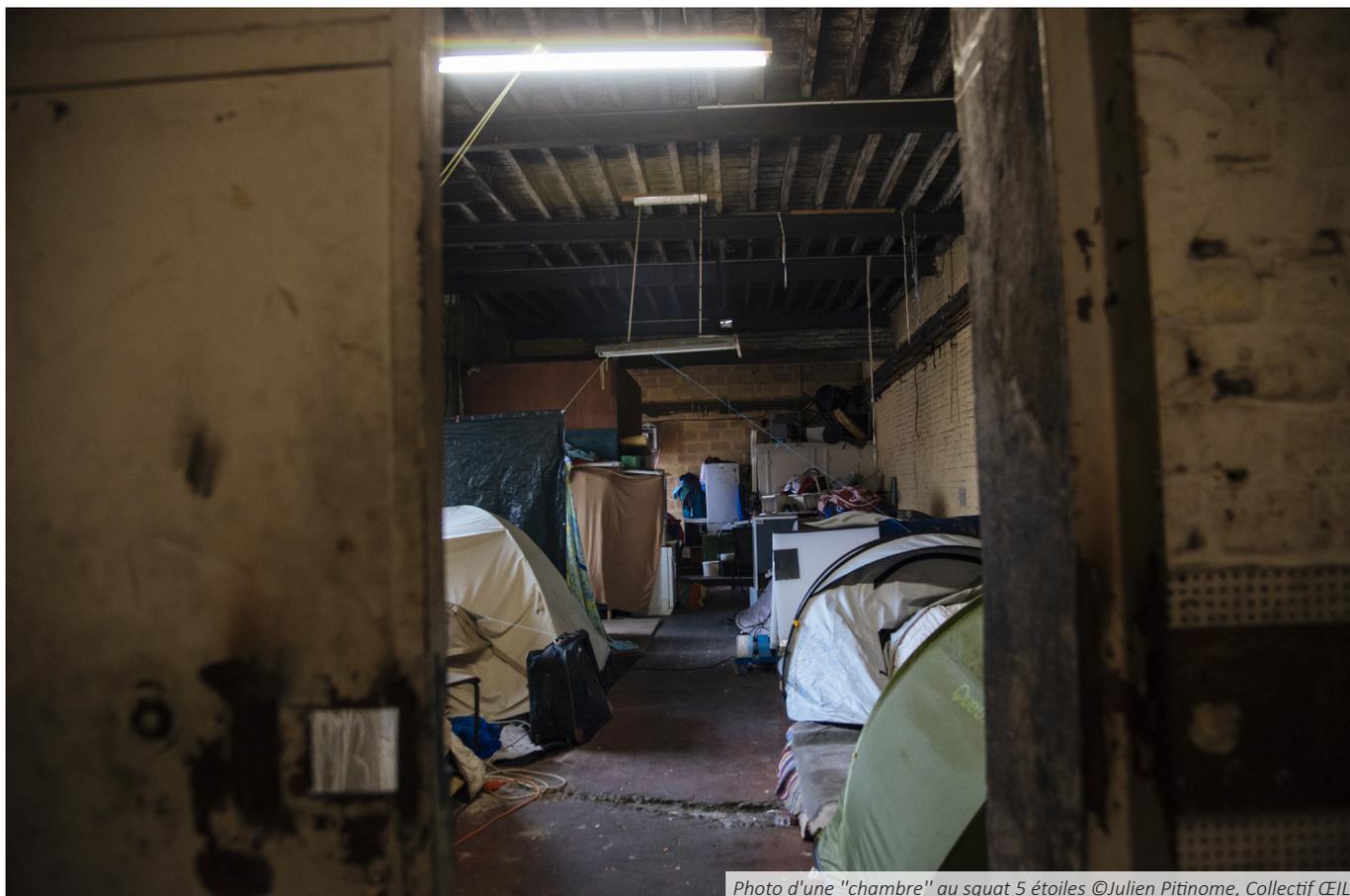


Photo d'une "chambre" au squat 5 étoiles ©Julien Pitinome, Collectif CÉLL

Point de repères : les données sur les personnes hospitalisées avec des difficultés liées au logement (Source : Agence régionale de Santé)

Dans le cadre de la tarification à l'activité des services hospitaliers, les services sociaux des hôpitaux réalisent un codage de la vulnérabilité des patients suite au diagnostic des difficultés sociales qu'ils effectuent. Ce diagnostic n'est pas réalisé systématiquement dans tous les hôpitaux ni dans tous les services.

En 2018, 628 personnes avec des difficultés de logement ont été hospitalisées dans la métropole lilloise

Cela concerne :

- › 349 personnes sans domicile, pour 519 séjours (soit 1,5 séjour par personne). La moitié des séjours dure 3 nuits ou moins ;
- › 279 personnes avec des difficultés de logement pour 380 séjours (soit 1,4 séjour par personne). Cette catégorie regroupe plusieurs situations : le logement insalubre ou impropre à l'habitation, le logement inadéquat du fait de l'état de santé de la personne, l'habitat temporaire ou de fortune, le logement sans confort. La moitié des séjours dure 4 nuits ou moins.

Les établissements hospitaliers qui prennent en charge le plus de personnes sans domicile sont (parmi les 10 établissements concernés) :

- › l'hôpital Saint Vincent-Saint Antoine à Lille avec la prise en charge de 145 personnes pour 171 séjours ;
- › le CHR de Lille : 121 personnes, 153 séjours ;
- › le CH de Roubaix : 49 personnes, 64 séjours ;
- › le CH de Tourcoing : 45 personnes, 63 séjours.

Les établissements qui prennent en charge le plus grand nombre de personnes avec des difficultés de logement (hors sans domicile mais comprenant l'habitat de fortune) sont :

- › le CH de Roubaix : 100 personnes pour 140 séjours ;
- › l'hôpital Saint Vincent-Saint Antoine : 96 personnes pour 108 séjours ;
- › le CHR de Lille : 43 personnes pour 48 séjours ;
- › le CH de Tourcoing : 31 personnes pour 37 séjours.

Pour les personnes sans domicile, sur représentation de l'hospitalisation pour toxicologie et pour suivi des affections connues

Les principales causes d'hospitalisation des personnes sans domicile sont :

- › la toxicologie, les intoxications et l'alcool qui représentent 28% des séjours à l'hôpital des personnes sans domicile (contre 2,3% pour l'ensemble des patients des Hauts-de-France) ;
- › les activités inter spécialités pour le suivi thérapeutiques d'affections connues (maladies de longue durée) : 14% (contre 5,3% pour l'ensemble des patients de la région) ;
- › la pneumologie : 8,1% (contre 4% pour l'ensemble des patients de la région) ;
- › le système nerveux : 6,4% (contre 3,5% pour l'ensemble des patients de la région).

Pour les personnes avec des difficultés de logement ou en habitat de fortune, sur représentation des séjours pour toxicologie et suivi péri natale

Les principales causes d'hospitalisation des personnes avec des difficultés de logement hors sans domicile (mais comprenant l'habitat temporaire ou de fortune) sont :

- › la toxicologie, les intoxications et l'alcool qui représentent 31,4% des séjours à l'hôpital des personnes sans domicile (contre 2,3% pour l'ensemble des patients de la région) ;
- › les nouveau-nés et la période périnatale : 12,5% de séjours (contre 2,7% pour l'ensemble des patients de la région) ;
- › l'obstétrique : 10,8% des séjours (contre 4,2% pour l'ensemble des patients de la région).

Source : ARS

LA DURÉE D'ATTENTE POUR UN HÉBERGEMENT D'INSERTION : UN QUART DES MÉNAGES « À LA RUE » EN ATTENTE DEPUIS PLUS D'UN AN

LA « RUE », UNE SITUATION VÉCUE POUR DES DURÉES TRÈS VARIABLES : DE NOMBREUX FLUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE

Les personnes « à la rue » se retrouvent dans cette situation pendant une durée très variable. La seconde partie de ce travail décrit les parcours divers vécus par les personnes sans domicile rencontrées. Certaines personnes ne vont rester que quelques jours dans cette situation, d'autres quelques semaines ou quelques mois. Certaines personnes y restent plusieurs années. Le nombre de personnes se retrouvant sans aucun abri se renouvelle donc en continu et pour des proportions importantes.

LE SI-SIAO, DES FICHIERS QUI PERMETTENT D'AVOIR DES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE PARTIELLE DES FLUX

Il est difficile d'avoir des données statistiques sur la durée de la présence à la rue des personnes sans domicile. La seule base qui permet d'approcher cette question est, dans le SI-SIAO, la liste des personnes ayant fait une demande pour un hébergement d'insertion à travers la date de début de suivi.

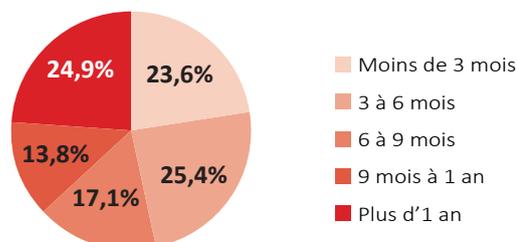
Le critère d'attribution d'un hébergement d'insertion est, selon le principe de fonctionnement du SI-SIAO, l'ancienneté sur la liste d'attente. Le maintien de l'inscription sur cette liste est donc un enjeu important pour les personnes en attente. Il faut toutefois nuancer les informations que l'on peut retirer de ce fichier :

- › l'inscription n'est pas maintenue si le ménage ne la renouvelle pas au minimum tous les 3 mois. Un certain nombre de personnes à la rue ne renouvellent pas leur demande car ils se découragent ;
- › un nombre important de ménages à la rue ne sont pas inscrits sur cette liste qui comprend 957 ménages au 15 avril 2019, soit 61% des 1 560 ménages que nous estimons être à la rue, en campement ou en squat à cette date.

PRÈS DE LA MOITIÉ DES MÉNAGES « À LA RUE » EN ATTENTE D'UN HÉBERGEMENT D'INSERTION DEPUIS MOINS DE 6 MOIS

24% des ménages en attente d'un hébergement d'insertion et se déclarant à la rue, en campement ou en squat sont inscrits depuis moins de 3 mois, 25% depuis 3 à 6 mois.

ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION DES MÉNAGES EN ATTENTE D'UN HÉBERGEMENT D'INSERTION SE DÉCLARANT À LA RUE, EN CAMPEMENT OU EN SQUAT AU 15 AVRIL 2019



Source : CMAO - SI SIAO - Traitement : ADULM

UN QUART DES MÉNAGES « À LA RUE » EN ATTENTE DEPUIS PLUS D'UN AN

Certains ménages attendent très longtemps avant de se voir proposer un hébergement d'insertion. Un quart des ménages en attente d'un hébergement d'insertion se déclarant à la rue, en campement ou en squat sont ainsi inscrits dans le SI-SIAO depuis plus d'un an.

Certains grands marginaux restent très longtemps « à la rue ». Les fichiers du SI-SIAO comportent, en effet, des personnes suivies depuis de nombreuses années :

- › 14 ménages sont inscrits depuis 1 à 2 ans à la date du 15 avril 2019 ;
- › 17 ménages depuis plus de 2 ans. Certains ménages sont suivis depuis 2008, 2010 ou 2011.

UN TIERS DES PERSONNES ISOLÉES APPELANT LE 115 NON INSCRITES SUR LA LISTE D'ATTENTE POUR UN HÉBERGEMENT D'INSERTION

Un tiers des personnes isolées appelant le 115 ne sont pas inscrites sur la liste d'attente pour l'hébergement d'insertion. On trouve ainsi 424 ménages ayant appelé le 115 en mars 2019 n'étant pas inscrites sur la liste d'attente pour l'hébergement d'insertion. La plupart sont des hommes seuls (260 personnes) ou des femmes seules (57 personnes).

Il est ainsi fort probable que le nombre de personnes à la rue depuis plus de 2 ans soit beaucoup plus élevé que ce qui figure dans la liste d'attente pour l'hébergement d'insertion.

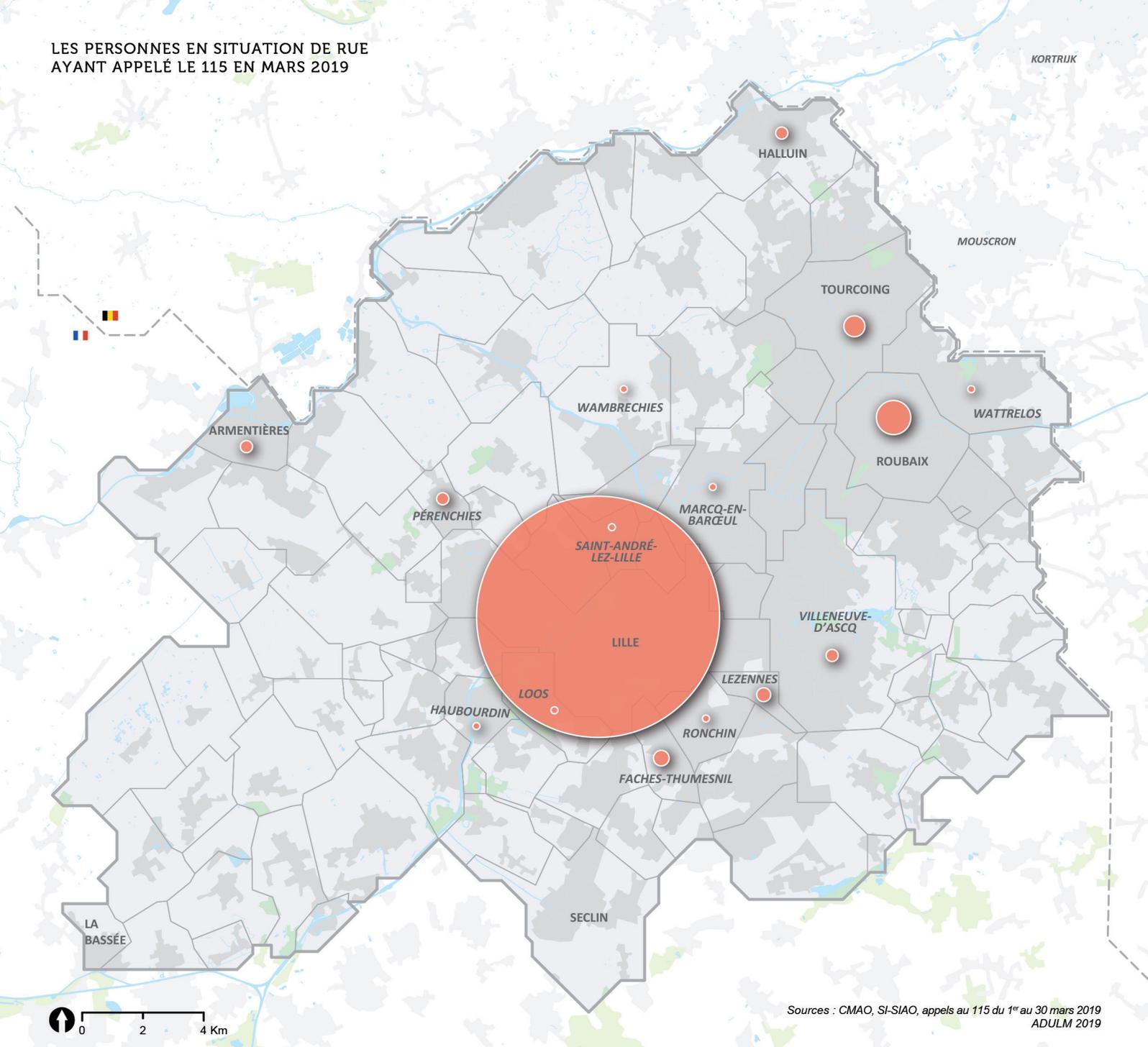
Témoignage du CHRS Rosa Parks de l'Abej-Solidarité à Lille

Ce CHRS situé dans le quartier de la porte de Valenciennes à Lille accueille des personnes particulièrement éloignées du logement en lien avec le projet de la structure qui mène une politique très tolérante. Selon les professionnels du CHRS, « Rosa Parks est le seul CHRS, avec celui de l'Armée du Salut et le CHU d'Halluin, à proposer **un hébergement inconditionnel** dans la Métropole européenne de Lille : les personnes sont accueillies quel que soient leurs ressources, leur situation administrative, leurs consommations de produits addictifs, ou leur comportement. Les animaux sont admis. » La structure ne pratique pas d'entretien de préadmission.

La philosophie est que tout ce qui n'est pas illégal ne doit pas être interdit **en respectant au mieux les principes liés à la philosophie du Logement d'abord** (chambres et studios individuels, consommations d'alcool et de cigarettes autorisées dans les logements, droit de visite, pas d'obligation de traitement, etc.).

Même si les parcours des personnes qui sont accueillies dans ce CHRS sont multiples, une majorité a eu un long parcours de rue, souvent de plus de 10 ans. Lors de notre entretien, fin avril 2019, il nous est indiqué que les dernières personnes qui venaient d'être accueillies dans le CHRS étaient inscrits au SI-SIAO depuis 2011, soit une durée de 8 ans.

LES PERSONNES EN SITUATION DE RUE
AYANT APPELÉ LE 115 EN MARS 2019



Sources : CMAO, SI-SIAO, appels au 115 du 1^{er} au 30 mars 2019
ADULM 2019

Nombre de personnes ayant appelé le 115 entre le 1^{er} et le 30 mars 2019
et s'étant déclarées à la rue ou en hébergement mobile ou de fortune



LA LOCALISATION DES PERSONNES À LA RUE APPELANT LE 115 : 95% SONT À LILLE

Les 7 744 appels passés au 115 en mars 2019 par des personnes se déclarant à la rue, en campement ou en squat dans la métropole lilloise proviennent de 1 259 personnes. Cela représente donc une moyenne de 5,2 appels par personne. Par leur absence de domicile, ces personnes sont mobiles et appellent parfois de plusieurs communes différentes au cours du mois. Afin d'approcher leur localisation sur le territoire de la Métropole européenne de Lille, un seul lieu a été retenu par personne.

UNE HYPER CONCENTRATION DE LA PRÉSENCE DES PERSONNES À LA RUE À LILLE EN LIEN AVEC LA CONCENTRATION DES SERVICES DESTINÉS À CETTE POPULATION ET AU RÔLE DE CŒUR MÉTROPOLITAIN

Dans la Métropole européenne de Lille, 95% des personnes se déclarant à la rue, en campement ou en squat ayant appelé le 115 en mars 2019 sont localisées à Lille. Plusieurs phénomènes expliquent cette concentration des personnes à la rue dans Lille :

- › la commune a sur son territoire 8 accueils de jour spécifiques à destination des personnes sans domicile (Abej Solférino, Abej Point de repère, Eole, Magdala, Ozanam, Solfa, Aida) ainsi qu'une halte de nuit, tandis qu'on trouve 3 accueils de jour à Roubaix (l'Escale géré par le CCAS, l'Accueil fraternel roubaisien et Amitié Partage) et 1 à Tourcoing (Relais soleil tourquennois) ;
- › sont présents également sur le territoire lillois des services et administrations spécifiques pour les demandeurs d'asile : tous les demandeurs d'asile doivent ainsi passer par l'association Coalia située à Lille-Sud et ensuite faire leur demande dans les bureaux de l'Office français de l'immigration et de l'intégration dans le centre de Lille ;
- › les personnes arrivant depuis l'extérieur de la métropole lilloise en provenance de pays étrangers, d'autres régions françaises ou d'autres territoires de la région des Hauts-de-France arrivent très souvent par la gare de Lille et restent fixées dans la commune où se trouvent le plus grand nombre d'associations leur venant en aide ;

› un certain nombre de personnes étant sans domicile en dehors de Lille, que ce soit à Roubaix par exemple, ou dans d'autres secteurs de la région, finissent par arriver à Lille après un certain temps passé à la rue dans le but de rejoindre des services spécifiques d'insertion ou d'hébergement ou afin de se rapprocher d'amis ou de familles vivant dans la métropole lilloise (voir la seconde partie de ce travail, page 74).

PEU D'APPELS DE PERSONNE DIRECTEMENT À LA RUE DEPUIS LE NORD-EST DE LA MÉTROPOLE

Ces communes accueillent davantage de personnes hébergées chez des tiers. Moins de 2% des personnes appelant le 115 et se déclarant à la rue, en campement ou en squat sont localisées à Roubaix, moins de 1% à Tourcoing.

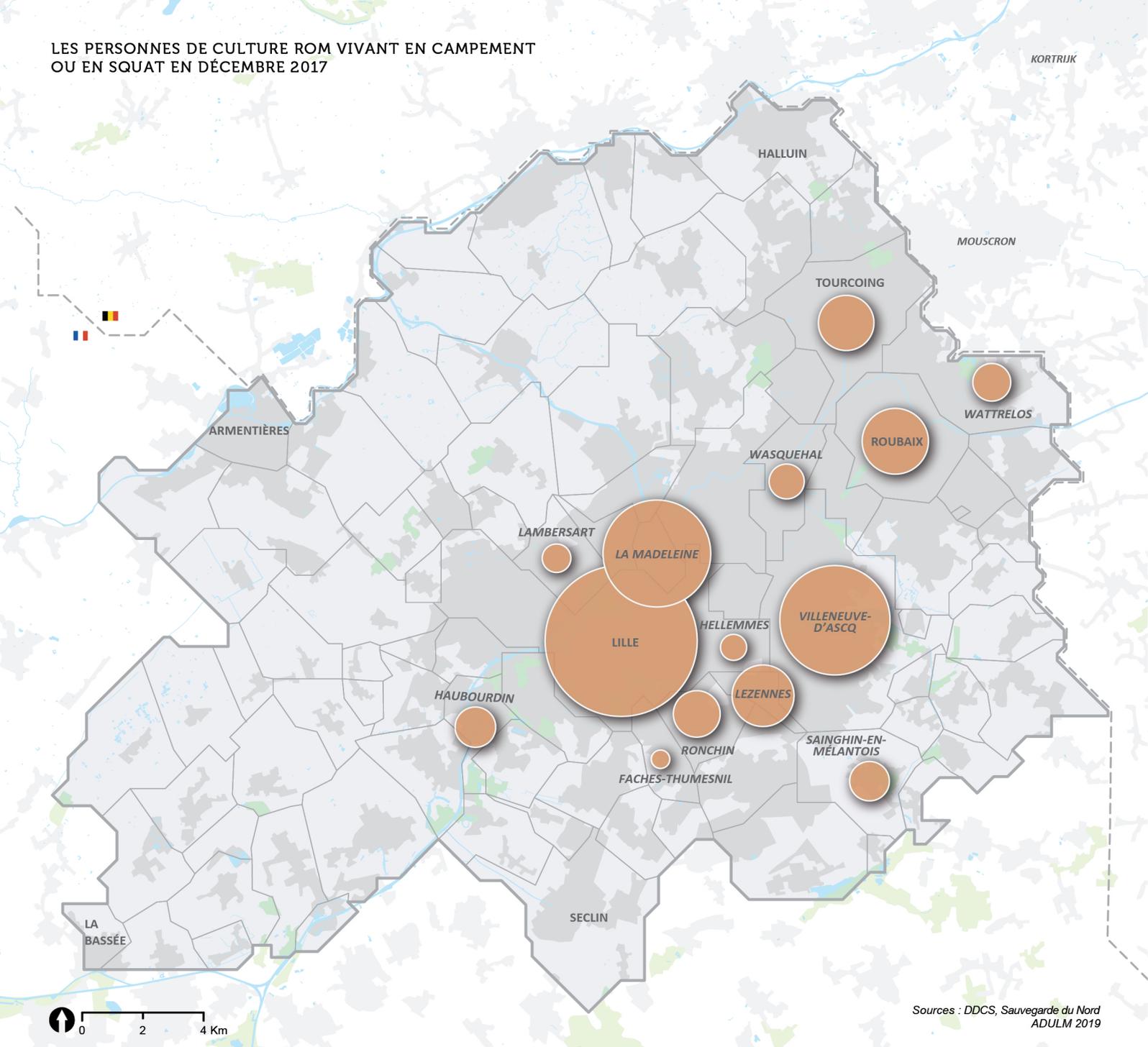
On trouve 3 accueils de jour à Roubaix et 1 à Tourcoing, mais la part de population réellement à la rue qu'ils accueillent est limitée.

Selon le personnel de l'accueil de jour l'Escale du CCAS de Roubaix, on trouve peu de personnes physiquement dans la rue à Roubaix. Ils accueillent, en mai 2019, cinq personnes vivant vraiment à la rue ou dans un squat représentant un danger pour leur sécurité. Les autres personnes qu'ils accueillent étaient hébergées.

LE 115 INTERVIENT NÉANMOINS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

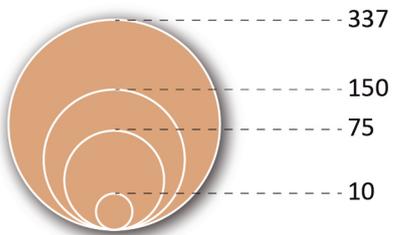
Toutes les communes sont néanmoins concernées ponctuellement par un appel d'une personne à la rue, selon les professionnels rencontrés à la CMAO.

LES PERSONNES DE CULTURE ROM VIVANT EN CAMPEMENT
OU EN SQUAT EN DÉCEMBRE 2017



Sources : DDCS, Sauvegarde du Nord
ADULM 2019

Nombre de personnes de culture Rom
vivant en campement ou en squat



- Frontière France/Belgique
- ▭ Métropole européenne de Lille (MEL)
- ▭ Limite communale

UN MILLIER DE PERSONNES DE CULTURE ROM EN BIDONVILLE OU EN SQUAT

La Sauvegarde du Nord recense en décembre 2017, 993 personnes de culture Rom vivant dans des bidonvilles ou des squats sur le territoire de la Métropole européenne de Lille. Elles représentent 224 familles situées dans 27 terrains et 16 squats.

14 communes de la MEL sont concernées

Les communes qui accueillent le plus grand nombre de ces personnes sont Lille (34% des personnes), puis Villeneuve d'Ascq (18%) et la Madeleine (17%).

On trouve ensuite Roubaix (6%), Lezennes (6%) et Tourcoing (4%). Roubaix se caractérise par la part la plus importante de population de culture Rom vivant dans des squats et Tourcoing par des bidonvilles de petite taille.

Point de repères : le dispositif Roms de la Sauvegarde du Nord pour la métropole lilloise

La Sauvegarde du Nord est missionnée par l'État et l'ARS depuis 15 ans pour intervenir auprès des publics de culture Rom afin de leur proposer un accompagnement global dans le cadre d'une démarche d'inclusion vers les dispositifs de droit commun.

Les personnes rencontrées confirment qu'**entre 2013 et 2017, le nombre de personnes de culture Rom en campements ou en squat a fortement baissé dans la métropole lilloise** :

- › une partie est répartie ;
- › une partie s'est insérée via la formation puis l'emploi et le logement.

Entre décembre 2017 et juin 2019, le nombre de personnes de culture Rom en bidonville et en campement a légèrement augmenté et certaines se sont déplacées. Les campements d'Haubourdin et de Lambersart ont disparu au profit de « sas » d'insertion accueillant 5 familles à Haubourdin et 3 à Lambersart. A La Madeleine, le campement du rond-point Pasteur s'est déplacé à Lille. De petits campements sont apparus à Santes, Wasquehal, Lys-lez-Lannoy et Wattrelos. Quelques personnes arrivent encore pour rejoindre de la famille, quelques nouvelles familles arrivent encore.

Selon les professionnels rencontrés, **le mode d'implantation des personnes de culture Rom a beaucoup évolué entre la fin 2017 et le milieu de l'année 2019** : la présence de ces personnes dans des squats s'est beaucoup développée et l'on compte, en juin 2019, 45% de personnes en squat :

- › les politiques d'expulsion des camps menées ces dernières années ont entraîné l'éclatement des groupes ;
- › la situation en squat est plus discrète et permet de s'insérer plus facilement qu'une situation en campement. Dans de nombreux squats, les personnes arrivent à accéder à l'eau et à l'électricité et donc à se laver et à se chauffer.

Les maisons squattées sont dans des états variables et plus ou moins dangereux.

Ce phénomène concerne particulièrement les communes de Roubaix et de Tourcoing. (On compte aussi quelques cas à Lille et à Faches-Thumesnil.) En effet, le territoire de Roubaix-Tourcoing dispose d'un nombre important de bâtiments vacants se prêtant facilement à cette occupation.

Les professionnels estiment que **50% des personnes présentes sont majeures**, 50% étant donc des enfants. On compte environ **300 enfants en âge d'être scolarisés** en juin 2019. 200 enfants sont inscrits à l'école. « Mais être inscrit à l'école, ce n'est pas forcément y aller ». La priorité des familles est la survie. De plus, certaines communes refusent la scolarisation. Il manque de dispositifs d'alphabétisation.

En juin 2019, **40 familles de culture Rom en bidonville ont des ressources et pourraient accéder au logement** mais sont en attente. La Sauvegarde estime que chaque année, 15% des adultes accèdent à un contrat de travail. Au regard de ce qui se fait dans d'autres pays européens, par exemple en Allemagne, il manque de logements accessibles.

Environ 600 personnes de culture Rom présentes dans la MEL sont inscrites au SIAO en avril 2019 soit 134 familles (l'inscription a été réalisée par la Sauvegarde). L'autre moitié ne s'est pas inscrite ou s'est découragée (Nota bene : l'inscription est perdue au bout de 3 mois si elle n'est pas renouvelée). Parmi les personnes de culture Rom en campement ou en squat, quinze personnes par mois entrent en hébergement.

Source : direction Tsiganes et voyageurs - dispositif Roms pour la métropole lilloise - Sauvegarde du Nord juillet 2019.



Témoignage d'un membre du collectif Solidarité Roms Lille métropole en avril 2019

Le collectif Solidarité Roms Lille métropole est une structure informelle composée de bénévoles qui intervient auprès des personnes de culture Rom vivant en campement. Le collectif leur propose de l'assistance juridique, une animation culturelle, un partenariat avec Médecins Solidarité Lille et les Pédiatres du Monde, ainsi que de l'accompagnement scolaire.

Selon le collectif, le nombre de personnes de culture Rom vivant dans des bidonvilles dans la métropole lilloise a augmenté de 2008 à 2012 atteignant jusqu'à 3 000 personnes. Depuis cette date, ce nombre a diminué. Fin 2018, le collectif dénombre 850 personnes situées dans 20 camps. (Nota bene : le collectif ne comptabilise pas les squats).

Les personnes de culture Rrom présentes dans la métropole choisissent en majorité de se localiser à Lille car elles préfèrent être en milieu urbain, proches des transports en commun et des lieux fréquentés.

En 2008, à l'arrivée des personnes de culture Rom à Lille, un très gros campement s'est constitué Boulevard Painlevé avec 70 caravanes. Il a été démantelé en 2009. Certaines familles ont été contraintes à se déplacer de nombreuses fois : une famille a fait 10 emplacements en 5 ans, une autre en a fait 13. Depuis l'été 2018, la Préfecture n'expulse plus si les mairies de la MEL ne font pas de propositions de logement. Cette posture est liée à l'instruction gouvernementale du 25 janvier 2018 sur la résorption des bidonvilles, obligeant à réaliser des schémas territoriaux pour la résorption des bidonvilles dans les 6 mois de l'instruction gouvernementale.

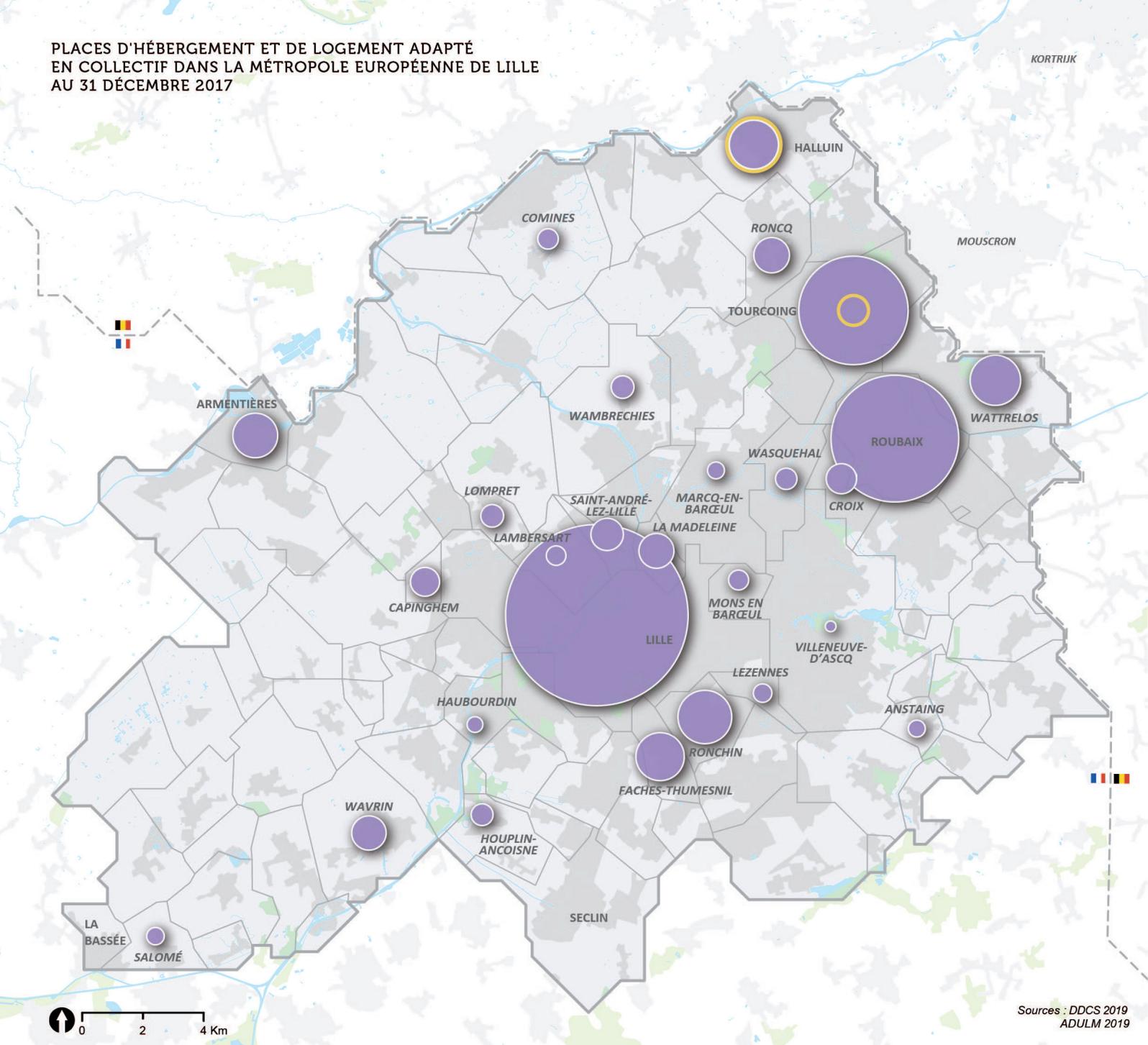
En décembre 2018, 101 enfants de culture Rom étaient scolarisés à Lille, 80 ne l'étaient pas faute de réponse de l'Éducation nationale d'après le collectif.

L'apprentissage du français est très compliqué pour les personnes de culture Rom. Il manque de structures permettant l'apprentissage du français par des personnes qui ne le connaissent pas du tout.

Depuis 2014, les Roumains et les Bulgares ont accès au travail. Certaines personnes de culture Rom arrivent à trouver un travail rémunéré (déclaré ou non) grâce à la solidarité « communautaire ». On observe des pratiques rémunératrices « alternatives » (manche, récupération de ferraille...).

Éléments transmis par le Collectif Solidarité Roms en octobre 2019

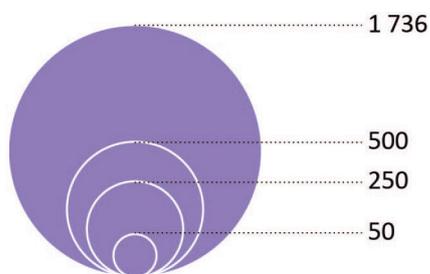
Durant l'été 2019, le Préfet délégué pour l'égalité des chances a commencé à mettre en œuvre l'instruction gouvernementale du 28 janvier 2018 : 3 bidonvilles lillois ont été résorbés sans expulsion policière avec des propositions pérennes d'hébergement ou de logement pour 110 personnes environ. Et 2 nouveaux villages « sas » doivent ouvrir à Loos et à Villeneuve d'Ascq avant la fin de l'année pour une cinquantaine de personnes au total. Régulièrement, des familles habitant en bidonville accèdent à un logement. « C'est lent mais le mouvement semble lancé ». Il n'y aurait plus que 945 personnes de culture Rom en bidonville et squats dans la métropole.



Sources : DDGS 2019
ADULM 2019

**Nombre de places d'hébergement*
et de logements adaptés collectifs****

**Nombre de places d'hébergement collectif
pour demandeurs d'asile**



- Frontière France/Belgique
- ▭ Métropole européenne de Lille (MEL)
- ▭ Limite communale

*Nombre de places d'hébergement diffus
- hébergements et logements adaptés : 3007
- demandeurs d'asile : 149*

*Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, hébergement d'urgence, village d'insertion
**dont pensions de famille et résidences sociales

LES PLACES D'HÉBERGEMENT FINANCÉES PAR L'ÉTAT : 8 022 PLACES¹³

7 297 PLACES TOUT PUBLIC, 725 PLACES POUR LES DEMANDEURS D'ASILE

L'État finance les places d'hébergement, dans l'hébergement tout public et dans l'hébergement spécifiquement destiné aux demandeurs d'asile. Au 30 juin 2019, les places proposées sont réparties ainsi sur le territoire de l'arrondissement de Lille :

- › 7 297 places d'hébergement¹⁴ et de logement adapté¹⁵, dont 4 126 en hébergement collectif (57%) et 3 171 en diffus (43%) ;
- › 725 places d'hébergement pour les demandeurs d'asile : 356 places en hébergement collectif (49%) et 369 places en diffus (51%).

UN NOMBRE DE PLACES D'HÉBERGEMENT EN FORTE AUGMENTATION POUR LES DEMANDEURS D'ASILE

De décembre 2017 à juin 2019, le nombre de places d'hébergement pour les demandeurs d'asile a fortement augmenté dans l'arrondissement de Lille, passant de 314 à 725, soit à plus du double en un an et demi (+ 131%). Le nombre de places d'hébergement et de logement adapté a, quant à lui, augmenté de 4,4% sur la période.

PLACES D'HÉBERGEMENT FINANCÉES PAR L'ÉTAT DANS L'ARRONDISSEMENT DE LILLE : DÉCEMBRE 2017 - JUIN 2019

	Places en hébergement et logement adapté				Places en hébergement pour demandeurs d'asile			
	En décembre 2017	En juin 2019	Évolution		En décembre 2017	En juin 2019	Évolution	
En hébergement collectif	3 984	4 126	+142	+3,6%	165	356	+191	+115,8%
<i>dont résidences sociales</i>	1 891	1 878	-13	-0,7%				
En hébergement diffus	3 007	3 171	+164	+5,5%	149	369	+220	+147,7%
Total	6 991	7 297	+306	+4,4%	314	725	+411	+130,9%
<i>Pensions de famille</i>	453	507	+54	+11,9%				

Sources : DDCS

Point de repères : l'hébergement des demandeurs d'asile

Pour en bénéficier, les demandeurs d'asile doivent être titulaires de l'attestation pour demandeur d'asile pour la France. Si la personne accepte l'offre de prise en charge, l'Ofii lui proposera, selon la disponibilité, une place en CADA ou en hébergement d'urgence.

Un hébergement peut être proposé hors du département ou de la région dans laquelle a été déposée la demande d'asile. (Voir également l'encart présentant des extraits de l'entretien avec l'Ofii page 18).

13- Un nombre de places équivaut à un nombre de personnes. Exemple : une femme et 2 enfants correspondent à 3 places.

14- Centres d'hébergement et de réinsertion sociale, hébergement d'urgence, villages d'insertion.

15- Dont résidences sociales (mais hors pensions de famille).

DES PLACES D'HÉBERGEMENT COLLECTIF RÉPARTIES DANS 24 COMMUNES

Comparé à la très forte concentration à Lille des personnes appelant le 115 (voir page 30), l'hébergement est bien plus réparti dans le territoire de la Métropole Européenne de Lille :

- > Lille accueille, en décembre 2017¹⁶, 39% des places d'hébergement collectif (tout public et demandeurs d'asile) ;
- > Roubaix, 18% ;
- > Tourcoing, 14% ;
- > puis 24 communes accueillent les 29% restants : Halluin (5%), Ronchin (3%), Wattrelos (3%), Faches-Thumesnil (3%), Armentières (2%) en particulier.

A CES PLACES PÉRENNES, S'AJOUTENT 633 PLACES DE MISE À L'ABRI OUVERTES DANS LE CADRE DE LA VEILLE SAISONNIÈRE

Le dispositif hivernal de mise à l'abri a proposé 571 places dans la Métropole européenne de Lille pendant l'hiver 2018-2019. Quatre communes sont concernées : Lille accueille 66% de ces places (dont une partie à Hellemmes), Faches-Thumesnil 23%, Halluin 9%, Villeneuve d'Ascq 2%.

PAS DE VUE D'ENSEMBLE DES NUITÉES HÔTELIÈRES FINANCÉES DANS LE CADRE DE L'HÉBERGEMENT D'URGENCE

L'État a financé 2 325 nuitées d'hôtel dans le département en 2017

Le manque de places en hébergement amène l'État à financer des nuitées d'hôtel afin de réaliser des mises à l'abri, en particulier de familles. Ces 2 325 nuitées correspondent à un chiffre global à l'échelle du département sans que l'on puisse distinguer la part allouée au territoire de la Métropole européenne de Lille. (Source : DDCS, MUSHI).

Les CCAS et les associations financent également des nuitées hôtelières

Les communes via les Centres communaux d'action sociale et certaines associations assurent également le financement de nuitées d'hôtel. L'Union départementale des CCAS du Nord a rassemblé des informations sur ces financements dans les communes de la Métropole européenne de Lille. Mais les données ne sont pas exploitables en l'état. Si les communes de petite taille paraissent peu concernées par ces questions, d'autres communes de taille moyenne sont plus régulièrement sollicitées. Selon l'état d'urgence dans lequel se trouve le public accueilli et les contraintes budgétaires inhérentes aux CCAS, certains financent des nuitées sur leurs propres fonds.



Moment de vie dans une structure d'hébergement ©Abej-solidarité

16- Au moment de la rédaction de cette étude, la DDCS nous a transmis la répartition des places d'hébergement par commune pour cette date uniquement, pensions de familles comprises.

LE PROFIL DES MÉNAGES HÉBERGÉS

Les fichiers du Si-SIAO permettent de connaître le profil des personnes hébergées dans le cadre de l'hébergement d'urgence et dans le cadre de l'hébergement de stabilisation et d'insertion (donc hors pensions de familles, résidences sociales, et foyers de jeunes travailleurs).

550 PERSONNES HÉBERGÉES EN URGENCE AU 2 MAI 2019

La quasi-totalité des personnes concernées par l'hébergement d'urgence géré dans le cadre du 115 sont des personnes isolées :

- > 400 hommes seuls ;
- > 132 femmes seules ;
- > on ne compte que 11 familles. Car le 115 ne gère pas les places destinées aux familles.

Ces personnes sont hébergées dans 5 communes. Tourcoing et Roubaix en accueillent le plus grand nombre : 160 chacune. Lille accueille moins d'un quart des ménages hébergés dans ce cadre dans la métropole.

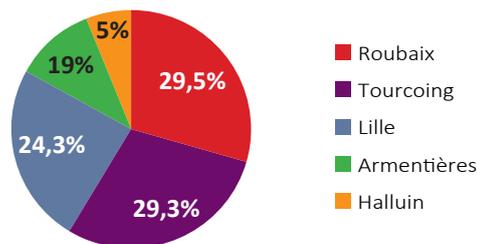
La nationalité de ces personnes hébergées en urgence n'est connue que pour 58% d'entre elles. Au moins 32% sont de nationalité étrangère hors Union européenne.

2 735 PERSONNES, 1 359 MÉNAGES, HÉBERGÉS EN STABILISATION ET EN INSERTION AU 2 MAI 2019

La moitié des personnes hébergées dans ce cadre sont des personnes seules. On compte, en effet, 39% d'hommes seuls et 11% de femmes seules. 44% sont des familles. 4% des couples sans enfant.

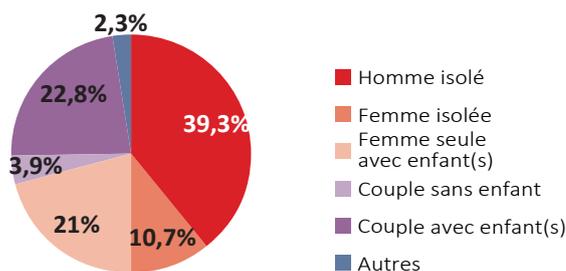
On ne connaît la nationalité que de 32% des personnes hébergées en stabilisation ou en insertion.

LOCALISATION DES MÉNAGES HÉBERGÉS EN URGENCE AU 2 MAI 2019



Source : CMAO - SI SIAO - Traitement : ADULM

TYPLOGIE DES MÉNAGES HÉBERGÉS EN INSERTION STABILISATION LE 2 MAI 2019



Source : CMAO - SI SIAO - Traitement : ADULM

LES PERSONNES HÉBERGÉES CHEZ DES TIERS : UNE APPROCHE DIFFICILE

L'hébergement chez un tiers est souvent la dernière solution avant de se retrouver à la rue. Il prend des formes extrêmement variées selon qu'il a lieu dans la famille, chez des amis, des connaissances plus ou moins lointaines et qu'il donne lieu ou non à une rétribution financière. Il peut donner également lieu à de nombreuses dérives évoquées dans la seconde partie de ce travail (voir page 54).

Il n'existe aucun fichier permettant de connaître précisément le nombre de personnes hébergées chez un tiers.

8 858 COHABITATIONS SUBIES HORS COHABITATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES EN 2016, 4 428 COHABITATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES SUBIES EN 2015

Dans le cadre de l'évaluation des besoins en logements pour le Plan local de l'habitat 3 (PLH3) réalisée par la Métropole européenne de Lille à l'échelle de l'arrondissement de Lille, une estimation du nombre de ménages vivant dans un logement autre que le leur a été réalisée en s'appuyant sur l'outil national OTELO (Outil pour la territorialisation de la production de logements) qui mobilise 2 sources :

- › **le Système nationale d'enregistrement de la demande de logement social** : il met en évidence pour 2016, 8 858 cohabitations subies (hors cohabitations intergénérationnelles) :
 - 4 224 chez des particuliers,
 - 2 527 à titre gratuit,
 - 2 107 de manière temporaire ;
- › **le fichier des impôts** : il permet d'identifier les ménages en cohabitation intergénérationnelle pour qui une décohabitation entraînerait une situation de pauvreté pour au moins l'un des deux ménages. On estime ainsi que 4 428 ménages seraient hébergés dans ce cadre dans la Métropole européenne de Lille en 2015 (Source : FiLoCom).

671 PERSONNES SE DÉCLARANT HÉBERGÉES CHEZ UN TIERS DANS LE SI-SIAO EN MARS-AVRIL 2019

Dans les fichiers du SI-SIAO, on comptabilise 671 personnes se déclarant hébergées chez un tiers et ayant formulé une demande d'hébergement. Elles constituent 331 ménages.

Une majorité de femmes, seules ou avec enfant(s)

52% des ménages se déclarant hébergés chez des tiers dans les fichiers du SI-SIAO sont des femmes : avec enfants (28%) ou des femmes seules (24%).

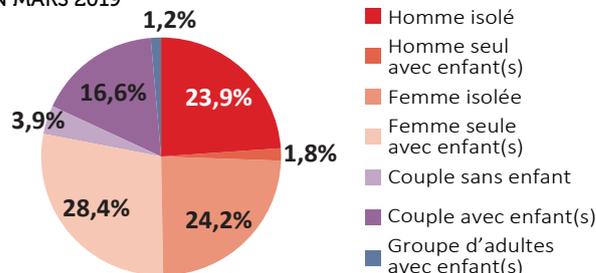
21% des ménages se déclarant hébergés chez des tiers sont des couples avec enfant(s) (17%) ou sans enfant (4%).

26% des ménages se déclarant hébergés chez des tiers sont des hommes : la presque totalité sont seuls (24%), très peu sont des hommes seuls avec enfant(s) (2%).

Une localisation méconnue pour les 2 tiers des ménages hébergés chez des tiers

La localisation des ménages se déclarant hébergés par un tiers n'est connue que pour 106 d'entre eux dans les fichiers du SI-SIAO. Cette localisation concerne 21 communes de la Métropole européenne de Lille. 43% sont hébergés à Lille, 23% à Roubaix, 8% à Tourcoing.

TYPOLOGIE DES MÉNAGES SE DÉCLARANT HÉBERGÉS CHEZ DES TIERS EN DEMANDE D'HÉBERGEMENT AU SIAO EN MARS 2019



Source : CMAO - SI SIAO - Traitement : ADULM

LES PERSONNES SANS DOMICILE STABLE BÉNÉFICIAIRES D'UNE DOMICILIATION : 13 500 PERSONNES

Le Schéma départemental de la domiciliation des personnes sans domicile stable permet de connaître le nombre de personnes bénéficiant d'une domiciliation dans l'arrondissement de Lille (Source : DDCS).

13 510 DOMICILIATIONS DE PERSONNES SANS DOMICILE STABLE AU 31 DÉCEMBRE 2017 DANS L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

On comptabilise trois types d'organisme réalisant des domiciliations dans l'arrondissement de Lille :

- › les associations agréées ont réalisé 6 573 élections de domicile actives ;
- › les Centres communaux d'actions sociale (CCAS) 5 088 ;
- › l'association AIR (Accueil insertion rencontre) a délivré 1 849 élections de domicile actives correspondant à 1 569 ménages dans le cadre de la demande d'asile. Il s'agit de 69% d'hommes isolés, de 23% de femmes isolées et de 8% de familles.

4 220 ALLOCATAIRES DE LA CAF AVEC UNE DOMICILIATION EN 2017 (SOURCE : CAF)

4 220 allocataires de la CAF (Caisse d'allocation familiales) ont une adresse administrative dans la Métropole européenne de Lille en décembre 2017.

86% des personnes allocataires de la CAF domiciliées sont des personnes isolées. Cette particularité est renforcée à Tourcoing (94%) et Roubaix (93%). On compte 7,5% de familles monoparentales, 5% de couples avec enfant(s), 2% de couples sans enfant. On compte 1 074 enfants à charge de ces ménages dont 55% vivent au sein d'une famille monoparentale.

75% des allocataires domiciliés sont des hommes. Cette particularité est plus importante à Roubaix (83%) et Tourcoing (81%) qu'à Lille (75%).

53% des allocataires domiciliés ont moins de 40 ans. 23% ont de 20 à 29 ans, 30% de 30 à 39 ans.

85% des allocataires domiciliés sont de nationalité française. Lille accueille la part la plus importante avec 20%.

73% des allocataires domiciliés perçoivent le RSA (revenu de solidarité active), 13% l'AAH (allocation adulte handicapé), 4% l'Allocation de soutien familial.

90% des allocataires domiciliés ont un quotient familial inférieur à 500 euros mensuels.

52 communes de la Métropole Européenne de Lille comptent des allocataires domiciliés. 44% des adresses concernent Lille. Les autres communes les plus concernées sont Roubaix (20%) et Tourcoing (8%).

Point de repères : la domiciliation

La domiciliation ou élection de domicile, permet à toute personne sans domicile stable de disposer d'une adresse administrative où recevoir un courrier et faire valoir certaines droits et prestations (exemple : délivrance d'une carte d'identité, inscription sur les listes électorales, prestations sociales).

Les organismes compétents pour procéder à une domiciliation sont les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale et les organismes agréés par le préfet de département. Les demandeurs d'asile bénéficient d'un dispositif spécifique de domiciliation.

Les personnes domiciliées ont l'**obligation** de se manifester auprès de l'organisme de domiciliation au moins une fois tous les trois mois.

LES PERSONNES VULNÉRABLES VIS-À-VIS DU LOGEMENT : UNE APPROCHE STATISTIQUE DIFFICILE ET SOUS-ESTIMÉE

Les personnes vulnérables vis-à-vis du logement sont les personnes exposées au risque, plus ou moins fort, de perte de leur logement. Six publics ont été identifiés comme exposés à ce risque :

- › les ménages menacés d'expulsion locative ;
- › les personnes menacées ou victimes de violences domestiques ;
- › les personnes sortant d'institution : hospitalisées, sortant de prison, etc. ;
- › les jeunes isolés sans ressources ;
- › les ménages en logement insalubre irrémédiable ;
- › les ménages en cohabitation précaire.

Plusieurs bases de données permettent d'approcher de manière sous-estimée une partie de ces publics.

627 MÉNAGES CONNUS DE LA CCAPEX MENACÉS D'EXPULSION, 227 OCTROIS DE LA FORCE PUBLIQUE EN 2017

En 2017, la DDCS comptabilise 627 saisines et avis de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) du Nord pour l'arrondissement de Lille.

En 2017, la DDCS comptabilise dans l'arrondissement de Lille :

- › 2 987 assignations ;
- › 1 452 commandements de quitter les lieux ;
- › 323 réquisitions du concours de la force publique ;
- › 227 octrois de la force publique.

Dans le cadre du PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées), 34 ménages font partie du public prioritaire au motif d'une menace d'expulsion locative en 2018 dans l'arrondissement de Lille.

Point de repères

La commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) est un outil du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

Son objectif est de coordonner le travail des acteurs de la prévention des expulsions en leur donnant la possibilité, sur un même dossier et de manière simultanée, de donner un avis partagé sur les solutions à mettre en œuvre pour éviter l'expulsion.

La commission a vocation à s'occuper prioritairement des situations complexes et qui nécessitent la coordination de plusieurs acteurs et outils de prévention.

La loi Alur vise à favoriser l'intervention de la Ccapex le plus tôt possible afin d'éviter la constitution de dettes locatives insurmontables.

A cette fin, les huissiers doivent désormais signaler les commandements de payer pour les bailleurs personnes physiques, dès que la dette locative dépasse un seuil fixé par arrêté préfectoral.

Parallèlement, les bailleurs personnes morales ont l'obligation de saisir la Ccapex deux mois avant la délivrance d'une assignation en justice.

Enfin, la réalisation d'un diagnostic social et financier est obligatoire au stade de l'assignation afin d'évaluer la situation du ménage. Les Ccapex peuvent être consultées sur le cas des ménages ayant déposé un recours devant la commission du droit au logement opposable (DALO) motivé par une menace d'expulsion. Elles peuvent émettre toutes suggestions ou avis susceptibles d'améliorer les différents dispositifs et actions favorisant la prévention des expulsions.

810 MÉNAGES MENACÉS DE VIOLENCE DOMESTIQUE EN DEMANDE D'HÉBERGEMENT EN 2017

Le SI-SIAO recense 810 ménages ayant fait une demande d'hébergement du fait d'une rupture ou de violences familiales ou conjugales soit 17% des ménages ayant fait une demande d'hébergement en 2017¹⁷.

Dans le cadre du PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées), 56 ménages font partie du public prioritaire pour un logement au titre de victimes de violences familiales en 2018.

315 PERSONNES SORTANT D'INSTITUTIONS EN DEMANDE D'HÉBERGEMENT EN 2017, 230 PERSONNES SORTANT DE PRISON SANS DOMICILE OU SANS DOMICILE STABLE

6% de la demande d'hébergement est motivée par une sortie d'institution

En 2017, 315 personnes ont fait une demande d'hébergement auprès du SI-SIAO dans le cadre d'une sortie d'institution (Hôpital, prison, Aide sociale à l'enfance), cela représente 6,6% des ménages.

230 personnes sortant de la maison d'arrêt de Sequedin sans domicile ou sans domicile stable en 2018

En 2018, parmi les 1 600 sortants de la maison d'arrêt de Sequedin, le service pénitentiaire d'insertion et de probation compte :

- › 160 personnes sans domicile ;
- › et 70 personnes sans domicile stable¹⁸.

En 2018, 12 sortants de prison ont été relogés dans le cadre du Comité technique territorial du PDALHPD. Dans tous les cas, ce relogement a lieu après la sortie. Il n'a jamais été possible de proposer un logement immédiatement à la sortie¹⁹.

Dans le cadre du PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées), 29 personnes sortant de prison font partie du public prioritaire pour un logement en 2018 dans l'arrondissement de Lille.

LES JEUNES ISOLÉS SANS RESSOURCES : UN ACCÈS PARTICULIÈREMENT DIFFICILE AU LOGEMENT

Les jeunes isolés sans ressources sont un public pour qui l'accès au logement est très difficile. La solvabilité durable de ce public n'accédant pas au RSA est un frein majeur à son accès au logement.

Point de repères

L'accueil de jour Rosa, qui accueille 108 femmes en 2017 à Lille, en comptabilise 29 (27%) « qui se trouvent hébergées chez des tiers, dans des situations de grande vulnérabilité ou exposées à des situations de violences ou d'exploitation, en situation d'insécurité pour elles et leurs enfants, relatant des agressions sexuelles, verbales ou soumises à une logique d'esclavagisme moderne ». Parmi ces 29 femmes, l'association en a comptabilisées 12 qui sont « exposées à des situations de violence et/ou d'exploitations » révélées auprès de l'association qui indiquent que l'ensemble de ces situations sont non remarquées dans les diagnostics SIAO car indiquées comme « hébergées chez des tiers » et représentent des « situations d'extrême vulnérabilité et de danger ».

17- Source : Coordination mobile d'accueil et d'orientation (CMAO), rapport d'activité 2017.

18- Source : Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Sequedin.
19- Source : Groupe de travail PDALHPD-SPIP logements sortants de prison

329 jeunes majeurs sortant de l'ASE en 2018 dans la Métropole européenne de Lille

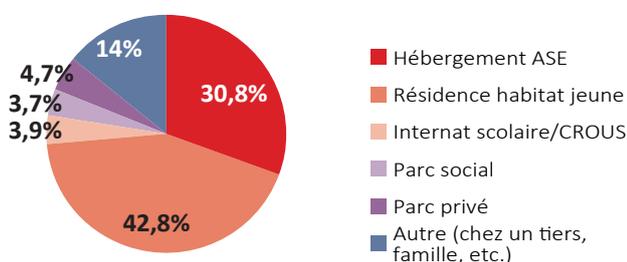
Le Département comptabilise 329 jeunes majeurs ayant été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et devenus majeurs en 2018 dans la Métropole européenne de Lille.

Parmi eux, ces 329 jeunes devenus majeurs en 2018, **207 jeunes sont aidés par le Département et bénéficient d'un contrat Entrée dans la vie adulte (EVA)**. Les jeunes bénéficiaires d'EVA sont :

- > soit maintenus en hébergement ASE (30,8% des cas) ;
- > soit bénéficiaires d'un logement autonome avec une allocation financière.

42,8% des jeunes en contrat EVA ont un logement au sein d'une résidence habitat jeune

LOGEMENT DES JEUNES BÉNÉFICIAIRES D'EVA DANS LA MEL AU 30 JUIN 2018



Source : Département

Du 1^{er} octobre 2017 au 30 juin 2018, 535 jeunes ont bénéficié d'un contrat EVA dans le territoire de la MEL :

- > la plus grande part (42,8%) a été logée au sein d'une résidence habitat jeune. Elle permet de disposer d'un sas entre l'hébergement ASE et le logement autonome ;
- > 30,8% restent en hébergement ASE en raison de leur vulnérabilité (santé, handicap, etc.) ;
- > 14% sont hébergés chez des tiers ou dans leur famille ;

- > quelques-uns accèdent au parc locatif social (3,7%) ou au parc locatif privé (3,7%) ;
- > quelques-uns sont logés dans un cadre scolaire ou universitaire (3,9%).

L'âge moyen de sortie d'EVA se situe entre 19ans ¼ et 19ans ½

L'âge moyen à la sortie d'EVA se situe entre 19 ans ¼ (pour le territoire de la direction territoriale de prévention et d'action sociale de Lille) et 19 ans ½ (pour le territoire de la direction territoriale de prévention et d'action sociale de Roubaix-Tourcoing). En 2018, 145 jeunes accompagnés sont sortis d'EVA pour différents motifs (autonomie, limite d'âge, abandon). Parmi eux, 79 jeunes sont sortis en rupture avec l'institution départementale (refus du jeune de signer un contrat EVA ou contact perdu à la majorité). Dans tous les cas, ces jeunes peuvent de nouveau solliciter les services du Département quand ils le souhaitent afin de bénéficier d'un contrat EVA).

Parmi les jeunes devenus majeurs en 2018, **102 jeunes n'ont pas bénéficié d'EVA** soit parce qu'il s'agit de jeunes autonomes, soit parce qu'ils retournent dans leur famille, soit parce qu'ils l'ont refusé. Parmi eux, on compte 22 jeunes en rupture avec l'institution départementale (refus de signer un contrat EVA ou contact perdu).

Sur le territoire de la délégation territoriale de Lille Métropole, 198 jeunes sont devenus majeurs en 2018. 134 bénéficient d'un contrat EVA. 64 jeunes majeurs n'ont pas signé de contrat :

- > 26 sont retournés vivre en famille ;
- > 7 sont salariés ;
- > 8 jeunes femmes sont en centre maternel ;
- > 1 jeune a souhaité réfléchir avant de s'engager ;
- > 6 ont refusé le contrat ;
- > 1 jeune était incarcéré ;
- > 13 jeunes étaient en fugue à la veille de leur majorité.

Points de repères : Éléments des missions locales

> **Mission locale de Tourcoing-Lys** : parmi 172 jeunes « en accompagnement renforcé », 29% habitent chez leurs parents, 13% en logement autonome, 23% sont hébergés chez des tiers, 15% en hébergement précaire, 20% sont sans hébergement. C'est-à-dire qu'on compte 100 jeunes sans domicile, représentant 58% des jeunes en « accompagnement renforcé ». (Pour la période de janvier à septembre 2018)

> **Mission locale de Lille** : parmi 218 ménages (381 personnes) accompagnés par le collectif local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ), 43% sont hébergés sans droit ni titre ou à la rue, 42% occupent un logement dont ils sont insatisfaits ou dans lequel ils sont en difficulté de maintien, 14% sont hébergés en structure. On compte ainsi 94 jeunes hébergés sans droit ni titre ou à la rue.

Point de repères : l'engagement du Département dans la stratégie pauvreté

Dans un contexte d'évolution législative annoncée quant à la prise en charge des jeunes majeurs sortant de l'ASE, la politique Entrée dans la Vie Adulte mise en place par le Département sera elle-même amenée à se réajuster afin d'être en cohérence avec les réformes nationales.

De plus, cette politique est impactée par l'engagement du Département dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dont l'axe relatif à la prévention des « sorties sèches de l'ASE » est prioritaire. Il s'agit notamment :

- › de veiller tout particulièrement à la situation des jeunes les plus vulnérables, souvent en rupture avec l'ASE ;
- › d'adapter davantage les modalités d'accompagnement et de contractualisation en fonction des besoins des jeunes ;
- › de renforcer l'accompagnement sur les dimensions santé, logement, insertion, maintien des liens.

Point de repères : Le dispositif Entrée dans la vie adulte du Département

Le Département propose aux jeunes de l'Aide sociale à l'enfance (Ase), une démarche d'accompagnement afin de développer leur autonomie et l'accès au logement, dès 16 ans, via le dispositif Entrée dans la vie adulte (EVA). A la majorité, Eva repose sur une contractualisation entre le jeune et le Département et nécessite donc l'adhésion du jeune. Cette démarche propose un accompagnement adapté au niveau d'autonomie du jeune jusqu'à leur 21^e anniversaire si nécessaire (voir au-delà afin de terminer l'année scolaire en cours).

Témoignage du pôle Enfance jeunesse à la direction territoriale de prévention et d'action sociale Métropole Lille

Le premier logement des jeunes à la sortie de l'ASE est souvent la résidence habitat jeune (anciennement foyers de jeunes travailleurs). Ce n'est pas un passage obligé mais cela permet un sas vers le logement autonome et la vie adulte. Les jeunes y bénéficient de la présence d'une équipe socioéducative sans obligation d'accompagnement.

Des difficultés d'accès au parc locatif pour les jeunes

Les résidences habitat jeune ne sont pas nécessaires pour tous les jeunes mais certains y vont car ils ne parviennent pas à trouver de logement dans le parc locatif social ou privé, ce qui ne facilite pas la fluidité des parcours résidentiels des jeunes sur le territoire. Il manque en effet de logements adaptés aux jeunes : abordables en termes de prix, de qualité, de petite taille, proches des transports en commun. EVA permet de solvabiliser les jeunes pour l'accès au logement via le versement d'une allocation mensuelle de 565 euros. Celle-ci s'arrête à 21 an, voire au-delà pour poursuivre l'année scolaire en cours.



Extrait de l'étude « Quitter l'Aide sociale à l'enfance : de l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché résidentiel », réalisée par Pascale Dietrich-Ragon à l'Institut national d'études démographiques (septembre 2018)

« En France, (...) 1,6% des mineurs sont pris en charge par l'ASE au titre de l'enfance.(...) Tous doivent en sortir **à 18 ans**, âge de fin de la prise en charge légale, **ou à 21 ans maximum** s'ils obtiennent un contrat jeune majeur. Ils sont alors **soumis à l'injonction d'être « autonome »**, c'est-à-dire qu'ils doivent eux-mêmes subvenir à leurs besoins et ne peuvent plus dépendre de l'ASE pour se loger. »

A partir des données de l'enquête ELAP (étude longitudinale sur l'accès à l'autonomie après le placement) et d'entretiens qualitatifs, l'INED a exploré **les modalités et le vécu de la sortie de placement sur le plan résidentiel**. Cette étude montre que :

- › « Alors que ces jeunes ont souffert précocement de la précarité résidentielle, l'expulsion programmée de l'institution inscrit l'insécurité dans l'espace qui est censé constituer pour eux un refuge, ce qui est source de stress et d'angoisse ;
- › l'intégration du marché immobilier s'effectue de façon inégale. Ceux qui ont accepté de jouer le jeu de l'institution et ne sont pas sortis du circuit institutionnel réussissent à intégrer les meilleurs hébergements, puis un logement autonome. Au contraire, les jeunes les plus « abîmés », qui ne parviennent pas ou ne souhaitent pas se plier aux contraintes institutionnelles sont les plus exposés à la précarité résidentielle à la sortie. »

L'étude rappelle qu' « en France, **23% des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile nés en France avaient été placés dans leur enfance**, alors que cette proportion était seulement de l'ordre de 2 à 3% dans la population générale (Frechon, Marpsat, 2016). »

L'étude montre que « **les jeunes de l'ASE cumulent les désavantages sur le marché immobilier**. 28% sont chômeurs. » Ils ont un faible niveau de diplôme. Ils peuvent rarement compter sur l'appui de leur famille pour les aider financièrement ou se porter garant auprès d'un bailleur.

Près d'un quart des jeunes accèdent à des hébergements institutionnels :

- › 66% sont en Foyer de jeunes travailleurs et ont une forte proximité avec le marché du travail ;
- › 34% sont dans des hébergements précaires (CHRS, centre maternel, etc.), sont largement au chômage ou inactif. Il s'agit majoritairement de filles dont les deux tiers ont des enfants.

41% des jeunes sont hébergés par des tiers. La famille peut être mobilisée par choix ou en dernier recours. « Les jeunes qui ont été expulsés de l'ASE mobilisent souvent des proches pour « faire le joint » dans les « trous » de la prise en charge institutionnelle. » Il s'agit majoritairement de garçons très peu diplômés qui ne sont pas insérés sur le marché du travail. Ces parcours peuvent se solder par un retour dans l'hébergement institutionnel via le 115.

Un tiers des jeunes parvient à accéder à un logement dont il est titulaire du bail et assume le loyer :

- › les trois quarts se logent dans le parc privé. Il s'agit plutôt de jeunes insérés sur le marché du travail et ne vivant pas seuls. Une partie de ces jeunes accèdent à des logements insatisfaisants (insalubres ou mal situés), souffrent d'un taux d'effort trop élevé ou d'une colocation qui se passe mal ;
- › un quart vivent en HLM. Il s'agit des plus âgés. 59% sont sortis de l'ASE à 21 ans après un Contrat jeune majeur « total ». Ils sont nombreux à ne pas avoir redoublé. Nombreux ont suivi une formation courte diplômante type CAP. Ce sont les plus insérés dans l'emploi. « Les plus à même de répondre aux injonctions des éducateurs et les plus intégrés socialement accèdent plus facilement aux HLM (...) suite à un parcours long au sein de l'ASE, sans retard, ni rupture. »

L'auteure conclut en indiquant que « **sans dénier l'action protectrice de l'institution, celle-ci produit de la vulnérabilité dans la vie de ceux qu'elle protège**. » Elle s'interroge sur le fait que les jeunes sortant de l'ASE ne bénéficient pas du « **principe de continuité** » mis en place par la loi sur le droit au logement opposable de 2007 et selon lequel toute personne a la possibilité de rester dans un hébergement tant qu'elle ne se voit pas proposer une solution adaptée et durable.

L'INSALUBRITÉ IRRÉMÉDIABLE, UNE CAUSE DE PERTE DE LOGEMENT NON QUANTIFIÉE

Le logement insalubre irrémédiable est une des situations amenant les ménages à perdre leur logement.

Dans la métropole lilloise, 11% du parc privé est considéré comme potentiellement indigne en 2013²⁰. Il est néanmoins difficile d'identifier précisément le nombre de situations d'insalubrité majeure engendrant une perte du logement. Quelques éléments statistiques sont disponibles.

Très peu d'arrêtés d'insalubrité

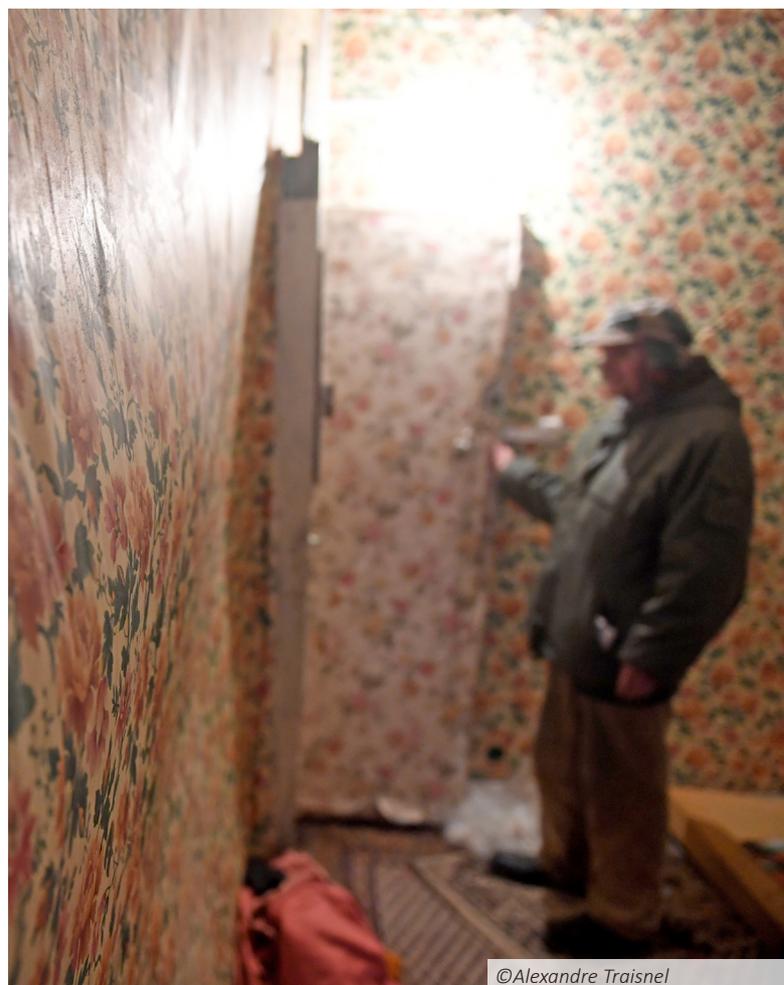
En 2017, la DDSC comptabilise :

- › 28 carences actées en Comité de suivi des arrêtés d'insalubrité (COSAPI) ;
- › et 4 arrêtés d'insalubrité.

60 ménages en logement insalubre ont sollicité une aide pour leur relogement

Le programme d'intérêt général Amelio+ a été sollicité pour aider 60 ménages à se reloger dans le cadre de situations d'insalubrité.

Dans le cadre du PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées), 14 ménages font partie du public prioritaire pour le motif de logement déclaré insalubre par arrêté préfectoral ou en locaux impropres à l'habitation en 2018 dans l'arrondissement de Lille.



©Alexandre Traisnel

20- Source : Filocom. Voir la publication de l'Agence de développement et d'urbanisme « Habitat peuplement 2018 », page 39.





PARTIE 2

Que vivent ces personnes ? D'où viennent-elles ?

Une approche qualitative et sociologique
des personnes sans domicile

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE QUALITATIVE

UN VOLET QUALITATIF PERMETTANT DE METTRE EN ÉVIDENCE LE QUOTIDIEN ET LES PARCOURS DES PERSONNES SANS DOMICILE

Ce volet qualitatif vise à compléter l'analyse statistique. Son objectif est d'éclairer deux dimensions de la vie de ces individus :

- › comprendre quelles sont **les stratégies de survie et d'insertion** de ces personnes au quotidien, de quelles manières elles habitent la métropole ;
- › se représenter quelles sont les **causes** qui ont amené ces personnes à **se retrouver sans domicile**, et quels sont leurs parcours de vie.

Pour ce faire, des entretiens ont été réalisés avec 20 personnes sans domicile. Ils ont été complétés par 34 rencontres avec des acteurs associatifs et institutionnels intervenant auprès de ces personnes (voir la liste en annexe).

Une étude à l'échelle de la MEL, néanmoins focalisée sur le cœur urbain de la métropole

Bien que cette étude porte initialement sur l'ensemble du territoire de la Métropole Européenne de Lille (MEL), il apparaît que les personnes sans domicile habitent principalement les villes les plus peuplées de la métropole, Lille en tête. La principale raison est la logique de centralité urbaine de notre métropole. Cette centralité produit également **une inégale répartition des dispositifs d'aide** aux personnes sans domicile sur le territoire métropolitain. Pour cette raison, et au regard des conditions d'accès au terrain d'enquête, les personnes rencontrées sont quasiment toutes localisées en milieu urbain.

La question des sans-domicile sur le territoire métropolitain, peu documentée d'un point de vue scientifique

En termes de productions scientifiques, il existe peu de travaux concernant ce public sur la métropole lilloise. Des travaux de sociologues, géographes, psychologues et politologues, notamment sur l'agglomération parisienne, ont nourri la réflexion. Celle-ci s'appuie aussi sur des rapports d'institutions spécialisées, militantes : Fondation Abbé Pierre, Atelier Parisien d'urbanisme (APUR), Collectif des morts de la rue, etc.

Des rencontres avec les professionnels pour saisir la diversité des problématiques

La catégorie des personnes sans domicile agrège **un ensemble de réalités variées** :

- › personnes dormant à la rue ;
- › personnes vivant dans des espaces privés non prévus pour l'habitation (métro, voiture, halls) ;
- › personnes hébergées par une structure ;
- › personnes hébergées chez des tiers ;
- › personnes en camp ou en squat.

De plus, une même situation matérielle peut comprendre des problématiques différentes, et correspondre à des publics variés. Une personne en squat peut être un exilé, une personne de culture Rom ou un « grand marginal », une personne présentant des pratiques addictives, un jeune, un ancien militaire, une personne avec des troubles psychiques, etc.

Pour mieux saisir cette diversité, **34 acteurs du social ont été rencontrés** :

- › maraudeurs ;
- › infirmiers ;
- › assistants sociaux, éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale ;
- › coordinateurs ;
- › chefs de service et responsables de structure ;
- › directeurs de pôle.

Ils sont issus de **structures variées** :

- › accueils de jour pour personnes sans domicile ;
- › centres d'hébergement : Centre d'hébergement d'urgence (CHU), Centre d'hébergement de réinsertion et de stabilisation (CHRS) ;
- › maraudes : alimentaires, sociales et de santé mentale ;
- › logement accompagné : maison relais, Foyer jeune travailleur (FJT) ;
- › services publics « généralistes » : Centre communal d'action sociale (CCAS), Unité territoriale de prévention et d'action sociale (UTPAS) ;
- › services publics « spécialisés » : Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), Service départemental d'orientation des mineurs non accompagnés (SDOMNA) ;
- › associations proposant un accompagnement pour un public spécifique : personnes de culture Rom, exilés, jeunes.

Ces acteurs ont été sollicités pour présenter **le fonctionnement de leur structure et le public qu'ils accompagnent** ; et pour recueillir leurs **impressions** et leurs **prescriptions** sur la politique du Logement d'Abord.

Ces rencontres ont également permis de **faciliter la mise en relation** avec des personnes sans domicile connues par ces structures, afin de mener des entretiens.

LES ENTRETIENS AVEC LES PERSONNES SANS DOMICILE

20 entretiens ont été réalisés, avec des personnes sans domicile, entre avril et août 2019. Ceux-ci ont duré entre 35 minutes et 2h30, pour une moyenne de 1h10.

Contact personnel, mise en relation par des professionnels, rencontres dans le cadre de maraudes : des moyens variés d'accéder aux entretiens

Parmi les 20 personnes rencontrées :

- › 3 l'ont été via la **participation à des maraudes** avec les Restaurants du Cœur ou de l'Île de Solidarité ;
- › 6 d'entre elles ont été rencontrées en fréquentant **l'espace public** ;
- › Les 11 autres ont été mises en relation **par des associations** : l'Île de Solidarité, Home des Flandres, l'Étape, Solfa, l'Abéj, Magdala, l'intercollectif solidarité Rom, Eole et le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF).

Le seul critère établi pour participer à un entretien est d'être, ou d'avoir été dans un passé proche, sans domicile ; c'est-à-dire de ne pas disposer de bail nominatif.

L'objectif de cette démarche était de créer un premier contact avec des personnes très marginalisées. Pour certaines, la démarche d'étude ne leur a été présentée qu'après plusieurs rencontres.

Cette étude a été présentée à chaque personne interviewée comme un moyen mis à leur disposition pour témoigner des difficultés qu'elles rencontrent, du fait de leur situation de logement. Ces témoignages concernent aussi bien **leurs difficultés du quotidien** que celles qu'elles ont **rencontrées dans leurs parcours de vie**.

Une nécessaire souplesse dans la conduite des entretiens

La méthode pour mener les entretiens a évolué lors de l'étude. Ils ont d'abord été pensés comme des entretiens semi-directifs : une grille d'entretien reprenait les grandes thématiques à aborder, avec la volonté de laisser les interlocuteurs développer leurs réponses. Cependant, cette volonté a été mise à mal dès les premiers entretiens. Les personnes rencontrées mettaient peu leurs réponses en récit. Le parti pris a donc été d'articuler ces entretiens comme des



Un homme sans domicile non hébergé dans le quartier où il a ses habitudes ©ADULM, oct. 2019

conversations orientées : aborder les thèmes qui font sens pour les personnes tout en essayant de valider certains points de manière systématique.

Les entretiens ont été réalisés dans le cadre souhaité par les personnes interviewées. Ils ont pu se dérouler dans des cafés, dans des parcs, dans les bureaux d'une association, dans la cuisine d'un centre d'hébergement, etc.

Les biais du déclaratif dans l'analyse des parcours

La diversité des profils, et des trajectoires rencontrées lors de cette étude, ainsi que le fait que les données mobilisées ont été récoltées via des entretiens, ne permettent pas de représenter fidèlement les trajectoires des personnes rencontrées.

De plus, il a semblé difficile, lors des entretiens, de faire mobiliser leur mémoire aux individus rencontrés. S'ils ont produit des discours consistants sur leurs quotidiens ou sur des événements marquants de leurs parcours, **la question des perspectives, et du passé, ont été difficiles à aborder**. Les discours des personnes rencontrées devenaient évasifs ou oniriques au moment d'aborder ces temporalités. Une des questions de l'entretien consistait à demander aux personnes

rencontrées de décrire le logement de leur enfance, afin de comprendre leur socialisation au logement. Cependant, dans l'esprit de ces personnes, le **logement est souvent associé à des souvenirs douloureux**, qu'ils ne souhaitent pas forcément aborder. Le sociologue P. Bruneteaux a démontré cette difficulté d'accès à l'information. Il a suivi la même personne sans-abri, Georges, pendant 6 ans ; il a constaté qu'il lui a fallu près d'un an et demi avant que Georges ne lui délivre un discours sincère sur son parcours²¹.

Une volonté d'éclairer des problématiques variées

14 hommes et 6 femmes ont été rencontrés

Les entretiens concernent :

- › 11 personnes sont de nationalité française, 2 venant d'Europe (Roumanie et Portugal), 7 originaires d'Afrique de l'Ouest ou du Nord ;
- › 15 personnes bénéficient de ressources financières au moment de l'entretien ;
- › 12 personnes habitent à Lille au moment de l'entretien, 5 dans le Versant Nord-Est, 2 à Faches-Thumesnil et une dans une petite commune périurbaine du nord de Lille ;
- › 6 personnes ont entre 17 et 24 ans, 4 entre 31 et 38 ans, 5 entre 40 et 48 ans, 4 entre 50 et 58 ans, et une de plus de 60 ans.

Leur temps de vie à la rue diffère

Les personnes rencontrées diffèrent par le temps passé à la rue :

- › 3 personnes n'ont jamais dormi à la rue ;
- › 8 personnes y ont passé entre 3 mois et 1 an ;
- › 6 y ont passé entre 2 et 5 ans ;
- › 3 ont un parcours de rue de plus de 10 ans.

Les situations d'habitat sont elles aussi variées

- › 5 personnes dormaient à la rue ;
- › 10 habitaient en centres d'hébergement ou en logement adapté ;
- › 2 étaient hébergées chez un tiers ;
- › 2 étaient logées dans le parc social ;
- › une personne sous-louait une chambre.

Les noms des personnes rencontrées ont tous été modifiés afin de préserver leur anonymat.

Certains profils de personnes sans domicile ont été plus difficiles à rencontrer le temps d'un entretien que d'autres. Ceci explique le recours à une **démarche plus anthropologique** (maraudes, discussions à la volée), pour recueillir des informations.

Ce volet qualitatif n'a pas l'ambition d'être représentatif : par exemple, les ménages de culture Rom représentent environ un tiers des personnes à la rue, mais une seule personne de culture Rom a été rencontrée. Cela s'explique par la difficulté de prise de contact avec cette population ainsi que par le manque de maîtrise du français par les personnes de culture Rom rencontrées.

La volonté de documenter certains **parcours et expériences atypiques ou significatives** a guidé la recherche d'entretien (long parcours à l'armée, le fait que quelqu'un enterre sa tente tous les matins, parcours d'hébergement « insolite », etc.).

Une analyse des entretiens autour de 2 axes

Les entretiens avec les personnes sans domicile ont été analysés selon 2 axes :

- › leur quotidien ;
- › leurs parcours.

21- Bruneteaux, P. « Les politiques de l'urgence à l'épreuve d'une ethnobiographie d'un SDF », *Revue française de science politique*, vol. 57, no. 1, 2007, pp. 47-67.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENTRETIENS : ENTRÉE PAR PERSONNE

Nom anonymisé	Genre	Âge	Temps à la rue	Type d'habitat en l'absence de domicile	Nationalité	Situation familiale	Ressources
Aboubacar	Homme	39	1 Mois	Squat	Guinéenne	Famille en Guinée	RSA + contrat d'insertion
Lulu	Femme	38	21 ans	Dans un parc	Française	En couple, 4 enfants placés	RSA couple
Patrick	Homme	62	2 fois 3 mois	Voiture	Française	Divorcé. Célibataire. Pas d'enfants	Retraite (pension d'invalidité quand il était à la rue)
Pedro	Homme	34	6 mois	Rue	Française	En instance de divorce, un enfant placé dont il a la garde le week-end	AAH
Rova	Homme	40	15 ans	Dans un parc	Française	Seul, pas d'enfants, peu de contacts familiaux	RSA
Mouctar	Homme	40	2 ans et 4 mois	Squat	Guinéenne	2 filles en Guinée, pas marié	Aucune
Brahim	Homme	35	3 mois	Voiture	Tunisienne	En instance de divorce, a récupéré la garde des enfants depuis peu	Chômage: 800e + allocations familiales 700e
Nacima	Femme	58	4 mois	Halls d'immeubles	Algérienne	Célibataire, garde contact avec les membres de sa famille	Aucune
Gauthier	Homme	20	4 ans	Tente	Française	Plus aucun contact avec sa famille	Allocation MDPH: 860e
Idrissa	Homme	17	8 mois	Squat	Camerounaise	Famille au Cameroun	Aucune
Kadija	Femme	56	0	Hébergée par ses enfants	Franco-algérienne	Veuve, remariée, puis victime de violences familiales	RSA: 480e
Ghost	Homme	23	plusieurs fois quelques mois	Rue (cages d'escaliers extérieures)	Française	Célibataire, sortant de l'ASE. Aucun contact avec sa famille à part une cousine	AAH
Alberto	Homme	50	10 ans	Devant un bâtiment, dans un parc	Française	A deux filles, mais plus aucun contact avec elles ni aucun membre de sa famille	RSA
Jean-Jacques	Homme	54	0	Hébergé par son frère	Français	En couple, pas d'enfants	AAH
Sara	Femme	24	3 ans et demi	Baraquement ou caravane	Roumaine	Mariée, deux enfants	Contrat d'insertion: 800 euros par mois
Riva	Homme	21	5 mois	Tente	Guinéenne	Seul membre de sa famille en Europe	ADA: 420 euros
Vanessa	Femme	45	1 an et demi	Parc, halls, métro	Française	Non renseignée	Aucune
Jacques	Homme	48	6 mois	Sac de couchage	Française	En concubinage, pas d'enfants	RSA+ contrat d'insertion= 1300 euros
Begbé	Homme	18	1 an	Tente	Guinéenne	Parents décédés, contacts réguliers avec sa sœur	ADA: 420 euros
Helena	Femme	31	0	Hébergée chez un tiers	Portugaise	Célibataire. Sa famille est en France mais ils ne vivent pas ensemble	RSA

Tous les noms ont été anonymisés

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENTRETIENS : ENTRÉE PAR PROFILS

Profils		Personnes rencontrées (noms anonymisés)
Profils de ménages		
Hommes seuls		Pedro, Patrick, Aboubacar, Rova, Mouctar, Gauthier, Ghost, Alberto, Jean-Yves, Riva, Jacques, Begbé
Famille (au moins un parent et un enfant)	Vit en famille	Brahim, Kadija, Sara
	Enfant(s) placé(s)	Pedro, Lulu (en couple), Vanessa
Femmes isolées		Kadija, Nacima, Helena, Vanessa
Jeunes isolés (-25 ans)		Idrissa, Gauthier, Ghost, Riva, Begbé
Migrations		
Territoire de migration	Métropole lilloise	Lulu, Gauthier, Vanessa
	Région	Patrick, Jean-Yves, Jacques, Pedro
	France	Rova, Alberto, Ghost
	Union européenne	Sara (Roumanie), Héléna (Portugal)
	Hors Union européenne	Brahim (Tunisie), Aboubacar (Guinée), Mouctar (Guinée), Nacima (Algérie), Riva (Guinée), Idrissa (Cameroun), Begbé (Guinée), Kadija (Algérie)
Statut	Demandeurs d'asile	Riva (en attente), Aboubacar (obtenu)
	Personnes sans titre de séjour	Mouctar, Nacima
	dont jeunes étrangers isolés	Idrissa, Begbé
Types d'habitat		
Personnes vivant ou ayant vécu à la rue	Rue	Pedro, Lulu, Alberto, Jacques
	Espaces privés non prévus pour l'hébergement (voiture, halls)	Patrick, Nacima, Ghost, Vanessa, Brahim
	Structures précaires (baraquement, campement)	Sara (campement Rom), Gauthier, Riva, Jacques (tente)
	Squat	Mouctar, Idrissa, Aboubacar, Pedro, Begbé
Personnes hébergées ou ayant été hébergées	En hébergement institutionnel	Nacima, Ghost, Aboubacar, Brahim, Kadija, Jean-Yves, Jacques, Riva, Lulu, Patrick, Gauthier, Mouctar
	Chez un tiers	Héléna, Idrissa, Kadija, Vanessa, Begbé
Problématiques		
« Grand marginal »		Lulu, Rova, Alberto, Vanessa
Personnes sortant d'institutions (ASE, Hôpital, prison, armée...)		Ghost (ASE+prison), Gauthier (ASE), Lulu (ASE), Jacques (armée)
Personnes souffrant ou ayant souffert d'une problématique santé	Maladie physique	Nacima, Jean-Yves, Vanessa
	Santé mentale	Gauthier, Mouctar
	Addiction	Lulu, Jean-Yves, Rova, Alberto, Vanessa

Tous les noms ont été anonymisés

AXE 1 : LES QUOTIDIENS DES PERSONNES SANS DOMICILE

Lors des entretiens, les interlocuteurs présentaient des difficultés à évoquer leur passé ou leur futur. Ils avaient tendance à documenter plus facilement leurs pratiques quotidiennes. Celles-ci varient en fonction de différents paramètres. Le premier axe de réflexion adopté dans cette étude est l'analyse du quotidien des personnes sans domicile. Cette analyse propose une vision transversale des problématiques quotidiennes rencontrées par ces personnes. Son objet est d'observer :

- › quelles sont les **caractéristiques communes et structurantes du quotidien** d'un groupe social particulièrement hétérogène ;
- › quelles sont les **difficultés rencontrées** au quotidien ;
- › **la manière dont ils habitent le territoire** de la métropole lilloise.

UN QUOTIDIEN À APPRÉHENDER EN FONCTION DU STATUT D'HÉBERGEMENT

Les rencontres réalisées ont permis d'établir **3 types de statuts d'hébergement** :

- › les personnes sans hébergement, vivant à la rue stricto sensu ;
- › les personnes hébergées par des structures ;
- › les personnes hébergées chez des tiers.

L'expérience quotidienne des personnes sans domicile est à comprendre en fonction de ce statut.

Un quotidien à la rue guidé par la survie

« Si tu vis dans la rue tous les jours, ce n'est pas facile. [Les gens à la rue] doivent trouver des squats, des endroits en dehors de la ville pour éviter de se faire agresser. Quand t'es dans la rue, tu te fais agresser, tu te fais violenter, tu te fais voler tes affaires. » (Pedro)

Le quotidien des personnes dormant à la rue est rythmé par les violences décrites par Pedro. Des tactiques existent pour essayer d'échapper à ces violences : mise en groupe, mise en couple, non fréquentation de certains lieux, etc. De plus, il arrive que ces violences conditionnent l'emploi du temps des individus : par exemple, Rova quitte son lieu de manche en début d'après-midi car un autre groupe de personnes, avec qui il s'est déjà battu, vient s'installer au même endroit pour faire la manche.



Jeune femme quittant la distribution alimentaire ©Île de solidarité

Ces violences ne sont pas le seul aspect permettant d'avancer que le quotidien des personnes à la rue est marqué par la survie. Il faut trouver de quoi manger, se désaltérer, se laver, se loger... La plupart de ces services sont proposés par des associations locales. Cependant, solliciter ces prestations prend du temps, qui ne peut donc pas être mobilisé dans un autre cadre.

« Les assos, en fait, il faut toute la journée. Manger assos, laver assos et papier assos, ça prend ta journée. Alors des fois, les amis, c'est plus rapide parce qu'il y a moins d'attente. » (Rova)

Une diversité des quotidiens pour les personnes hébergées en structure

Chaque structure d'hébergement propose des services et un accompagnement différent. Le quotidien d'une personne hébergée par une association est à appréhender en fonction des politiques de ces structures. Cependant, il existe deux modalités communes à l'ensemble de l'hébergement par des structures : **un hébergement en foyer ou un hébergement dans le diffus**.

Le quotidien d'une personne hébergée dans des structures de **type foyer** est marqué par la **vie en collectivité** ainsi que par un **contact régulier avec les équipes éducatives**. Les règles internes à chaque association (couvre-feu, animaux autorisés, interdiction de consommer de l'alcool...) terminent de structurer le quotidien des personnes hébergées en foyer. Ainsi, il semble qu'une personne hébergée dans une petite structure aura tendance à passer la journée chez soi ; alors que les individus dans des grandes structures ont tendance à fréquenter l'espace public plus régulièrement. Notons que certains centres d'hébergement ferment en journée, et que les personnes qui y vivent sont, de fait, amenées à fréquenter l'espace public ; mais sans avoir à se préoccuper de comment manger ou se laver.

« Ils m'ont envoyée au foyer d'urgence pour la nuit, c'est tout. Toujours je sors le matin dans la rue. Des fois chez mes copines, des fois... l'après-midi... je passe l'après-midi à la mosquée. Après, je retourne au foyer à 17h30. 17h30, je rentre au foyer. Tous les jours c'est comme ça. » (Nacima)

L'hébergement dans le diffus est un hébergement hors du cadre du « foyer ». Il s'incarne par des appartements répartis sur la métropole. Rien n'indique, aux autres habitants du quartier ou de la résidence, que ces appartements accueillent des personnes sans domicile. Le quotidien des personnes hébergées dans le diffus est assez proche de celui des personnes disposant d'un domicile. La différence se joue principalement sur la capacité à aménager son logement : Brahim a négocié avec l'association qui l'héberge pour installer un lave-linge car il vit avec ses deux jeunes enfants. Sara a dû insister pour pouvoir installer des rideaux en plein été dans son appartement. Sans quoi, le quotidien de Sara ou de Brahim est assez similaire à celui d'une personne vivant dans un logement : préparer les enfants, les amener à l'école, aller travailler, rentrer cuisiner le soir, etc.

L'hébergement chez un tiers : des contraintes et des opportunités différentes

L'hébergement chez un tiers semble être **la dernière étape avant de se retrouver à la rue**, la dernière ressource mobilisable par les individus. Les tiers principalement sollicités sont d'abord la **famille** ou les **amis proches**. Par exemple, Kadija a été hébergée plusieurs mois par ses enfants après avoir quitté le domicile conjugal. Jacques a sollicité ses amis quand il est revenu vivre à Lille après son divorce.

Contrairement à l'hébergement par une structure, qui s'articule autour d'un contrat d'occupation, **les modalités de l'hébergement chez un tiers sont négociées entre hébergeur et hébergé**, sans intermédiaire. Cette « négociation » offre un **pouvoir de contrainte** à certains hébergeurs. Par exemple, lorsque Begbé, jeune guinéen de 18 ans, a été hébergé dans une famille d'accueil par une association, il devait rentrer à des heures précises et partager avec eux au moins un repas par jour. Les contraintes expérimentées par Begbé n'ont qu'un impact minime sur l'organisation de son quotidien. Mais pour d'autres personnes hébergées chez des tiers, principalement des femmes, **ces « contraintes » peuvent dériver vers des phénomènes d'exploitation** : prostitution, esclavage moderne, trafics, rétribution financière, etc.

Les entretiens et rencontres ont mis en évidence des formes d'hébergement citoyen conventionnées pour les jeunes étrangers qui se prétendent mineurs et non reconnus comme tels, qui n'ont donc pas été pris en charge par les services compétents. Ces conventions visent à situer **l'hébergement chez un tiers dans un cadre légal** afin d'essayer d'éviter ces phénomènes d'exploitation.

Certaines personnes hébergées ont l'obligation de quitter le logement en journée alors que d'autres en disposent comme s'il s'agissait de leur propre habitat.

UN QUOTIDIEN MARQUÉ PAR DIFFÉRENTES FORMES DE DISCRIMINATIONS ET DE SÉGRÉGATIONS

Le statut d'hébergement n'est pas la seule variable qui produit des quotidiens différenciés pour les personnes sans domicile. Cette population souffre de discriminations du fait d'être reconnu comme sans domicile par les acteurs de la société « insérée »²².

De plus, il existe, au sein même du groupe des personnes sans domicile, et aussi dans leurs rapports avec la société « insérée », des formes de discriminations et de ségrégations :

- › par la nationalité ;
- › par l'âge ;
- › par le genre.

La discrimination est définie, dans le *Larousse*, comme « le fait de distinguer et de traiter différemment (le plus souvent plus mal), quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne ». La ségrégation renvoie au « processus par lequel une distance sociale est imposée à un groupe du fait de sa race, de son sexe, de sa position sociale ou de sa religion, par rapport aux autres groupes d'une collectivité ».

L'adresse de domiciliation et l'habitus, des marqueurs du statut de sans-domicile

Qu'est-ce qui réunit une mère de famille de culture Rom, un demandeur d'asile guinéen, un jeune sorti de prison, une personne à la rue depuis 10 ans et un ancien militaire aujourd'hui hébergé en foyer ?

Le point commun entre les personnes rencontrées, qui a défini les contours de la population sur laquelle porte cette étude, c'est de ne pas disposer d'un bail direct et nominatif. Or ces individus possèdent presque tous une adresse de domiciliation. Celle-ci peut correspondre à l'adresse de l'association qui les héberge, à une ancienne adresse personnelle, à l'adresse d'une association proposant des domiciliations, au CCAS, etc. Les dispositifs spécialisés dans l'accompagnement des personnes sans domicile (associations ou administrations) sont familiers de cette situation, mais **cette domiciliation peut être un frein à l'insertion**. En effet, elle catégorise de fait un individu comme étant sans domicile personnel, ce qui peut produire un blocage chez un éventuel employeur ou un bailleur privé, lors de démarches personnelles d'insertion.

L'**habitus** est un deuxième marqueur d'une identité de groupe, qui va structurer le quotidien des personnes rencontrées. Celui-ci est associé à un groupe social. Or, il est difficile d'avancer que l'ensemble des personnes sans domicile représente un groupe social en soi. Il n'existe pas une identité de groupe propre aux personnes sans domicile, ni des pratiques communes ou encore des mobilisations collectives.

Cette lecture en termes d'habitus s'applique particulièrement aux personnes qui dorment à la rue, celles associées dans le sens commun au terme de « SDF ». Un maraudeur chevronné confiait distinguer les personnes à la rue de celles hébergées ou en logement en regardant leurs mains. **La façon de se tenir, de s'habiller, de s'adresser à autrui sont des déclinaisons d'un habitus de classe sociale**. Certaines personnes se trouvent exclues de certains lieux, ou s'excluent elles-mêmes, car elles présentent cet habitus de classe.

La nationalité offre des contraintes et des opportunités différentes

Plus de 70% des personnes se déclarant à la rue au 115 sont de nationalité étrangère. Or, la nationalité est corrélée à la légitimité à être sur le territoire national, et entraîne des droits et des devoirs différents pour les individus. Il importe donc de lire le quotidien des personnes sans domicile à travers ce prisme. **3 catégories de nationalité** peuvent être distinguées :

- › les personnes françaises ;
- › les personnes européennes ;
- › les personnes originaires de pays hors UE.

Les personnes françaises : l'enjeu de l'accès aux droits

Il arrive, mais ce n'est pas propre à ce groupe, que certaines personnes sans domicile françaises n'aient plus leurs droits ouverts (santé, RSA, etc.). La réouverture des droits est un enjeu pour certaines personnes marginalisées. Ce processus peut prendre du temps, notamment en fonction de l'implication de l'individu concerné.

Les personnes originaires de pays de l'Union Européenne connaissent des difficultés d'insertion

Si l'espace Schengen leur octroie le droit de résider sur le territoire, les démarches d'accès aux droits peuvent être plus longues que pour les individus français.

Une part conséquente des personnes sans domicile d'origine européenne présentes sur le territoire de la MEL sont des **personnes de culture Rom**. Celles vivant en campement sont souvent **reléguées aux marges de la ville**, dans des espaces

Point de repères : l'Habitus

Le terme habitus désigne la manière d'être, l'allure générale, la tenue, la disposition d'esprit, de quelqu'un ou de quelque chose. Le rôle des socialisations primaire (enfance, adolescence) et secondaire (âge adulte) est très important dans la structuration de l'habitus. L'habitus est souvent associé à un groupe social, ce qui produit un habitus de classe.

22- Ce terme désigne l'ensemble des personnes qui ne sont pas sans domicile.

urbains peu accueillants. L'association Médecin Solidarité Lille (MSL), accompagnée de Pédiatres du Monde, a mis en place un bus médical qui se rend sur les campements, afin d'offrir un premier accès au soin à cette population. Si l'accès aux soins est facilité par ce dispositif, l'acquisition d'autres droits reste fastidieuse. Sara, mère de famille de culture Rom ayant vécu pendant 5 ans en campement et aujourd'hui en CHU dans le diffus ; et Francesca, bénévole de l'intercollectif solidarité Rom, témoignent de **la difficulté à faire scolariser les enfants** de Sara.

« Q : *Ça a pris combien de temps entre le moment où vous avez fait les démarches pour scolariser les enfants et le moment où ils sont rentrés à l'école ?*

Sara : *Ce n'est pas moi qui l'ai fait, c'est la dame de l'AREAS qui l'a fait.*

Q : *Vous savez quand même me dire ça a pris combien de temps ?*

S : *Bah...*

Francesca : *Ça a pris des années pour l'AREAS.*

S : *Oui ça je peux le dire. Il y a eu... je ne sais pas combien de temps, beaucoup.*

F : *Parce que justement moi j'ai commencé à fréquenter le camp en 2013 et c'est à la fin de 2016 qu'ils ont été scolarisés. » (Sara et Francesca)*

La question des ménages de culture Rom est un enjeu particulier car il répond à des logiques politiques de gestion spatiale de cette population : par exemple, Francesca avance que si les enfants de Sara ont mis autant de temps à être scolarisés c'est parce que le camp où elle vivait est situé à cheval sur deux communes et que chacune d'entre elles « se renvoyait la balle ».

Une grande partie de ces ménages rencontre des problèmes d'insertion, notamment à cause de **la barrière de la langue**. Cette difficulté est commune aux personnes originaires de pays non francophones. L'apprentissage de la langue semble être un objectif capital pour ces individus, comme en témoigne Helena, arrivée en France en 2013 en provenance du Portugal.

« Q : *Qu'est-ce qui vous empêche aujourd'hui de postuler aux postes que vous avez repérés ?*

Helena : *En fait je n'ai pas encore agi. Je n'ai pas encore agi parce que, pour moi, c'est toujours un peu compliqué à cause de la langue. J'ai peur d'arriver à l'entretien et qu'après, je ne le réussis pas. » (Helena)*

Helena recherche activement des endroits où elle peut assister à des cours de français, afin d'obtenir un emploi correspondant à ses qualifications. Le seul emploi qu'elle a trouvé depuis son arrivée en France est un travail à mi-temps comme femme de ménage, à une heure de trajet de son lieu d'hébergement. Sara fait elle aussi les ménages, mais contrairement à Helena elle ne possède pas de diplômes.

Il semble que les personnes de nationalité étrangère soient reléguées aux **marges du marché du travail**. Lors d'une visite d'un campement habité par des personnes de culture Rom, un bénévole de l'intercollectif ironisait, avec les habitants du campement, à propos des conditions de travail d'un des pensionnaires du camp : pas de lunettes de protection, pas de chaussures de sécurité, des sacs de 30 kilos à porter seul sur une échelle, etc., alors que cet emploi était déclaré.

Brahim, qui a fui la Tunisie pendant les événements du « Printemps Arabe », a connu le même type d'emploi en arrivant en France. Titulaire d'un Master 2 en économie sociale, marketing et management, il s'est retrouvé sur les chantiers à son arrivée, à travailler dans des conditions proches de celles décrites dans le paragraphe précédent.

Les individus originaires de pays extérieurs à l'UE connaissent des problématiques supplémentaires à celles rencontrées par les personnes originaires de l'UE

La non-reconnaissance des diplômes, la barrière de la langue, l'accès difficile au logement, à la scolarisation et à l'emploi, couplées à la question du titre de séjour, sont les principales difficultés rencontrées par les personnes étrangères non originaires d'Europe.

Il existe différents moyens d'obtenir un titre de séjour : le travail, les études, les problèmes médicaux, le regroupement familial, etc. Mais le principal moyen mis en place par les personnes rencontrées lors de cette étude est la **demande d'asile**. Notons que les personnes en demande d'asile rencontrées sont originaires d'Afrique de l'Ouest. Tout d'abord, car nous avons une facilité à entrer en contact avec cette population. De plus, elle représente aussi une part non négligeable des demandeurs d'asile sur le territoire métropolitain. Enfin, la majorité des personnes de ce groupe sont francophones, ce qui a facilité la conduite des entretiens.

Les personnes en demande d'asile rencontrées ne connaissent pas ce problème de la barrière de la langue, bien que ce ne soit pas systématiquement leur langue maternelle. Une partie d'entre elles est en **formation** (bac pro ou université, notamment grâce au Programme d'intégration linguistique et d'orientation pour une année universitaire transitoire à destination des étudiants en exil (PILOT)), tandis que d'autres font du **bénévolat** dans les associations qui les ont aidées. Mouctar, demandeur d'asile, explique pourquoi il est bénévole.

« *S'il y a le bonheur qui va me trouver, ce n'est pas à la maison. Je dois chercher des relations, connaître les gens, m'intégrer. Donc je ne veux pas rester tout seul comme ça aussi... penser. C'est pour cela, surtout, le gros problème c'est à cause de ça. Je veux aller à l'école pour oublier certaines choses. » (Mouctar)*

Mouctar pointe la nécessité de s'occuper l'esprit. Celle-ci peut s'expliquer par un parcours migratoire difficile qui peut produire des épisodes de **stress post-traumatique** ; mais aussi par **l'incertitude temporelle** qui caractérise l'avenir des demandeurs d'asile. Ceux-ci perçoivent l'Aide aux demandeurs d'asile (ADA) le temps de leur procédure.

Cela nécessite des démarches individuelles pour les personnes françaises ou originaires de l'UE. De plus, les personnes originaires de l'UE ne peuvent pas bénéficier de l'ADA. Elles doivent faire les démarches pour obtenir le RSA, démarches qui peuvent elles aussi être ralenties par des difficultés linguistiques.

Ainsi, il convient de **ne pas hiérarchiser les difficultés rencontrées selon la nationalité**, mais d'étudier comment celles-ci impactent l'expérience quotidienne. Le cas des personnes sans-papiers est particulier. Celles-ci ne se sont soit jamais présentées auprès des administrations compétentes (préfecture, OFII, OFPRA), soit ont vu leur demande de titre de séjour rejetée. Aux yeux de l'Etat, ces personnes sont illégitimes sur le territoire. Il leur est impossible d'accéder au logement ou à l'emploi de façon conventionnelle. Seul l'accès aux soins leur est garanti.

L'âge comme indicateur des ressources mobilisables

L'âge semble lui aussi produire une expérience différenciée du quotidien des personnes sans domicile. Il semble exister **3 âges charnières** qui structurent l'expérience quotidienne des personnes sans domicile :

- › le passage à la majorité ;
- › le passage de la barre des 25 ans ;
- › le passage au statut de retraité.

Il existe des mineurs à la rue

Ils peuvent avoir fugué de leur famille biologique ou de leur placement institutionnel, ou encore avoir fui leur pays d'origine. La gestion (hébergement, scolarisation, santé) des mineurs sans tuteur légal relève de la responsabilité du département. Ceux qui refusent cette prise en charge et qui ne possèdent pas un capital social conséquent se retrouvent à la rue. Gauthier, 20 ans, qui a connu la rue à 16 ans, explique le moment où il s'est retrouvé dehors.

« Q : Tu étais à l'ASE ?

Gauthier : *J'étais placé en foyer/ famille d'accueil. Ça n'allait pas parce que je fuguais tous les jours, parce que je n'aimais pas. Mon père m'a repris. Après, dès que mon père m'a repris ça s'est passé mal avec lui parce qu'il buvait, il se droguait... Et on s'est bagarré, donc il m'a viré. Je suis dans la rue depuis... ça fait 4 ans. A l'âge de 16 ans je suis parti. Je n'étais pas encore majeur, j'étais mineur mais j'ai... j'en avais marre, je dormais dans la rue. » (Gauthier)*

Or, un mineur à la rue n'a pas accès à certains services du fait de sa minorité (ouverture d'un compte, accès au logement). De plus, il ne possède généralement **pas d'expériences professionnelles** qui auraient pu lui conférer des relations sociales mobilisables.

L'absence de prise en charge institutionnelle d'un mineur n'est pas corrélée à sa nationalité. Cependant, cette dernière peut ici aussi produire une expérience quotidienne différenciée. Les « **mijeurs** », terme utilisé par certaines associations et certains chercheurs, sont les jeunes non reconnus comme mineurs par le SDOMNA alors qu'ils se prétendent comme tels. Ils ne sont donc pas pris en charge par le Département. **Ils ne peuvent pas lancer une procédure de demande d'asile** dans la mesure où ils se sont déclarés mineurs, **ni accéder à l'hébergement d'urgence**, qui est réservé aux majeurs. Ainsi, ils se retrouvent dans **un entre-deux juridique**. Outre les difficultés inhérentes au fait d'être étranger sur le territoire, ils rencontrent également des problèmes économiques car ils ne peuvent prétendre à aucune aide financière.

L'âge permet d'acquérir certains droits, notamment l'éligibilité au Revenu de solidarité active (RSA)

C'est pourquoi le passage à l'âge de 25 ans est un deuxième âge charnière pour les personnes sans domicile **car la majorité des personnes rencontrées bénéficient soit du RSA soit de l'Allocation pour adultes handicapés (AAH)**. Certes, il est possible de bénéficier du RSA avant 25 ans si l'individu a un enfant à charge ou s'il a travaillé deux ans sur les trois dernières années, mais les personnes rencontrées ne répondent pas à ces critères.

Points de repères : l'Aide aux demandeurs d'asile (ADA)

Le montant générique de l'ADA pour un ménage d'une personne est de 6,80 euros par jours, soit 204 euros par mois pour les personnes bénéficiant d'un hébergement spécifique pour demandeurs d'asile, mis à disposition par l'Etat. Ce montant est majoré à 14,20 euros par jours, soit 426 euros par mois, pour les individus ne bénéficiant pas d'un hébergement. De plus, **l'accès aux droits de santé** (obtention de la CMU ou de l'AME) **se fait automatiquement** lors de la demande d'asile.

Point de repères : le Capital social

Bourdieu définit le capital social comme : « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter reconnaissance ». Pour cette étude, retenons que ce terme qualifie l'ensemble des relations sociales mobilisables par un individu, ainsi que la qualité de ces relations.

De plus, plusieurs acteurs médicaux rencontrés ont signalé que **les psychoses se déclarent généralement entre 16 et 30 ans**. À la vulnérabilité sociale et économique des jeunes s'ajoute une vulnérabilité psychologique. Se retrouver à la rue semble accentuer l'apparition de troubles psychotiques.

En parallèle, certains acteurs du social spécialisés dans l'accompagnement des jeunes en situation d'extrême précarité, soulignent que les jeunes à la rue se dégradent rapidement. Un chef de service d'accueil de jour avançait qu'« au bout de 3 semaines, quelqu'un peut commencer à se dégrader, même si les jeunes tiennent à leur image et s'habillent bien ».

La consommation de produits psychotropes est un des éléments du quotidien des jeunes en errance, mais elle n'est pas propre aux jeunes. Par exemple, la moyenne d'âge de la fille active du Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues (CAARUD) Ellipse est de 38 ans.

La retraite peut être synonyme de sortie de la galère

Disposer ou non de ressources financières structure le quotidien des personnes sans domicile. Patrick a connu plusieurs moments dans sa vie où il a vécu dans sa voiture. Pendant cette période de galère, il gagnait 600 euros par mois. Patrick est allé solliciter les services logement de différentes mairies de la couronne Nord de Lille. Une d'entre elles lui a trouvé un logement locatif social. Il avait du mal à boucler ses fins de mois, jusqu'au mois de septembre dernier car « *maintenant [il est] en retraite depuis le mois de septembre donc ça va beaucoup mieux. Là [il] tourne à 1 900 euros* ». (Patrick)

Patrick a vu ses ressources tripler lors de son passage au statut de retraité, et peut aujourd'hui se projeter : il prévoit de réaménager sa maison, partir en voyage, acheter de nouveaux vêtements...

À l'inverse des jeunes, qui disposent de peu de capital social, l'âge octroie de fait ce capital. Patrick n'a pas su le mobiliser lorsqu'il s'est retrouvé à la rue, contrairement à Jacques, quand il est revenu dans le Nord suite à son divorce, qui l'a conduit à perdre son emploi à Clermont-Ferrand.

« Q : Tu dormais où à ce moment-là ? Comment tu t'arrangeais pour dormir ?

Patrick : Les gares, chez des amis, j'ai dormi quelques temps chez des amis. Mais bon, comme ils sont mariés, avec des enfants, je ne voulais pas m'incruster. Je ne voulais pas que les enfants soient perturbés. » (Jacques)

Une expérience quotidienne différenciée selon le genre

Il existe une **différence significative entre l'expérience des hommes et des femmes à la rue**. Ces premiers renvoient à la figure historique du SDF, du vagabond. La plupart des dispositifs d'accueil et d'hébergement ont d'abord été pensés pour les hommes seuls. Cependant, le public à la rue a évolué. Aujourd'hui, des femmes et des familles viennent s'ajouter à ce contingent.

Des problématiques spécifiques rencontrées par les femmes hébergées chez des tiers

Si l'hébergement chez un tiers semble être mobilisé par tous lors de la perte de logement, les femmes semblent s'ancrer plus durablement dans ces hébergements, de peur de se retrouver à la rue. Kadija a par exemple été hébergée chez ses enfants lorsqu'elle a dû quitter le domicile conjugal. Nacima a été hébergée par des « sœurs » de la mosquée avant d'obtenir une place en CHU. Helena a connu 3 hébergements différents chez des « amis de [son] père » depuis son arrivée en France, en 2013. Les femmes rencontrées n'ont pas fait part de violences de la part de leurs hébergeurs mais ce phénomène existe, surtout pour les femmes en situation de marginalité sociale.

Dans les exemples présentés ci-dessus il y a toujours **un lien (familial, amical, religieux) entre hébergée et hébergeur**. Non pas que ce lien protège totalement ces femmes des dérives qui apparaissent parfois lors d'un hébergement chez un tiers, mais celui-ci instaure un **cadre de référence aux relations sociales quotidiennes** (on héberge une mère, une amie, la fille d'un ami, etc.). Malheureusement certaines femmes ne disposent pas d'un réseau leur permettant de trouver un hébergement par elles-mêmes. Elles peuvent alors **se retrouver prises en otage dans d'autres réseaux (prostitution,**



Femme faisant la manche dans le centre de Lille ©ADULM oct. 2019

esclavage moderne, trafic...»). Un agent de l'OFII expliquait qu'une femme est un jour venue les solliciter en affirmant ne pas avoir reçu son allocation. En vérifiant ses comptes, il s'est aperçu que l'intégralité de son ADA avait été retirée à minuit le lendemain du virement, par l'homme qui l'hébergeait.

Les femmes à la rue stricto sensu sont peu nombreuses et ont développé pour la plupart des stratégies d'invisibilisation

Les femmes sans domicile sont confrontées à la **domination masculine**, qui structure nos sociétés. Cette domination masculine s'incarne également dans les échanges quotidiens entre les femmes sans domicile et la société « insérée ».

Vanessa explique comment elle s'organisait pour dormir lorsqu'elle était à la rue :

« C'est pourquoi je dormais dans les stations de métro. Comme ça, il y a la sécurité, la grille. Quand la grille est fermée, il n'y a plus personne qui rentre. Et c'est minuit et demi. À 5 heures, c'est déjà ouvert, si ce n'est pas 4h30. On est comme ça, sur le carrelage, avec mon duvet. » (Vanessa)

Trouver **des espaces protégés et cachés** pour dormir est une des **stratégies de sécurisation** des femmes à la rue. Malheureusement, elles ne trouvent pas systématiquement d'espaces protégés. Vanessa et Lulu ont subi de nombreuses violences lorsqu'elles vivaient à la rue. Notons que ces violences ne proviennent pas systématiquement des hommes qui sont à la rue. De plus, ces violences peuvent prendre des formes multiples : de l'agression verbale jusqu'au viol.

Une autre stratégie de survie à la rue pour les femmes consiste à ne pas se retrouver seule. La mise en couple ou l'agrégation à un groupe de personnes sont des moyens d'éviter de passer la nuit seule.

Face à cette diversification des publics à la rue, des dispositifs spécifiques émergent : accueil de jour pour femmes ou familles, centres d'hébergements spécialisés, etc.

Parmi ces dispositifs spécifiques émergent des dispositifs pour les personnes gays, lesbiennes, transgenre, etc. ; que nous regrouperons sous l'appellation LGBTQI+. Par exemple, l'association Le Refuge vient en aide aux jeunes LGBTQI+ qui ont perdu leur domicile, dans les démarches d'insertion et d'hébergement. Souvent, cette perte de domicile est due à un refus de la famille du jeune d'accepter son orientation sexuelle. En partenariat avec le Refuge et d'autres structures spécialisées, une association qui gère des centres d'hébergement a pour projet d'ouvrir 4 places spécifiques pour personnes de la communauté LGBTQI+. En effet, **les personnes de cette communauté se retrouvent souvent exclues par leurs pairs**, une fois que leur orientation sexuelle est dévoilée. Souvent cette exclusion s'incarne par des **violences physiques et psychiques**, d'où l'émergence de dispositifs dédiés.



Femme dormant à la rue ©Robert Saucier

Les hommes à la rue, grands perdants de ce nouveau paradigme ?

Cette émergence de dispositifs spécifiques engendre, de fait, moins de places pour les hommes isolés. Si **pour les femmes, « le genre est d'abord [...] un facteur de « vulnérabilité », car il les expose à des formes spécifiques de violence »**²³ (ce constat peut être élargi aux personnes de la communauté LGBTQI+), cela ne signifie pas dire que les hommes ne sont pas exposés aux violences de la rue.

D'autres variables que l'âge, la nationalité et le genre conditionnent le quotidien des personnes sans domicile : consommation de psychotropes, animal de compagnie, activités rémunératrices, etc. Mais celles présentées précédemment permettent d'adopter une lecture transversale permettant d'analyser **la diversité des situations des personnes sans domicile** au prisme de ces variables.

UNE (RÉ)APPROPRIATION DES ESPACES PUBLICS PAR LES PERSONNES SANS DOMICILE

*« J'ai « habité » la rue. C'était mon appartement. Ma cuisine : les centres de distribution alimentaire ; ma salle de bain : les accueils de jour (avec douche et lave-linge) ; mon salon : les places, les jardins publics et les halls de gare ; ma chambre : un banc, un morceau de trottoir, une grille de métro. Il était « classe » mon appartement, il m'arrivait même d'avoir vue sur le chevet de Notre-Dame. »*²⁴

Par ces lignes, J-F Krzyzaniak, ancien sans-abri aujourd'hui membre du conseil national de santé mentale, illustre comment les personnes sans domicile, et plus particulièrement les personnes à la rue, **habitent la ville**. Ces personnes fréquentent les mêmes lieux que les individus de la société « insérée », parfois en leur donnant des fonctions différentes.

23- Loison-Leruste M., Perrier G., « Les trajectoires des femmes sans domicile à travers le prisme du genre : entre vulnérabilité et protection », *Déviance et Société*, vol. 43, no. 1, 2019, p.80.

24- Krzyzaniak, J-F. « La rue comme addiction », *Rhizome*, vol. 71, no. 1, 2019, p.22.

Une métropole attractive, aussi pour les personnes sans domicile

Lille est le deuxième 115 de France, après Paris, selon la CMAO.

Tout d'abord la situation géographique de Lille attire des personnes aux perspectives incertaines, qui s'y installent temporairement, profitant de sa proximité avec Paris, la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne, les Pays-Bas. Par exemple, le chef de service d'un accueil de jour lillois affirme recevoir des personnes qui tentent de rejoindre l'Angleterre depuis Lille. Un groupe de personnes rencontrées dans un accueil de jour roubaisien avançaient se rendre tous les soirs en Belgique dans l'espoir d'avoir une place en CHU. Riva, quant à lui, a fui la Guinée et explique pourquoi il a décidé de s'installer à Lille.

« Q : Il n'y a rien qui vous a « motivés » [à venir à Lille] ?

Riva : Rien ne nous a motivés ! [...] On a demandé la ville la plus proche de Paris. Ils ont dit : « c'est Lille, c'est Amiens, des trucs comme ça ». J'ai dit : « ok on va aller à Lille ». Là, c'est le centre de l'Europe aussi presque. On s'est dit « ouais c'est mieux ». » (Riva)

Cette attractivité ne concerne pas uniquement les étrangers. Quand Jacques a décidé de quitter Clermont-Ferrand et de rentrer dans sa région natale, c'est à Lille qu'il est venu, bien qu'il soit originaire de Dunkerque. Ghost est originaire de Valenciennes. Après plusieurs placements difficiles en famille d'accueil il a dû quitter celle qui l'hébergeait car il a eu 18 ans. C'est alors qu'il décida de venir à Lille. Après quelques mois à la rue, il quitta la région pour boulinguer dans le Sud. Quelques mois plus tard, il est revenu à Lille pour y être jugé. Il a été condamné à 2 ans de prison. Au bout d'un an, il a bénéficié d'un aménagement de peine. Depuis, il vit en CHRS et est inscrit dans le programme de garantie jeune.

Une appropriation de l'espace urbain par certains groupes spécifiques de personnes sans domicile

Si la métropole lilloise semble attractive pour les personnes sans domicile, nous pouvons transposer ce constat à l'échelle du quartier. Certains quartiers de la métropole ont été (ré) appropriés par ces personnes, du fait de leurs spécificités. A une échelle plus fine, cette (ré) appropriation concerne aussi certains lieux précis. Ce raisonnement est le fruit d'une fréquentation de l'espace public lillois ainsi que des dires d'acteurs. Cette analyse n'est pas exhaustive mais vise à présenter les causes de la surreprésentation, dans l'espace public, de certaines catégories de personnes sans domicile.

La rue Faidherbe à Lille

Certains après-midi, les personnes pratiquant la manche rue Faidherbe sont majoritairement de culture Rom. Cela peut s'expliquer par :

- › la localisation de campements à Lille. Ceux-ci sont souvent installés dans des interstices urbains, sur des terrains insalubres et inhospitaliers. Par exemple, à Lille, ils sont principalement situés vers la Citadelle ou aux abords des gares ;

- › les difficultés d'insertion professionnelle que rencontrent ces personnes ;

- › la grande fréquentation de cet axe, qui offre plus d'opportunités pour la pratique de la manche.

Notons que la population occupant cet espace dans l'hyper-centre de Lille varie selon le moment de la journée : en maraude, le soir, dans cette zone, peu de personnes de culture Rom ont été aperçues.

Le secteur des « Portes », à Lille

Le secteur des « Portes », le long de la ligne de métro, attire des personnes sans domicile toxicomanes à cause de la **facilité à y obtenir des produits psychotropes**. De plus, un CAARUD est situé dans cette zone. Une des employées de celui-ci pointait le fait que les personnes qu'elle accueille vont se procurer leurs produits dans les tours à proximité, puis viennent chercher leur matériel au CAARUD, avant de consommer dans la rue, laissant parfois traîner leur matériel dans l'espace public, ce qui crée des problèmes avec le voisinage.

Le quartier de St-Sauveur

C'est le point de fixation des **exilés**, majoritairement Ouest-Africains, présents sur Lille. Certains d'entre eux ont vécu dans le camp de St-Sauveur, évacué le 24 octobre 2017 ; d'autres au squat « 5 étoiles », évacué le 4 juin 2019. Malgré ces événements, cette population continue à fréquenter le quartier. Un employé de l'accueil de jour Frédéric Ozanam, situé non loin de là, avançait que 90% des individus qui fréquentent ce lieu sont des demandeurs d'asile. La distribution alimentaire organisée quotidiennement par le collectif CASA au parc JB Lebas, est un marqueur de cette appropriation du quartier par les demandeurs d'asile.



Le monde rural, le versant Nord-Est, des territoires répondant à des logiques spécifiques

Quels sont les leviers activés par une personne qui perd son domicile dans le monde rural ? Aucune des personnes rencontrées n'a permis de documenter cette question. Cependant Patrick, qui a grandi dans la campagne arrageoise, apporte des éléments de réponse.

« Q : *Quand tu étais enfant, tu connaissais des gens à la rue ?*
Patrick : *Non. Non parce que c'est une autre époque. À l'époque, si tu veux, quelqu'un qui n'avait rien, souvent tu le retrouvais dans les fermes. Alors, à l'époque, tu pouvais donner des coups de main, travailler dans une ferme [...]. Aujourd'hui, ce n'est plus la même chose et les fermes elles n'ont plus besoin de petite main d'œuvre. » (Patrick)*

Des logiques de solidarité similaires existent encore peut-être. Néanmoins, il semblerait que la **répartition des dispositifs** destinés aux personnes sans-abris, qui sont concentrés autour des communes de Lille et Roubaix, produise une forme « **d'exode rural** » des personnes en défaut de logement.

Le cas de Francis, sans-abri « historique » d'une commune du Sud de la métropole, permet d'éclairer un exemple de trajectoire dans le rural. Les données ici présentées sont extraites d'un compte-rendu d'un **Groupe Parcours Homme** (GPH). Les GPH sont des **comités inter-associatifs** coordonnés par la CMAO. Leur objectif est d'aborder des situations difficiles de personnes très marginalisées. L'ensemble des acteurs ayant rencontré cette personne, ou étant susceptible de prendre part à l'accompagnement dans le logement de celle-ci, sont conviés.

Francis a été rencontré par le SAMU social en 2000. Il déclarait déjà être à la rue depuis 10 ans. Il a connu différents types d'habitats dans la même commune : squats, marchands de sommeil, abris de fortune, tentes. Il a vécu une expérience difficile à l'ASE lors de son enfance, ce qui l'a amené à refuser en bloc toute proposition d'hébergement dans des structures de type « foyer ». À partir de 2007, suite à une hospitalisation, il refuse de quitter sa commune, même pour des démarches administratives ou de soin. Francis appelle peu le 115. **Son unique demande est d'obtenir un logement dans sa commune.** Il a émis une demande de logement social en 2014. Le compte-rendu du GPH, de septembre 2017, précise que Francis est « bien identifié par les habitants de [la commune], il bénéficie d'un soutien et d'une solidarité qui s'est mise en place autour de lui (les habitants lui fournissent denrées alimentaires, couvertures et vêtements) ».

Un infirmier membre du SAMU Social avançait, lors d'une maraude, que « **les personnes en rupture restent dans un périmètre connu** ». Cela pourrait expliquer l'ancrage de Francis dans sa commune. De plus, son histoire met en lumière les solidarités à l'œuvre dans le monde rural. Ces solidarités s'activent du fait de la visibilité et de l'ancrage de la personne sur un territoire.

Le Versant Nord-Est répond également à des logiques spécifiques. Tout d'abord **il ne faut pas appréhender le Versant Nord-Est comme un territoire homogène.** Le quotidien des personnes sans domicile varie selon la commune où ils habitent. Par exemple, ce n'est pas la même équipe de maraude psy-précarité qui intervient sur Roubaix et Tourcoing. Celle qui intervient à Tourcoing gère un territoire qui va d'Armentières à Tourcoing, en englobant le Nord de la métropole. De plus, il n'existe qu'**un seul accueil de jour à Tourcoing**, qui est destiné aux familles et dont l'accès se fait via une orientation du SIAO. Cela contribue à produire un **déplacement des personnes sans domicile** vers les villes qui proposent des services spécifiques. Enfin, une assistante sociale de l'Unité de prévention et d'action sociale (UTPAS) de Watrelos-Leers avance que « les gens ici [dans les communes de Leers et de Watrelos] vivent un peu en autarcie. Ils ont des problèmes pour quitter les lieux ». Ce fort ancrage local entre en contradiction avec l'inégale répartition des dispositifs d'assistance.

Gares, parcs... des « lieux-totem » pour les personnes sans domicile

Le quotidien des personnes sans domicile ne dépend pas uniquement des dispositifs d'assistance. Pour des individus ne disposant pas d'un chez soi, **la fréquentation de l'espace public est exacerbée.** Les parcs semblent revêtir une certaine importance dans le quotidien des personnes sans domicile, et plus particulièrement des personnes à la rue. Chaque individu assigne une fonction particulière aux espaces publics.

« Q : *Tu n'as pas des lieux où tu vas souvent ?*

Alberto : *Des parcs, je connais tous les parcs.*

Q : *Tu connais tous les parcs ?*

A : *De Lille, de Tourcoing, de Villeneuve d'Ascq... Je te dis je peux partir d'ici à 4h du matin je vais à... je peux me retrouver à Tourcoing, à Lille. » (Alberto)*

La gare est elle aussi un « lieu-totem » du sans-abrisme. Cela peut s'expliquer par sa fonction de lieu d'arrivée pour les nouveaux habitants du territoire, mais aussi par les opportunités qu'elle offre. La foule qu'accueille un tel lieu peut permettre de se fondre dans la masse et d'oublier son statut de sans domicile. Cette même foule peut aussi être perçue comme une chance d'obtenir plus d'argent de la manche. Les sièges qui y sont installés aident à rattraper une nuit de sommeil. Les prises permettent de recharger son téléphone, etc. De par ses services et sa configuration ce lieu accueille du monde. Or le monde attire le monde.

L'appropriation de l'espace urbain par les personnes à la rue est flagrante la nuit. Tout espace abrité où l'on peut se tenir allongé peut devenir une chambre provisoire. Vanessa passait ses nuits dans les stations de métro ; Ghost, dans un parking à Bordeaux. Lulu s'était aménagée un coin dans un parc sous des bosquets épais. La devanture d'une banque rue Nationale est réputée pour accueillir régulièrement des personnes sans-abri, etc. Les personnes sans domicile sont les premiers usagers de l'espace public.

Cette appropriation nocturne est parfois guidée par des **stratégies d'invisibilisation**. Quand Ghost était à la rue à Lille, il dormait sous une cage d'escalier. Nacima se cachait dans des halls d'immeubles. Gauthier dormait dans des fourrés le long du canal à Roubaix et enterrait sa tente tous les matins. **Cette appropriation de l'espace peut aussi être assumée et revendiquée**. Rova ne cachait pas son abri de fortune dans le parc où il vivait. D'autres, comme Alberto, revendiquent cette appropriation du lieu. Celle-ci est même reconnue par des membres de la société « insérée ».

« Q : Et ce matin, il y a des gens d'ici (bâtiment dans le parc devant lequel il dort) qui sont venus te dire quelque chose par rapport à ta présence ?

Alberto : Non. Parce qu'ici je suis respecté. Bon, il y a le gardien, Blanche Neige, on l'appelle Blanche Neige. Il y a un autre gardien qui est ici, qui s'appelle Philippe. Il a dit "Ici, quand vous êtes là, c'est propre". Par contre, il y a deux jours, j'ai appelé les pompiers, la municipale, la nationale, pour venir ramasser toutes les seringues qui traînaient. » (Alberto)

DES QUOTIDIENS MARQUÉS PAR DES CONFLITS TEMPORELS

S'il existe une cohabitation dans l'espace urbain entre les personnes sans domicile et les autres, leur expérience diffère d'un point de vue temporel. Le quotidien des personnes dépourvues de logement personnel s'inscrit dans une temporalité particulière, propre à ce groupe. 3 conflits de temporalité ont été repérés :

- › un conflit entre le temps de la journée et le temps de la nuit ;
- › un conflit entre le temps long de l'insertion et le temps court de la survie ;
- › une expérience différenciée selon la saison.

Le temps des services et de l'insertion le jour contre le temps de l'exclusion et de l'insécurité la nuit

La journée est le temps des activités, des rencontres, des services. La majorité des accueils de jour ouvrent uniquement en journée, sur des horaires de bureau. Pour certaines personnes, c'est le premier lieu qu'ils fréquentent de la journée. Gauthier se rendait presque quotidiennement dans un accueil à Roubaix pour y prendre son petit-déjeuner et se laver. L'accueil de jour peut être perçu comme un lieu de convivialité, comme pour Kadija qui se rend quasi quotidiennement à l'accueil de jour Rosa, géré par l'association Solfa.

« Q : Et là, votre journée quotidienne... qu'est-ce que vous faites tous les jours ? C'est quoi votre journée type ?

Kadija : Je viens ici l'après-midi. Je ne viens pas le matin parce que je dors. C'est normal, je n'ai rien à faire. Je viens l'après-midi. Elles nous apprennent la couture. Il y a la couture, on vient discuter, on vient prendre un café, on vient se détendre. Des fois il y a des sorties, comme à l'opéra. » (Kadija)

Outre les dimensions évoquées ci-dessus, les personnes rencontrées sollicitent aussi ces lieux pour obtenir un accompagnement social. Par exemple Rova ne sollicite aucun service associatif à part les maraudes et un accompagnement social ponctuel.

« Q : Et donc, là, ton référent c'est à l'Abej ?

Rova : À l'Abej.

Q : Et tu la vois à quelle fréquence ?

R : Tous les 6 mois, pour ne pas me faire couper mon RSA.

Q : Tu ne vas pas les voir pour autre chose ?

R : Non moi je ne les sollicite pas. C'est trop long et après t'es dans des structures où tu... je ne sais pas, tu perds ton temps ou tu te perds. » (Rova)

Ce temps s'oppose à la nuit, perçue par beaucoup comme dangereuse. La nuit doit être appréhendée comme un temps où se déroulent les activités qui ne peuvent pas se faire de jour. La nuit est un temps propice **aux violences, à l'insécurité, aux activités illicites**. Mise en groupe, invisibilisation, hébergement chez un tiers sont des stratégies permettant d'éviter ces violences. Stratégies qui peuvent parfois exposer à d'autres violences.

Cependant la nuit n'est pas uniquement synonyme de danger. Il convient de comprendre la nuit à travers les **modifications à l'environnement** qu'elle apporte : moins de luminosité, moins de fréquentation de l'espace public, moins de bruits ambiants, etc. La nuit, Alberto récupère les restes des restaurants et organise sa propre maraude. Rova attrape tous les matins vers 5h avant de se coucher des journaux déposés à l'entrée de l'Ecole Supérieure de Journalisme (ESJ). Lulu, 21 ans de rue, profite de la nuit pour fouiller les poubelles.

« Q : Où est-ce que vous aimez vous promener à Lille ?

Lulu : Sur la place de Rihour et autour. Pour trouver à manger dans les poubelles.

Q : Vous faites les poubelles tous les soirs ?

L : Oui, on fait ça, mon Homme et moi.

Q : Et les restaurateurs ils ne vous donnent jamais rien quand ils vous voient ?

L : Bah non, il n'y a plus personne. À partir de 22h il n'y a plus personne. » (Lulu)

Des services spécifiques en hiver... mais pas en été

Dans l'imaginaire collectif, vivre à la rue l'hiver serait plus difficile, plus dangereux, que vivre dehors l'été. Les risques de l'hiver sont médiatisés et connus. Néanmoins les propos de Rova contribuent à questionner cette représentation collective.

« Là, j'ai vu les derniers deux jours... j'étais plus fatigué que quand il faisait froid. Parce que ça fatigue, le soleil, il fatigue. Toute la journée, tu es au soleil. L'autre fois j'ai fait la manche pendant 2-3 heures. C'est comme ça que je me suis aperçu que j'étais en train de sécher. » (Rova)

La chaleur, la pollution, la difficulté d'accès à des dispositifs proposant des services d'hygiène, l'accès à l'eau potable, sont autant de difficultés rencontrées en été. De plus, certains dispositifs associatifs ferment pendant les vacances scolaires, ou voient leur activité réduite du fait des congés du personnel.

Il convient de ne pas occulter les difficultés rencontrées en hiver : froid, difficulté à s'abriter, moins de confort dans l'espace public, etc. Cependant l'hiver correspond à la période de la veille saisonnière, une création de places d'hébergement spécifiques, du 1^{er} Novembre au 31 mars. Ce dispositif accueille les personnes à la rue qui n'ont pas pu bénéficier d'un hébergement en temps normal. Ce sont principalement des personnes très marginalisées et des personnes sans-droits ni titres, ou en phase d'ouverture des droits. Si les personnes rencontrées semblent apprécier bénéficier d'un toit en hiver, le ressenti global de l'hébergement dans ce cadre est plutôt négatif, comme en témoigne Riva.

« Q : Tu peux me raconter comment ça se passait une nuit à la rue des Stations ?

Riva : Ah la rue des Stations quand même ! Là-bas aussi on vivait... c'est mieux qu'à St-Sauveur quand même, c'était un peu mieux. Parce que déjà, on dormait au chaud, mais quand même il y avait le bordel parce qu'on était mélangés avec des fous. Il y avait des fous, ils étaient trop alcooliques, ils buvaient, ils se droguaient, ils se piquaient... On était parmi ces gens-là là-bas. » (Riva)

Des personnes partagées entre le temps court de la survie et le temps long de l'insertion

Ce dernier conflit de temporalité est transversal à ceux que nous avons présentés précédemment. E. Gardella, sociologue, avance que « la durée passée entre deux séjours en hébergements s'inscrit dans une expérience temporelle paradoxale. D'un côté, elle est faite de files d'attente et de lenteurs sur

des choses qui vont vite dans la vie « normale » : accéder à de la nourriture, à une douche, à des toilettes. De l'autre, elle est prise dans un tempo extrêmement rapide sur des choses qui sont stables pour les gens « insérés » : jouir d'un habitat »²⁵.

Cette citation illustre bien le **décalage entre la temporalité des personnes sans domicile et celles de la société insérée**, mais elle est à nuancer. D'une part, peu de structures d'hébergement dans la métropole lilloise relèvent toujours d'une logique d'urgence ou les individus doivent quitter le lieu le matin sans savoir s'ils auront une place disponible le soir. D'autre part, le 115 lillois est surchargé et les places d'hébergement se font rares : les appels au 115 qui aboutissent à une solution d'hébergement sont marginaux, ce qui contribue à relativiser la rapidité du temps pour « jouir d'un habitat ». Néanmoins cette différence entre temps de la survie et temps de l'insertion existe.

Par exemple, il a fallu 10 jours à une personne ayant appelé le 115 pour avoir un rendez-vous dans un accueil de jour afin d'être inscrit au SI-SIAO et rencontrer une assistante sociale. Il en va de même pour les demandeurs d'asile, dont les perspectives d'avenir se précisent progressivement au fil des rendez-vous à la préfecture. Cependant, ce qui pour l'administration représente « le prochain rendez-vous » s'incarne pour les demandeurs d'asile en « un mois de plus à la rue ». Ce conflit de temporalités n'est pas propre à l'administration. Certaines associations, de par leur fonctionnement, produisent des effets similaires. Ainsi, un jour, en maraude, des habitués de la maraude des Restos du Cœur se sont plaints que le camion était passé tard et que cela déréglait leur rythme de vie.

Ces décalages de temporalités expérimentés par les personnes sans domicile contribuent au processus de **disqualification sociale** qu'ils vivent au quotidien et qu'ils ont vécu dans leurs parcours ; cette disqualification est une des causes de l'isolement social de ces personnes.

Point de repères : la disqualification sociale

Processus de dégradation des liens sociaux protecteurs et producteurs de reconnaissance sociale. Ce concept, pensé par Paugam, permet de s'émanciper d'une lecture en termes d'exclusion et d'analyser les modalités de celle-ci en observant les atteintes aux liens sociaux.



Repas à la Halte de Nuit ©Abej Solidarité



Point d'eau au parc JB Lebas, Lille ©ADULM

25- Gardella E., « Temporalités des services d'aide et des sans-abri dans la relation d'urgence sociale. Une étude du fractionnement social », *Sociologie*, vol. 7, no. 3, 2016, p.251.

UN RAPPORT AMBIVALENT AU « CIRCUIT DE L'ASSISTANCE »

Le rapport à l'assistance des personnes sans domicile est complexe. De plus, il est corrélé aux variables structurant le quotidien : âge, genre, nationalité, statut d'hébergement. Nous pouvons comprendre le rapport à l'assistance à travers **le principe de coupure**, développé par Roger Bastide²⁶. Celui-ci est défini comme : « **vivre simultanément et sans drame dans deux mondes culturels différents en contact l'un avec l'autre** ».

Les personnes sans domicile vivent dans le monde culturel propre à ce groupe, mais aussi dans celui de la société « insérée ». Les dispositifs d'assistance peuvent être considérés comme une zone tampon où ces deux mondes se croisent.

Une récurrence de la perte des documents officiels

Cet aspect du sans-abrisme peut se lire en relation avec le conflit temporel entre temps de la survie et temps de l'insertion. Parmi les 20 personnes interviewées, 9 ont témoigné avoir perdu leurs papiers à un moment donné. 7 de ces 9 personnes ont perdu leurs documents lorsqu'elles vivaient à la rue. Comment une personne à la rue peut-elle garder des documents officiels pendant des mois si elle ne dispose pas d'un lieu pour les mettre en sécurité ?

Souvent, cette perte des documents officiels est corrélée à une perte des droits. Les personnes rencontrées, qui ont expérimenté la perte des papiers, ne sont, pour la majorité, pas entrées dans des démarches pour refaire ces documents (carte d'identité, attestation de couverture sociale), alors que leurs droits étaient toujours ouverts. Ils perdent alors leurs droits et entament rarement des démarches pour les rouvrir seuls. Chez les personnes rencontrées, il a fallu **un déclic, une intervention extérieure**. Par exemple, c'est la professeure de français d'Idrissa qui a appelé la police lorsque celui-ci l'informa avoir perdu son portefeuille. Elle a pu le récupérer rapidement, ce qui lui a permis d'éviter de perdre ses droits.

Après près de 3 ans et demi à la rue, Gauthier a sollicité l'accompagnement d'une assistante sociale pour ouvrir ses droits, suite au décès de sa grand-mère, qui lui a fait promettre de « s'en sortir ». **D'autres opèrent une hiérarchisation des droits en fonction du ressenti de leurs besoins**. Lulu, 21 ans à la rue, n'avait pas de carte d'identité ni de CMU mais ses droits RSA n'étaient pas fermés et elle continuait de le percevoir. Il a fallu que Lulu soit orientée, par le SIAO, dans un CHRS pour qu'elle réalise les procédures nécessaires.

Point de repères : le principe de coupure

« Ce n'est pas [l'homme marginal] qui est « coupé en deux », qui est « déchiré ». C'est lui qui découpe la réalité en plusieurs compartiments étanches dans lesquels il a des participations différentes qui, de ce fait même, ne lui apparaissent pas comme contradictoires. **Ces coupures, délimitées et maîtrisées, lui permettent précisément d'éviter sa propre déchirure** ».

26- Cuhe D., « L'homme marginal » : une tradition conceptuelle à revisiter pour penser l'individu en diaspora, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2009, vol. 25, n° 3, p.22.

Cette récurrence de la perte des documents officiels semble particulièrement toucher les personnes à la rue. Cela peut s'expliquer par la **dangerosité de la rue**, qui peut exposer à des vols et des violences. La **mobilité contrainte** à laquelle sont soumis les personnes sans domicile peut également être un facteur explicatif (Idrissa a perdu ses papiers sur le chemin de l'école alors qu'il était hébergé par une personne tierce). Enfin, cette perte des documents officiels, ainsi que la perte des droits que cela entraîne sur le moyen terme, peuvent s'expliquer par un **abandon de soi** produit par la vie à la rue.

Un abandon de soi chez certains, des stratégies pour garder la face chez d'autres

Le rapport aux produits psychotropes interroge plus largement le rapport au corps des personnes sans domicile. Par exemple, un individu pris en charge dans le programme Un Chez Soi d'Abord expliquait ne pas s'être regardé lui-même depuis plusieurs années. Un infirmier détaché pour les maraudes du SAMU Social affirme avoir rencontré des personnes présentant des pathologies « qui auraient fait s'évanouir n'importe qui ».

Certaines personnes expérimentent un abandon de soi et un rapport distant à leur corps. D'autres, comme Alberto, sont conscients de l'image qu'ils renvoient. Celle-ci peut être un frein à l'insertion.

« Q : Tu es en démarche pour chercher un emploi ?

Alberto : Va trouver un emploi quand tu es dehors. Le matin, ça te fait commencer soit à 7h, soit à 8h. Je fais comment si je commence à 8h pour aller prendre une douche ? Moi, un emploi, je peux le trouver. Je demande aux amis. Mais tu ne peux pas arriver sur un poste de travail si tu n'es pas au moins lavé. » (Alberto)

Le discours d'Alberto met en lumière le **rapport social au corps des personnes sans domicile**. C'est une population qui essaie de **maintenir la face**, qui essaie de ne pas présenter l'habitus d'une personne à la rue. Cette volonté, de garder la face, transparaît dans leurs discours : Brahim n'a pas dit à ses amis qu'il dormait dans sa voiture ; Pedro ne l'a pas dit à sa mère.

Leurs pratiques suivent parfois les mêmes logiques. Jacques, en partie grâce à sa formation de militaire, s'arrangeait pour être présentable. À tel point qu'il s'est vu refuser l'entrée dans un accueil de jour car il ne « ressemblait pas à un SDF ». Patrick dormait dans sa voiture, mais tous les week-ends, il passait une nuit à l'hôtel, pour pouvoir être présentable à la messe du dimanche.

Des initiatives émergent pour aider ces individus à se réapproprier leur corps. Celles-ci peuvent venir des équipes éducatives des structures dédiées aux personnes sans domicile. Elles peuvent également être à l'initiative de mouvements citoyens, comme un collectif de coiffeurs qui propose des coupes de cheveux gratuites aux personnes à la rue.



Personne à la rue se faisant coiffer gratuitement ©Julien Lab-des héros ordinaires

Le 115, principale porte d'entrée dans le circuit de l'assistance

Le 115 est le numéro gratuit à destination des personnes sans domicile. Celles-ci peuvent appeler gratuitement pour **soliciter un hébergement ou demander une « prestation »** : boisson chaude, couverture, vêtements chauds. Le 115 de Lille est géré par la Coordination mobile d'accueil et d'orientation (CMAO), qui coordonne ce numéro d'urgence avec les maraudes sociales. C'est également cette structure qui gère le Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) : un outil qui centralise l'offre et la demande d'hébergement.

Xavier Emmanuelli, ancien urgentiste et fondateur du SAMU Social de Paris distingue **4 grands principes fondateurs de cette institution : l'urgence, la mobilité, la permanence, la pluridisciplinarité**. Emmanuelli décline sa conception de l'urgence en 4 points : l'approche, le diagnostic, les soins et l'orientation. Un des employés de la CMAO soulignait la différence entre le SAMU Social parisien et celui de Lille : ce premier reste dans une conception médicale de la prise en charge des personnes marginalisées. Celui de Lille chercherait à apporter un accompagnement social et une prise en charge plus globale.

Appeler le 115 permet d'être rencontré par les équipes de maraude sociale et/ou de s'inscrire au SIAO, dans l'espoir d'obtenir un hébergement rapidement, comme pour Nacima.

« Je suis restée chez ma sœur 2 ans. Après, j'ai demandé au 115 pour aller au foyer. J'ai [eu une place] cette année au foyer, au mois de mars. Mars pour 15 jours, au foyer des familles. Je suis restée 15 jours. Après, je suis sortie. Après, j'ai demandé le 115, ils m'ont envoyé dans un foyer d'urgence qui n'ouvre que la nuit. Toujours je sors le matin dans la rue. » (Nacima)

Si Nacima déplore devoir quitter le foyer tous les matins, elle ne blâme pas le 115 pour cela. Généralement, ce qui ressort des discours des personnes rencontrées à propos du 115 est un mélange entre compréhension et fatalisme. Tous pointent la **durée d'attente** avant que quelqu'un ne vous réponde. Tous sont conscients que leur appel ne débouchera sûrement pas sur un hébergement et qu'il sert plus à actualiser leur situation auprès des équipes d'écoutes. Cependant, très peu blâment le 115. Ils semblent avoir accepté cet état de fait. Ils sont aussi conscients du grand nombre de personnes sans domicile dans la métropole. Vanessa explique sa pratique du 115.

*« Q : Vous appelez le 115 quand vous étiez dehors ou pas ?
Vanessa : Oh lala oui mon Dieu ! Il faut attendre, liste d'attente. Ouais à 9h le matin.*

Q : Vous appelez le matin ?

V : Oui à 9 heures.

Q : Tous les jours ?

V : A 9h. Ah bah oui parce que sinon [...] Il suffit qu'on n'appelle pas pour qu'il y ait une place et bim, elle part pour quelqu'un d'autre. Parce qu'il n'y a pas que nous qui téléphonons, il y a plein, plein de personnes. » (Vanessa)

Le critère principal retenu par la CMAO pour déterminer le ménage à qui octroyer une place libre est **l'ancienneté**. Or les personnes orientées, dans certains CHRS lillois en avril 2019, sont connues de la CMAO depuis 2011. Quid des personnes récemment arrivées sur le territoire métropolitain ? A moins de présenter des problématiques spécifiques (femme enceinte en fin de grossesse, personne de plus de 70 ans, individu présentant un handicap lourd...), qui vont inciter les équipes de maraudes sociales à interpeller directement la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) afin de débloquent un hébergement de façon exceptionnelle, les personnes récemment arrivées sur le territoire métropolitain ont peu de chance d'être hébergés dans le circuit institutionnel.



Maraude alimentaire et sociale de l'île de solidarité ©Île de solidarité

Le 115 peut être perçu comme la porte d'entrée dans le circuit de l'assistance dans la mesure où une de ses missions est d'orienter les personnes vers les dispositifs adéquats, que ce soit vers un accueil de jour pour rencontrer un travailleur social, ou vers un centre d'hébergement. La CMAO, via ses dispositifs, joue un rôle de facilitateur vers l'accompagnement social. Nacima passe ses journées dans un accueil de jour géré par la même association qui gère son CHU. Elle est alors entrée en contact avec d'autres personnes sans domicile ainsi qu'avec des professionnels médico-sociaux. Si Nacima ne s'était pas faite connaître au 115, peut-être aurait-elle pris plus de temps à rencontrer des personnes disposant des compétences pour l'aider.

Méconnaissance, fierté, défiance, les raisons du non-recours au circuit de l'assistance

Contrairement à Nacima, Helena n'a jamais appelé le 115, alors que cela fait 5 ans qu'elle est hébergée chez différents tiers.

« Q : Vous connaissez le 115 ou pas ?

Helena : Oui je connais, j'ai déjà entendu parler du 115.

Q : Pourquoi vous ne les avez jamais appelés ?

H : Parce que, normalement, je pense que le 115 c'est pour les personnes en demande d'asile, des personnes qui sont plus précaires que moi. Et je pense que je n'avais pas le droit de prendre leur place comme ça, parce que je pense que mon document me donne la possibilité de trouver un travail. Travailler, c'est plus facile pour moi que les personnes dans ce cas. » (Helena)

Les propos d'Helena illustrent sa **méconnaissance** du public cible et des missions du 115. Cette méconnaissance peut s'expliquer par le fait qu'Helena ait tout de suite été hébergée par des amis de son père à son arrivée du Portugal. Néanmoins, c'est grâce à ce réseau qu'elle a ouvert ses droits : RSA, Couverture Maladie Universelle (CMU). Cependant, Helena déplore avoir des difficultés à trouver des formations de langue française. Si Helena avait appelé le 115, peut-être aurait-elle été orientée vers les dispositifs adéquats. Ici, **l'hébergement chez des tiers et l'ancrage communautaire semblent être des explications à cette méconnaissance du circuit de l'assistance**. C'est également le cas de Sara, qui a vécu 2 ans en campement sans jamais appeler le 115 ni solliciter des associations autres que celles venant au camp car « [elle] ne connaissait pas ». Helena documente la manière dont elle a ouvert ses droits en France.

« Q : Donc comment vous avez fait pour connaître le fonctionnement du RSA, de la CAF, si vous n'êtes pas passée par les associations qui vous a appris ça ?

Helena : Comme je vous avais dit, ici en France, il y a des personnes qui m'ont renseignée par rapport à ça. Même, je n'ai jamais entendu parler de RSA, même des Assedic, rien. Les personnes qui sont déjà là m'ont expliqué comment ça marche. Ils m'ont bien expliqué. Des personnes qui vivaient déjà ici m'avaient expliqué. » (Helena, hébergée chez des tiers depuis son arrivée en France en 2013)

D'autres personnes ne sollicitent pas d'accompagnement social par **fierté**, comme Lulu ou Alberto. Lulu dit vouloir « se débrouiller seule » dans ses démarches. Alberto s'est fait banir d'un accueil de jour. Depuis, il ne se rend presque plus dans ces dispositifs, mais invite les nouvelles personnes à la rue qu'il rencontre à s'y rendre. **Ce non-recours par fierté n'est pas propre aux personnes sans domicile**. Une assistante sociale d'une UTPAS, qui intervient à Mouvaux, avançait que « souvent quand les gens viennent solliciter l'UTPAS c'est qu'ils ont tout essayé par eux-mêmes » ou encore que « les gens n'ont pas envie que ça se sache qu'ils voient une assistante sociale ». La **pression sociale latente** (des voisins, de la famille) peut également expliquer le non-recours des personnes qui présentent une ou des vulnérabilités vis-à-vis du logement. D'autres, comme Rova, déplorent **le temps que cela prend de s'inscrire dans ce circuit d'assistance**.

Comme Rova et Alberto, d'autres ont connu une expérience négative dans certains dispositifs d'assistance, notamment les foyers. Cette expérience négative a pu engendrer un refus de solliciter d'autres dispositifs. Dequiré et Jovelin avançaient, suite à une enquête par entretiens menée auprès d'une soixantaine de jeunes du Nord-Pas de Calais en 2007, que « les jeunes interrogés semblent mieux connaître les structures qui permettent de se restaurer, de se laver, de se changer et d'établir une adresse postale que les accueils de nuit, les foyers, les CHRS, des structures d'hébergement peu citées sur lesquelles ils portent des jugements plutôt négatifs »²⁷. L'échantillon de jeunes rencontrés dans cette étude ne permet pas d'infirmier ou confirmer ce constat. Néanmoins une hypothèse a émergé de ces rencontres : cette méconnaissance des dispositifs d'hébergement chez les jeunes serait le fruit d'une ou plusieurs expériences en hébergement vécues négativement de leur part, comme le témoigne Gauthier.

« Q : Ça se passait bien avec les autres (dans le foyer) ?

Gauthier : Ça dépend. Il y en a qui faisaient leurs grands, il y en a qui font leurs délinquants, il y en a qui nous frappaient, qui me menaçaient, moi et Killian, mon pote qui est en bas. C'est pour ça que moi et lui, à un moment, on a dit aux éducateurs "on part". Ils nous ont dit : "faites attention à vous". Parce qu'ils ont compris pourquoi on partait. C'est-à-dire que c'était nous les victimes. Donc, on est parti, on est resté dans la rue et depuis ce temps-là on est tout le temps ensemble.

27- Dequiré, A., Jovelin E., « Les jeunes sans domicile fixe face aux dispositifs d'accompagnement », *Informations sociales*, vol. 169, no. 1, 2012, p.129.

Q : Vous continuez à appeler le 115 ou pas ?

G : Le 115, moi, je continue mais à un moment ou un autre je vais arrêter parce que tous les jours j'appelle et jamais il n'y a de places. » (Gauthier)

Comme pour Helena, Gauthier ou les personnes vivant à Mouvaux, **le non-recours aux dispositifs d'assistance peut s'expliquer par la socialisation des individus**, c'est-à-dire par « les mécanismes de transmission de la culture ainsi que la manière dont les individus reçoivent cette transmission et intériorisent les valeurs, les normes et les rôles qui régissent le fonctionnement de la vie sociale »²⁸.

DES PRATIQUES ET PERSPECTIVES INDEXÉES AU GROUPES DE PAIRS

La socialisation s'opère via des groupes d'appartenance : la famille, les collègues, les membres d'un club de sport, les voisins, etc. sont autant de groupes qui vont influencer le comportement d'un individu. La disqualification sociale que vivent les personnes sans domicile les écarte de certains groupes d'appartenance (par exemple ceux offerts par l'emploi). Leur **socialisation**, une fois sans domicile, semble s'opérer avant tout **via les pairs**. Ce n'est que dans un deuxième temps, une fois intégrés dans le processus de réinsertion, que les agents socialisateurs se diversifient, permettant ainsi une inscription dans d'autres groupes d'appartenance.

Une socialisation à la rue marquée par des phénomènes d'entraide... ou d'exclusion

L'agrégation à un groupe de pairs est une des stratégies mises en place par les personnes à la rue pour atténuer la difficulté du quotidien. Ces interactions avec les pairs peuvent offrir des opportunités. Ils sont des personnes ressources. Si Jacques est aujourd'hui hébergé chez Magdala, c'est en partie grâce à Alberto, qu'il a rencontré quand il vivait à la rue.

« Q : Tu ne connaissais pas Magdala à l'époque où tu étais à la rue ?

Jacques : Non, et c'est de là que j'ai rencontré Alberto. Après les liens se créent et puis voilà. Un matin, Alberto m'a dit « je vais à l'accueil de jour de Magdala », puis moi bêtement je fais « je peux venir avec toi ? ». Il me dit « oui c'est ouvert à tous ». Et c'est comme ça que l'engrenage s'est fait avec Magdala. » (Jacques)

Les pairs peuvent aussi avoir une fonction de **support émotionnel**, comme pour Gauthier.

« On est partis [du CHRS], on est resté dans la rue et depuis ce temps-là, on est tout le temps ensemble. (...) Je ne le laisse pas dans la merde. Il ne me laisse pas dans la merde. » (Gauthier)

En plus d'une fonction d'orientation et du support moral, les groupes de pairs peuvent offrir un **soutien matériel** aux personnes sans domicile. Par exemple, Begbé a pu trouver un hébergement suite à la fin de sa prise en charge par le centre de la Réconciliation grâce à son meilleur ami, guinéen lui aussi. Les enjeux de la solidarité « communautaire » seront développés plus en détail dans l'axe 2 (cf p79).

Les réseaux sociaux mobilisés par les personnes sans domicile sont guidés par la **reconnaissance mutuelle**. Si celle-ci peut avoir des effets positifs, elle peut également contribuer à intensifier le processus de disqualification sociale vécu par certaines personnes. Le cas de Rova illustre cette dimension.

« Je sais qu'à un moment j'avais arrêté de boire. J'avais zéro consommation. Et c'est quand je suis rentré au CHRS, la routine, allez hop ! Copinage entre les gars. C'est ça le problème des CHRS, c'est le copinage et tu n'es plus rien. Il y en a qui ont sombré dans l'addiction. Moi, j'ai sombré dans l'alcool. » (Rova)

Rova pointe les effets néfastes du « copinage ». Plus généralement, il semble que **l'entre-soi produise de l'exclusion**.

Des perspectives qui dépendent du groupe de pairs et du statut d'hébergement

Dans une projection dans le temps long, toutes les personnes rencontrées ont les mêmes perspectives : retrouver un logement, un emploi et une stabilité familiale. Cependant leurs perspectives au quotidien, leur champ cognitif des possibles, est indexé aux grandes variables structurant le quotidien qui ont été présentées plus tôt : statut d'hébergement, âge, nationalité et genre. **Ces perspectives sont aussi construites à travers les groupes d'appartenance**.

Par exemple, Vianney Schlegel a travaillé sur une population pour qui « se procurer de la drogue devient alors une composante essentielle de la vie de l'usager ». Pour ces individus, « l'identification d'une somme minimale à atteindre quotidiennement confère à l'individu un horizon atteignable, voire dépassable »²⁹. Leur organisation quotidienne s'articule autour de la recherche de produit, leur perspective principale est donc l'acquisition de ce produit.

La légitimité de la présence des demandeurs d'asile sur le territoire nationale est incertaine. **Leurs perspectives évoluent fonction de la procédure dans laquelle ils sont placés** : soit ils sont placés en procédure Dublin, ce qui signifie que leur demande doit être prise en charge par un autre pays européen, soit ils suivent la procédure de demande d'asile en France. Cette incertitude concernant leur futur lieu de vie les **empêche de se projeter**. Elle produit aussi bien des **freins matériels à l'insertion** (un employeur ou un bailleur vont difficilement « recruter » quelqu'un qui est susceptible d'être dans un pays différent dans 6 mois), que des **freins**

28- Paugam S. (dir.), *Les 100 mots de la Sociologie*, PUF, 2010, pp.97-98

29- Schlegel, V. « Les usages de drogues dans les marges du travail : le cas de sans-abri lillois », *Psychotropes*, vol. 21, no. 1, 2015, pp. 97-11.

psychiques, les demandeurs d'asile ne s'inscrivent pas dans certaines démarches car ils n'arrivent pas à s'en représenter la finalité.

Les perspectives d'une personne qui vit à la rue sont avant tout de l'ordre de la survie. Elles éprouvent des difficultés à se projeter de façon concrète dans le temps long. **La survie accapare l'esprit au quotidien**. L'hébergement en structures permet aux personnes de ne plus être obnubilées par celle-ci, et, par conséquent, de se concentrer sur d'autres démarches.

Le non-recours au circuit assistanciel des personnes hébergées chez des tiers peut être un frein aux perspectives, car individus ne rencontrent pas d'équipes éducatives, susceptibles de les aiguiller dans leurs démarches. Helena a rencontré beaucoup de difficultés pour trouver une formation et un emploi par elle-même. Elle impute cette difficulté à sa non-maîtrise totale de la langue, mais il semblerait que celle-ci provienne également de son isolement vis-à-vis des dispositifs d'aide.

Les loisirs des personnes sans domicile, limités mais quand même variés

Le quotidien des personnes sans domicile ne s'articule pas uniquement autour des dispositifs associatifs. Néanmoins leur manque de ressources financières, la nature de leur capital social et les difficultés rencontrées au niveau de la mobilité restreignent ces loisirs.

Une recherche de moments de convivialité

Certaines personnes sans domicile changent de casquette et deviennent bénévoles dans des associations : Pedro à Magdala et l'Île de Solidarité, Jacques au Carillon, ou encore Mouctar qui explique sa journée-type.

« Q : Et comment tu t'occupes la journée ?

Mouctar : Si je dois sortir pour aller au Secours Populaire, je peux sortir pour aller donner un coup de main. Après, je reviens. Mais si je ne fais rien, je reviens. Des fois, je viens au parc ici ou bien je vais... aux Restos du Cœur ou bien je reste au squat. Ou bien, je vais à la gare Lille Flandres ou bien je me promène, je vais un peu partout, si je n'ai rien à faire ! Pour me promener, pour ne pas rester tout seul. » (Mouctar)

Mouctar pointe la **nécessité de ne pas rester seul** et articule ses activités pour répondre à ce besoin.

L'activité principalement mise en avant par les personnes rencontrées est le fait de **discuter avec des pairs**. Riva et Begbé rejoignent presque quotidiennement leurs amis au parc après les cours. Ces moments de convivialité peuvent se dérouler dans la rue, ou dans le cadre d'une structure. Kadija explique que c'est principalement pour discuter qu'elle se rend à l'accueil de jour Rosa.

« Q : C'est quoi les services que vous venez solliciter ici en particulier ? Pourquoi vous venez à l'accueil de jour Rosa ?

Kadija : Parce que... c'est bien. Il y a la couture, il y a des femmes qui racontent leur passé, leur histoire. Nous aussi, on le raconte à elles. Je fais à tout le monde de toute façon, de dire de pas pleurer, ça sert à rien, il faut se battre, il faut être forte. » (Kadija)

Kadija est aujourd'hui hébergée en maison-relais. Le fait de disposer d'un chez soi lui offre un cadre pour se consacrer à d'autres activités.



Sortie familiale au musée organisée par l'association Eole ©Eole

« Q : Si vous ne venez pas ici, comment vous vous occupez la journée ?

Kadija : Normal, la télé, je fais la couture chez moi...

Q : Qu'est-ce que vous cousez ?

K : Je fais des robes, des robes longues. Des tuniques. » (Kadija)

Kadija ne pense pas faire de sa passion un métier. Mais il importe de noter que si Kadija peut se consacrer à sa passion, c'est parce qu'elle dispose d'un hébergement stable. Jean-Yves est un ancien chef cuisinier qui est sollicité par Magdala dès lors qu'il faut cuisiner pour un grand nombre de personnes.

Un besoin de se retrouver avec soi-même

Concernant les personnes à la rue, si les rencontres avec d'autres semblent rythmer le temps libre, celui-ci peut également être consacré à **l'errance, un temps où on se retrouve avec soi-même.**

« Q : C'est quoi les lieux que tu vas fréquenter tous les jours à part le foyer ?

Ghost : Le Zénith, après il y a le stade, le city stade et porte de Valenciennes.

Q : Et tu vas faire quoi au Zénith ?

G : Faire un tour. Dès que je sors de la douche et que je suis prêt, je sors faire un tour.

Q : Tu as des potes là-bas ou juste tu vas te balader ?

G : Non. J'y vais pour me balader. Après, si je croise des copains, je croise des copains, mais c'est pour me balader. »

(Ghost)

Les loisirs de Ghost donnent à voir la **différenciation des espaces du quotidien** des personnes sans domicile. Dans sa chambre au CHRS, il passe la majorité de son temps à jouer à la console. Quand il sort, c'est pour se balader ou aller **faire du sport**. Le sport est un des loisirs qu'on retrouve souvent chez les personnes sans domicile hébergées, mais très peu chez les personnes à la rue.

La lecture, un passe-temps gratuit

La lecture est une autre activité constitutive du quotidien des personnes rencontrées. Que ce soit la lecture de documents administratifs, ou une lecture récréative, beaucoup disent **lire « pour passer le temps »** (Jacques).

Discussions, pratique sportive et lecture sont les passe-temps principaux des personnes dépourvues de logement. Certains s'engagent dans des structures pour pratiquer leurs loisirs : Pedro joue dans une pièce de théâtre organisée par Magdala, Riva est inscrit dans un club de foot. Ici, les loisirs peuvent être un support à l'insertion en mettant les personnes sans domicile en relation avec des individus de la société « insérée ».



Potager géré par les résidents d'un CHRS famille ©Eole

AXE 2 : LES PARCOURS DES PERSONNES SANS DOMICILE

COMMENT SE RETROUVE-T-ON À LA RUE ?

Se retrouver à la rue est le fruit d'une accumulation de fragilités. Le processus qui mène à la rue est à comprendre comme un croisement entre des facteurs socio-économiques, et la capacité d'un individu à gérer les événements de la vie (dont certaines sont la conséquence de ces facteurs socio-économiques).

Des individus désaffiliés et disqualifiés qui présentent une fragilité des liens sociaux

Comment expliquer que des personnes vivant dans la même société et ayant rencontré des difficultés similaires (perte d'emploi, divorce, décès d'un proche, expulsion du logement, longue prise en charge médicale, etc.) aient des trajectoires différentes ? **Pourquoi certains « tombent » à la rue et pas d'autres ?** La psychologie invite à réfléchir en termes de résilience, qui est la capacité d'un individu à supporter un ou des chocs traumatiques. Selon une perspective sociologique, il semble que ce soit **l'incapacité à mobiliser certains liens sociaux** qui explique les différences de trajectoires entre des individus aux profils a priori similaires. Cette incapacité s'explique par une dégradation des liens sociaux.

Des liens familiaux effrités, voire inexistant

Les personnes rencontrées dans le cadre de cette étude présentent pour beaucoup une **enfance mouvementée**, souvent marquée par **une mobilité contrainte et par l'expérience de violences**. **3 types de parcours durant l'enfance** semblent être corrélés au fait de se trouver un jour sans domicile :

- › une enfance mouvementée au sein du placement institutionnel ;

- › un parcours dans la sphère privée marqué par des violences (physiques, symboliques, psychiques) ;
- › un parcours migratoire.

Mobilité subie et rapports complexes à la famille : des effets négatifs du placement institutionnel

Parmi les 20 personnes rencontrées, 3 ont eu un parcours comprenant un placement à l'ASE. L'objet est ici de comprendre quels sont les facteurs, dans ces parcours à l'ASE, qui peuvent expliquer la probabilité de se retrouver un jour sans domicile.

Les parcours des personnes rencontrées sont marqués par une **mobilité contrainte**. Ghost a connu 4 placements différents en famille d'accueil entre ses 6 mois et ses 18 ans. Dans aucune d'entre elles il ne s'est senti à l'aise. Il a entamé un parcours de rue à 18 ans. Gauthier a lui aussi connu plusieurs placements, mais c'est le fait d'être retourné vivre chez son père qui déclencha son parcours de rue.

Le parcours de Gauthier illustre le processus de **désaffiliation sociale** qu'il a connu : disparition de la figure de la mère, rapports conflictuels avec son père, décès du seul membre de sa famille avec qui il avait créé des liens (sa grand-mère). Le déficit de liens familiaux pendant l'enfance peut être perçu comme le terreau sur lequel d'autres problématiques vont émerger et s'amplifier. Ce déficit peut engendrer un processus de **déracinement**, qui produit des **questionnements identitaires**. Le cas de Rova fait écho à celui de Gauthier, bien que ce premier n'ait pas été pris en charge par l'ASE.

Points de repères : la désaffiliation sociale

Le sociologue Robert Castel invite à analyser cette dégradation des liens sous le prisme du concept de désaffiliation sociale. Ce concept vise à se substituer à celui d'exclusion, qui regroupe sous une même étiquette des problématiques variées, et qui fonctionne comme un mot-valise aux usages divers.

Le concept de désaffiliation propose une lecture en deux temps du phénomène d'exclusion :

- › déficit de filiation ;
- › déficit d'affiliation.

En somme, Castel invite à réfléchir en termes de socialisation primaire (famille) et secondaire (travail et autres) : entre un déficit des liens sociaux primaires et familiaux, et un déficit d'intégration dans des formes de protection collective. Plus largement, la désaffiliation est « le décrochage par rapport aux régulations à travers lesquelles la vie sociale se reproduit et se reconduit ».

« Q : Tu arrives à identifier ce qui fait que tu t'es retrouvé à la rue ici ?

Rova : Oui [...] c'est par rapport à mon passé, c'est mon passé qui me rattrape à chaque fois. Parce que moi je suis issu de l'adoption. Ma mère adoptive elle est décédée et j'ai retrouvé les miens à Madagascar, et ça, ça m'a chamboulé. C'est vraiment le truc précurseur qui fait que j'ai abandonné mon premier travail. Et c'est ça qui me rattrape à chaque fois. » (Rova)

Des parcours dans la sphère privée marqués par différents types de violences

Les violences subies sont un autre élément constitutif de l'enfance des personnes rencontrées. Jean-Yves, 54 ans, relate son quotidien lorsqu'il était enfant.

« J'ai toujours vécu avec ma mère, mon père c'était un alcoolique. Quand ils s'engueulaient, il tapait sur ma mère. » (Jean-Yves)

Ce sont aussi des problèmes de violences qui ont poussé Alberto à vouloir entrer très rapidement sur le marché du travail.

« Q : Tu as travaillé tout de suite après, aux compagnons du devoir ?

Alberto : Je n'ai pas eu le choix, ou je prenais une branlée par mon père. » (Alberto)

Les violences physiques pendant l'enfance ne sont pas les seules qui ont été vécues par les personnes interviewées. Elles ont aussi expérimenté des **violences symboliques**. Nacima a vécu en Algérie jusqu'à ses 54 ans, moment du décès de son père, car ce dernier ne souhaitait pas voir ses filles quitter le domicile familial de son vivant. Les parents de Kadja ne l'ont pas laissée terminer son lycée en France et l'ont amenée en Algérie pour qu'elle se marie. Pedro a été adopté à l'âge de 9 ans, suite à l'assassinat de ses parents biologiques.

Les ruptures familiales peuvent être l'élément déclencheur d'un parcours migratoire

Le couple déracinement-violences vécues se retrouve aussi chez les demandeurs d'asile. Riva dit avoir quitté la Guinée suite au décès de ses parents car il était le seul homme de la famille en capacité de travailler. Begbé a quitté la Guinée quelques années après le décès de ses parents : il a été pris en charge par son oncle, qui l'a battu. Mouctar a laissé sa compagne et ses deux filles au pays. Pour ces individus, la rupture familiale n'est pas directement corrélée à un parcours de rue. Mais pour certains c'est l'élément déclencheur du parcours migratoire, parcours dont la finalité, au moment de l'entretien, était une vie sans domicile en France.

Des ruptures familiales qui apparaissent aussi lors de l'âge adulte

Parmi les personnes rencontrées, certaines ont connu un divorce. Jacques avance que c'est à cause de cet événement qu'il a perdu son emploi. Pedro a perdu la garde de son enfant lors de la procédure de divorce. Celle-ci dure depuis près de 7 ans et représente un poids psychologique pour Pedro.

Le décès d'un membre de la famille est aussi un élément impactant les parcours des personnes rencontrées. Rova a perdu sa mère adoptive. Peu après, sa famille biologique a repris contact avec lui. Cet événement l'a « chamboulé ». Il avance que c'est suite à cela qu'il a entamé un parcours d'errance. Néanmoins le décès d'un proche peut aussi produire l'effet inverse. Gauthier a quitté le domicile paternel à 16 ans, suite aux violences de son père. Sa grand-mère est la seule personne de sa famille avec qui il avait tissé des liens. Avant de décéder, elle lui a fait promettre de « s'en sortir ».

Il convient d'appréhender **la famille comme une institution protectrice**, un support sur lequel s'appuyer. Ce **support** est aussi bien **d'ordre matériel** (dépannage d'argent, se porter garant pour un loyer, recohobitation, etc.) que **d'ordre psychique** (Rova ne présentait pas de problématiques particulières avant d'apprendre ses origines). Il est, par ailleurs, intéressant de noter que la **recomposition familiale est un objectif** partagé par la quasi-totalité des personnes rencontrées.

Une défaillance de la socialisation par le travail

Le « déficit de filiation » ne se suffit pas pour comprendre ce qui déclenche un parcours de rue. Il convient également d'observer le « déficit d'affiliation », qui s'incarne notamment par un manque d'**intégration par le travail**. Parmi les personnes rencontrées, nous pouvons établir quatre grands types de trajectoires professionnelles :

- › des personnes n'ayant jamais travaillé ;
- › un enchaînement de contrats précaires ;
- › un accès au travail par des dispositifs moins conventionnels ;
- › un emploi stable et durable.

Des ruptures familiales qui freinent l'insertion professionnelle

Le fait que 5 des personnes rencontrées n'aient jamais travaillé s'explique, soit par des **stratégies patriarcales** (Nacima, Kadja), soit par **l'âge auquel elles se sont retrouvées à la rue** (Gauthier, Lulu, Idrissa). Le reste des personnes rencontrées ont toutes eu un emploi. La rupture du lien entre l'individu et le monde professionnel ne semble pas être l'élément déclencheur de la perte de logement.

Les ruptures familiales apparaissent comme l'élément explicatif principal dans les discours des interviewés, pour justifier la perte de leur logement. Brahim a par exemple continué à travailler alors qu'il dormait dans sa voiture.

« Q : Comment vous vous occupez pour passer le temps, en attendant d'aller travailler ?

Brahim : Dès que je sors, par exemple de... où il y a mes enfants, vers 20h-20h30, dès qu'ils ont fini de manger, je pars dans la voiture. Je pars manger, je vais à un restaurant, je mange. Quand je me mets dans la voiture et que je prends la place, il est 22h30 on va dire. Il est 22h30, je sais que le lendemain je vais me lever à 4h ou 4h30, je dors direct. J'essaie de m'endormir. Même si je n'arrive pas à m'endormir, j'essaie de m'endormir. » (Brahim)

Un enchaînement d'emplois précaires qui impacte les perspectives

Pedro, Rova et Vanessa ont connu des trajectoires professionnelles marquées par des contrats de courte durée et par une incertitude vis-à-vis de leur avenir. Il s'agit principalement de CDD dans des métiers peu qualifiés : par exemple en espaces verts pour les premiers. Vanessa, quant à elle, a connu plusieurs postes d'employée dans l'administration.

Pour les français, la perte d'emploi est un marqueur de désaffiliation sociale. **Pour les étrangers, l'emploi est le vecteur principal d'intégration**, quitte à accepter des **offres indécises**. Brahim, qui a fui la Tunisie au moment du printemps arabe, raconte son premier emploi à son arrivée en France.

« Brahim : Il y avait quelqu'un de mon quartier [à Tunis] qui m'a appelé. Il m'a dit : « il y a une société à Wattrelos, tu viens, tu travailles avec moi, il n'y a pas de soucis ». Je l'ai appelé, je suis venu, j'ai commencé à travailler direct.

Q : Comme pizzaiolo ?

B : Non dans du bâtiment. Il me paie 120 euros par semaine.

Q : Pour combien d'heures ?

B : La journée. 8h-17h.

Q : 120 euros par semaine pour 35 heures ?

B : Oui. 8h-17h. Et il ramène des palettes de placo, il faut les monter à l'étage. Il n'y a que moi qui faisait ça. La galère, vraiment la galère. » (Brahim)

Plus généralement, les personnes étrangères se retrouvent reléguées aux marges du marché du travail. Helena et Sara, toutes deux arrivées en France il y a 5 ans, n'ont connu qu'un seul emploi en France : celui de femme de ménage. Pour Sara cet emploi peut être perçu comme vecteur d'ascension sociale : elle n'a pas de diplômes en Roumanie et n'avait jamais travaillé. Pour Helena c'est l'inverse : elle a le bac au Portugal et elle y a travaillé comme hôtesse d'accueil dans un grand hôtel. De plus, pour se rendre à son emploi de femme de ménage, elle passait chaque jour 3 heures dans les transports en commun.

Les personnes étrangères sans domicile contraintes de trouver d'autres activités productives

Helena et Sara sont européennes, elles ne rencontrent pas de problèmes de titre de séjour. **Pour les demandeurs d'asile**, et les personnes dans d'autres démarches de régularisation, **l'emploi semble être perçu comme un moyen d'intégration**. Cependant leur statut administratif les bloque dans l'accès à l'emploi légalement rémunéré. Ils mettent donc en œuvre d'autres moyens pour accéder à une activité productrice de richesses. Begbé, guinéen de 18 ans, suit une formation en hôtellerie et il lui arrive de travailler sans contrat avec un de ses enseignants ; Riva suit une formation en peinture.

Mouctar, quant à lui, fait du bénévolat auprès des Restos du Cœur et du Secours Populaire quasi quotidiennement. Outre **l'aspect rémunérateur**, c'est aussi **l'aspect social** du travail qui est recherché.

Des situations professionnelles stables, remises en cause par des ruptures familiales ou l'environnement de travail

Il importe de **ne pas considérer la sphère du travail comme un champ social indépendant** des autres. Par exemple, Jacques avance que c'est son divorce qui a engendré la perte de son emploi.

« Q : Tu m'avais dit que tu avais fait les démarches pour le RSA au moment de ton divorce. Tu ne travaillais plus au moment du divorce ?

Jacques : Non, je ne travaillais plus parce que le divorce m'a fait faire des conneries au boulot et de là licenciement, licenciement sec. » (Jacques)

Outre des ruptures familiales impactant la capacité à travailler des individus, les **conditions de travail**, l'environnement dans lequel une personne évolue quotidiennement, semblent aussi jouer un rôle dans le **processus** amenant des personnes à se retrouver sans domicile. Jean-Yves est un ancien chef cuisinier. Il a été la seule personne interviewée à verbaliser le fait que ce soit la **surconsommation de produits psychotropes**, ici l'alcool, qui entraîna la perte de son logement.

« Q : Suite à un accident du travail ?

Jean-Yves : Non pas accident de travail. Disons que si, c'est un accident de travail, parce que l'alcool c'est partout. Donc moi à 10 heures du matin, je buvais ma bière, même deux. A 11h30-12h, je buvais l'apéro et après c'était parti pour la journée. Et tous les jours, et bien ça a causé des dégâts à l'intérieur de ma tête. C'est pour ça que je suis reconnu handi-capé. » (Jean-Yves)

Si Jean-Yves ne s'est pas retrouvé à la rue à la sortie de sa cure, c'est parce qu'il a pu occuper des maisons en travaux que son frère rénovait. Jacques et Jean-Yves ont eu des emplois stables, qu'ils ont gardé sur la durée. Cependant ce type de trajectoire professionnelle n'est pas le plus répandu.

Des personnes qui possèdent toutes des capacités, potentiellement professionnelles

Parmi les personnes interrogées, seules Nacima et Lulu n'ont littéralement jamais travaillé. Cela ne signifie pas qu'elles ne disposent pas de compétences qui leur permettent d'accéder à un emploi. Lulu a vécu une vingtaine d'années à la rue. Une telle résistance physique et psychologique est une compétence recherchée dans certains métiers. Nacima était

Points de repères : champ social

Un champ est un microcosme social relativement autonome à l'intérieur du macrocosme social. Chaque champ (politique, religieux, journalistique, universitaire, juridique, etc.) est régi par des règles qui lui sont propres et se caractérise par la poursuite d'une fin spécifique.



obligée de rester dans le domicile familial en Algérie, elle y a développé des compétences en termes de gestion d'un habitat. Sara, quant à elle, a su faire valoir ses compétences de gestion d'un habitat, pour être employée en tant que femme de ménage dans une association.

Ces compétences mobilisables sur le marché du travail peuvent être le fruit d'une expérience professionnelle passée. Jean-Yves a travaillé près de 15 ans en tant que chef cuisinier. Jacques a servi l'armée pendant 14 ans, avant de se reconvertir dans la protection rapprochée. Lors de l'entretien, Vanessa a récité son numéro de Sécurité Sociale, qu'elle connaît par cœur. Elle explique que c'est dû à ses différents emplois en tant qu'assistante administrative, pour lesquels elle devait retenir beaucoup de choses.

Vanessa a aussi insisté sur la formation en communication qu'elle a suivie étant jeune. Elle explique que cette formation l'a aidée dans sa manière de communiquer avec les différents acteurs du social. Les formations professionnalisantes sont aussi mobilisées par les personnes rencontrées pour valider certaines compétences. Riva a travaillé sur des chantiers en Afrique du Nord, en attendant de rejoindre l'Europe. Il est aujourd'hui inscrit en lycée professionnel.

Enfin, certaines personnes rencontrées ont développé des compétences dans le cadre privé. Mais elles ne souhaitent pas systématiquement les mobiliser dans leur processus d'intégration par le travail. Kadija occupe son temps libre, chez elle, en faisant de la couture. Helena, quant à elle, n'a pas voulu expliquer quel est son passe-temps, mais il semble bénéficier d'une place particulière à ses yeux.

« Q : En ce moment, si vous ne travaillez pas, c'est que vous attendez de mieux maîtriser la langue ? Ou vous en avez eu assez de faire les ménages et vous vouliez faire autre chose ?

Helena : Pour moi, peu importe, tant que le travail est un travail où je n'ai pas beaucoup de problèmes. Je voudrais un travail où je pourrais travailler à mi-temps. Un mi-temps parce que j'ai d'autres objectifs, auxquels je voudrais donner de l'attention. [Je voudrais] un travail qui finit tôt. Par exemple, en début d'après-midi, comme ça j'ai toute l'après-midi pour faire d'autres choses, mes passions.

Q : Justement, c'est quoi vos passions, qu'est-ce que vous faites sur le temps libre ?

H : Je ne voudrais pas parler de ça. Ce n'est pas quelque chose de gênant, c'est une chose que j'aime bien.

Q : Sans dire ce que c'est, est-ce que vous pensez que vous ne pourriez pas utiliser cette passion pour gagner de l'argent ?

H : Je pense qu'avec cette passion ; je gagne plus que de l'argent. » (Helena)

Des événements imprévus qui s'additionnent à des vulnérabilités

Une accumulation de problématiques pour expliquer la perte du logement

Tout d'abord, aucun des individus rencontrés n'a perdu son logement pour cause de non-paiement ou de mauvais entretien de celui-ci. D'autres facteurs sont susceptibles d'engendrer la perte de logement. Par exemple, Jean-Yves a été envoyé en centre pour suivre une cure par sa sœur, c'est pourquoi il a rendu son logement. Cet exemple met en lumière une relation logique dans le processus de perte de logement : des vulnérabilités structurelles qui se trouvent confrontées à un événement que les individus n'ont pas anticipé.

Le cas de Brahim illustre cette situation. Arrivé de Tunisie après avoir traversé l'Italie et la Suisse, il est d'abord logé à Lille par son employeur. Puis, il rencontre une femme et se met en ménage. Au début, la cohabitation se passe bien mais Brahim s'inquiète de l'éducation de leurs enfants. Il est au travail toute la journée tandis que sa femme passe ses journées « à boire et fumer ». Un soir, en revenant du travail, il la trouve en totale ébriété et reçoit des plaintes de la part des voisins, il décide d'appeler la police. Il relate leur passage à l'appartement.

« Moi je leur ai dit, franchement vous ne faites pas votre travail, moi j'essaie de protéger mes enfants. Je n'ai pas d'autres personnes sur qui compter. J'ai appelé la police pour trouver une solution. Un policier a demandé à mon ex : « Tu as besoin de quoi, tu demandes quoi ? ». Elle a dit « je demande qu'il quitte la maison ». Tout de suite. Il était minuit, une heure du matin. Moi j'étais énervé. Je ne comprenais rien. La policière m'a dit « Voilà tu prends tes affaires et tu pars ». Je dis : « comme ça ? C'est chez moi et je pars ? ». Elle m'a dit « Oui, les enfants c'est avec la mère. » » (Brahim)

Brahim s'est alors retrouvé à faire ses affaires et à quitter le domicile pour dormir dans sa voiture. Cette situation dura 3 mois. Brahim est un des seuls à avoir finement analysé l'événement qui l'amena à la rue. De plus, son histoire est significative de **l'accumulation de problématiques qui peuvent engendrer un parcours de rue**. Une dégradation des relations dans le couple, une absence de sollicitation de travailleurs sociaux en amont, une maîtrise partielle de la langue française (pour expliquer la situation aux forces de l'ordre) et une lecture stéréotypée de la situation de la part des forces de l'ordre. Aujourd'hui en maison relais, Brahim a récupéré la garde de ses enfants.

Ruptures familiales, violences, des éléments significatifs dans le processus de perte du logement

Jacques a expliqué être « parti en vrille » après son divorce, mais sans argumenter pourquoi il a perdu son emploi. Kadija expliqua, quant à elle, l'événement qui l'a poussée à quitter le domicile conjugal.

« Kadija : Il demandait 250 euros, tous les mois, pour payer le loyer.

Q : A votre fils ?

K : Oui. Quand mon mari, il a les nerfs, il est chaud. Et le dernier, mon fils, pareil. Mon mari a attrapé mon fils, et il l'a étranglé. Quand j'ai vu ça, j'ai dit : « lâches-le » et il n'a pas voulu. J'ai crié fort et après j'ai appelé la police. J'ai appelé les voisins, ils regardaient et personne n'est venu le défendre. Enfin bref. Bon, après, on est parti au commissariat porter plainte. Après, il a fait sortir mon fils. Je lui ai dit « puisque mon fils sort, moi aussi je sors avec mon fils. » » (Kadija)

Concernant les trajectoires résidentielles, force est de constater qu'une lecture en termes de désaffiliation semble être la plus pertinente, tant la dégradation des liens familiaux semble être corrélée à la perte de logement : que ce soit les liens familiaux primaires, au sein de la famille nucléaire, protectrice ; que les liens familiaux secondaires. **La famille est un support aussi bien affectif que matériel.**

Le couple est la plus petite cellule familiale. Or, la vie en couple est une confrontation entre deux mondes, deux univers sociaux. Une rupture du lien affectif peut être l'élément déclencheur d'un parcours de rue. Cet enjeu du concubinage dépasse la frontière du logement pour s'inscrire dans l'habitat³⁰.

D'autres événements semblent être associés à la perte du logement, comme la **perte d'emploi** pour Alberto ou **l'alcoolisme** pour Jean-Yves, mais ils concernent une partie marginale de l'échantillon des personnes rencontrées. Ces autres événements peuvent aussi être une conséquence de la dégradation des liens familiaux.

La mobilité comme facteur de la perte de logement... et de l'incapacité à en retrouver

La faculté d'un individu à être **relogé rapidement** après la perte de son logement dépend de la **densité** et de la **qualité** de son **capital social**. Jean-Yves a évité la rue grâce à son frère. Gauthier a été hébergé par la famille de sa petite amie. Begbé a été hébergé par des personnes qu'il a rencontrées au camp de St-Sauveur.

Ainsi, si l'ancrage dans des réseaux de solidarité locaux semble apporter une protection, **la mobilité engendre, de fait, une vulnérabilité vis-à-vis du logement**. Ceci est illustré par le parcours migratoire. Pour les individus relevant d'un parcours migratoire qui ont été rencontrés, la personne qu'ils connaissent, qui est déjà présente sur le territoire, n'est pas suffisamment dotée en « capital social » pour apporter une aide durable. De plus, les liens qui unissent les nouveaux arrivants aux personnes de leur communauté déjà installées sur le territoire sont plus complexes qu'un simple lien de parenté ou d'amitié, comme en témoigne Riva.

« Riva : On avait un « grand » ici à Lille, avec qui on a communiqué. [...] C'est un guinéen aussi. Donc quand on est venu [à Lille], on l'a appelé déjà avant d'être là. Il nous a dit « ok, vous pouvez venir ici. On passe au moins une nuit à la maison, et puis je vous indique le lieu où vous allez demander l'asile. Comme ça eux, ils vont vous trouver un l'hébergement ». On était au nombre de trois. Une fois à la gare, c'est lui qui est venu nous chercher.

Q : Ok, et vous avez fait une nuit chez lui ou plus ?

R : Non deux nuits. Deux nuits, puis la troisième nuit, il nous a montré AIR et à partir de ce jour-là, on ne se voit plus. » (Riva)

Mobilité résidentielle et statut de sans-domicile sont liés par une relation logique : s'installer ailleurs impose de se familiariser avec un nouvel environnement, de comprendre les codes de ce nouveau territoire, de trouver un nouveau logement, de se reconstituer un capital social, etc.

Néanmoins **un ancrage local trop « fort » peut aussi être une des raisons pour lesquelles un individu se retrouve sans domicile. Il restreint leur mobilité**, sur un territoire où les dispositifs d'assistance sont inégalement répartis.

Reprenons le cas de Watrelos où les habitants semblent particulièrement ancrés dans leur territoire. Imaginons qu'une personne perde son logement à Watrelos et qu'elle ne dispose pas de solutions d'hébergement chez des tiers. Si elle continue à vivre à Watrelos, elle sera obligée de se déplacer à Roubaix quotidiennement dans une logique de survie : se nourrir, se laver, maintenir du lien social, etc. Or ces déplacements coûtent du temps et de l'argent, ressources qui ne peuvent pas être mobilisées vers un autre objectif. Si l'individu décide d'aller habiter dans une des deux communes centres (Lille et Roubaix), il contribuera à grossir le contingent des personnes sans domicile présentes sur ces villes. Certes, il aura accès à plus de services et peut-être trouvera-t-il une structure grâce à laquelle il bénéficiera d'un accompagnement social. Mais à contrario, il peut y perdre ses racines (à l'inverse de Francis par exemple, qui est toujours resté dans la même commune, devenant le « SDF du village »), et se retrouver confondu à la masse de personne sans domicile présentes dans ces communes.

30- Rapport d'activité 2017 de l'association Home des Flandres pour approfondir la réflexion.

DES INDIVIDUS PRÉSENTANT DES PARCOURS RÉSIDENTIELS VARIÉS

Toutes les personnes sans domicile ont, un jour, connu une expérience dans le logement, et, à moins d'un événement tragique, toutes en connaîtront de nouvelles. Il n'y a pas d'inévitabilité à se retrouver sans-logement, il n'y a que des parcours variés, qui s'inscrivent dans des temporalités différentes. Ces parcours dans l'habitat se situent aussi bien dans le parc de logement, pour ceux ayant bénéficié d'un logement, que dans le circuit de l'hébergement. Ces **expériences multiples d'habitat** confèrent aux personnes sans domicile une **expertise d'usage** sur la question de l'habitat.

Des parcours en hébergement variés et vécus différemment

Les 20 personnes rencontrées, parce qu'elles se sont retrouvées, à un moment ou un autre de leur vie, sans domicile, ont vécu des parcours très différents vis-à-vis du logement et/ou de l'hébergement :

- > certaines ne se sont jamais retrouvées à dormir dans la rue. Elles ont pu bénéficier d'un hébergement dans un cadre institutionnel ou chez des tiers ;
- > certaines ont connu un bref passage de leur vie où elles ont dû dormir dans la rue ;
- > certaines ont vécu plusieurs aller-retour entre la rue et l'hébergement ;
- > certaines ont vécu des aller-retour entre différents types d'hébergement ;
- > certaines personnes ont systématiquement refusé l'hébergement et vivent ainsi à la rue depuis longtemps. Les raisons de ce refus peuvent être variées ; mauvaise expérience antérieure, présence d'un animal de compagnie non accepté par la structure, pratiques addictives, etc.

L'hébergement en structure est à double-tranchant

L'expérience de l'hébergement varie en fonction de la politique de chaque structure. Parmi les personnes rencontrées, il n'y a que Rova et Alberto qui rejettent en bloc l'hébergement en structure. Par exemple, Rova a quitté de lui-même le CHRS où il était hébergé, car il est devenu alcoolique à cause des autres habitants du lieu. Les autres, n'ont soit pas expérimenté ce type d'hébergement, soit ont expérimenté des dispositifs différents. Ces individus opèrent ensuite **une distinction entre leurs expériences dans chacun des dispositifs**. C'est ce dont témoigne Jean-Yves.

« Q : Comment tu as connu Magdala ?

Jean-Yves : J'ai connu Magdala par rapport à la « ferme petites haies » où j'étais avant. Eux, ils m'ont conseillé de venir ici. C'est un peu plus calme. Là-bas, à la ferme, c'était plus mouvementé.

Q : Pourquoi tu ne te plaisais pas à la ferme de la petite haie ? Qu'est-ce qui n'allait pas ?

JY : C'était plutôt l'ambiance qui n'allait pas. L'ambiance, elle était pourrie là-bas donc... à la longue ça m'a soulé, j'ai préféré partir. » (Jean-Yves)



Un vécu négatif des dispositifs de mise à l'abri

Les dispositifs de mise à l'abri semblent être vécus négativement. Ils accueillent généralement des personnes ne disposant d'aucune solution d'hébergement. Souvent, il s'agit de personnes très marginalisées, qui refusent de s'inscrire dans un hébergement sur le long terme. Une nuit dans ce type de dispositif peut être mal vécue, comme pour Ghost.

« Ghost : En plus, on était beaucoup dedans.

Q : Tu peux me raconter comment ça se passe une nuit à la Halte de Nuit ?

G : Ah c'est terrible. Ça rentre, ça s'agresse, ça gueule, ça se tape dessus. » (Ghost)

Il faut toutefois préciser qu'il s'agit d'un témoignage datant de plusieurs mois et qu'une personne rencontrée faisant la manche près d'un supermarché et qui fréquentait régulièrement la halte de nuit a noté une amélioration notable des conditions d'accueil de la halte de nuit suite aux travaux qui ont eu au 1^{er} semestre 2019.

Riva a détaillé le récit d'une nuit dans le cadre de la **veille saisonnière**. Lors de celle-ci, la mixité sociale n'est pas une priorité. Les associations semblent, dans la mesure du réalisable, regrouper les personnes selon leurs profils.

Néanmoins, une travailleuse sociale a pointé des **pratiques discrétionnaires de la part des organismes gestionnaires** de ces hébergements d'urgence. Par exemple, Riva pouvait ne pas respecter le « couvre-feu » du centre, car il a sympathisé avec la gérante. Parallèlement, une personne hébergée, dans la même structure, posait de lourds problèmes dans toutes les chambres où elle a été placée. Un jour, elle est rentrée après le « couvre-feu ». La gérante lui a alors signifié que son lit avait été donné à une autre personne.

De plus, le dispositif de veille saisonnière interroge les personnes sans domicile et les professionnels du social. En effet, le 1^{er} avril (avec un délai de latence d'une semaine pour certaines structures) les places d'hébergement créées spécifiquement pour l'hiver ferment. Si certaines personnes bénéficient d'une place pérenne d'hébergement suite à cette

période, une partie d'entre elles se retrouvent à la rue, ce qui va à l'encontre du « droit au maintien ». Le collectif ALERTE a estimé à environ 300 le nombre de personnes dans cette situation³¹, au printemps 2019. De plus, **ces dispositifs n'offrent pas de perspectives de stabilisation.**

Un hébergement en structures perçu comme un accès à la stabilité

Il existe des expériences vécues positivement. Tous les dispositifs « d'urgence » ne présentent pas les mêmes caractéristiques. Nacima est hébergée dans un CHU pour femmes qui ferme ses portes la journée. Sur ce temps, ses personnes sont invitées à se rendre dans l'accueil de jour spécifique pour femmes et familles géré par la même association. Si Nacima déplore le fait de ne pas pouvoir rester dans son habitat la journée, elle est satisfaite de ne plus avoir à penser à où elle dormira le soir.

Sara est très satisfaite de son appartement. Celui-ci fait partie d'un CHU, mais elle en dispose presque comme elle le souhaite, il n'y a que sur l'aménagement du mobilier qu'elle n'a pas la main. Les équipes éducatives ne viennent visiter l'appartement qu'une fois par mois, si Sara n'émet pas de demande.



Repas au CHRS ©Abej Solidarité

31- Pour plus de détails, voir le communiqué de presse du collectif ALERTE, daté du 26 mars 2019.

« Q : Est-ce que vous aimez bien vivre ici ou vous préféreriez vivre ailleurs ?

Sara : Non, c'est bien ici.

Q : Vous vous voyez rester ici longtemps ? Ou vous préférez changer de ville par exemple ?

S : Pour moi ça va, parce qu'on n'est pas beaucoup. On est que 4 personnes. Moi, j'aime bien être ici, parce que ce n'est pas loin du travail.

Q : Ça vous arrange d'être ici tant que vous travaillez ?

S : Oui. Même, on ne paie pas cher ici. » (Sara)

Cependant, l'hébergement dans le diffus ne représente pas la totalité de l'hébergement en structure. Pour Vanessa, l'entrée en Lit Halte Soins Sante (LHSS) a été vécue comme un **retour au calme et comme l'acquisition d'une sécurité**. Elle apprécie aussi la liberté dont elle dispose dans cette structure.

« Vanessa : Un an et demi quand même, dehors, vol de bijoux, vol de papiers, vol de ma sacoche. Après on me dit, « allez déposer plainte ». Ici, il y a une sécurité aussi, ça fait beaucoup.

Q : Oui, il y a toujours quelqu'un à l'entrée.

V : Ça fait beaucoup. Mais même, on est libres de sortir aussi. Juste, il y a un règlement, on respecte le règlement, voilà. Il ne faut pas rentrer non plus à des minuits, une heure du matin. S'il y a, quoi ou qu'est-ce, on téléphone, on prévient et puis voilà, tout va bien dans le meilleur des mondes. » (Vanessa)

Avant l'entretien, Vanessa indique le bien-être qu'elle ressent depuis son admission en LHSS. Elle félicite **la souplesse de l'accompagnement** qui lui est proposé. Par exemple, dès son arrivée, elle a totalement réorganisé sa chambre, en accord avec les gestionnaires de la structure.

Lulu, quant à elle, a été rencontrée avant qu'elle n'obtienne une place en CHRS, avec son conjoint. Avant cela, elle n'avait plus aucun document administratif et ses droits de santé n'étaient pas ouverts. Depuis notre entretien, elle est entrée en CHRS, elle a une nouvelle carte d'identité ainsi qu'une nouvelle carte de CMU.

L'expérience d'hébergement dans des structures de type foyer semble être bénéfique aux personnes les plus marginalisées. Celles qui, théoriquement refusent l'hébergement traditionnel, comme l'avait verbalisé Lulu lors de l'entretien.

Aucun des individus rencontrés ne s'inscrit dans le « modèle en escalier »

Les personnes rencontrées, qui vivaient en maison-relais lors de l'entretien, Brahim, Kadija, Jean-Yves et Jacques, ne sont pas passés par certaines « marches » de cet escalier. Brahim a tout de suite bénéficié d'une place en maison-relais, sans jamais fréquenter de CHU ni de CHRS. Jacques a tout de suite obtenu une place en CHRS, avant de connaître 2 maisons-relais différentes. Jean-Yves a directement été intégré en maison-relais, avant de rejoindre celle où il vit aujourd'hui.

Le « modèle en escalier » interroge sur la capacité financière des individus à assumer leur participation. En effet, l'hébergement d'urgence et l'hébergement d'insertion se prétendent inconditionnels. Mais, une participation financière est demandée aux personnes hébergées. Les associations gèrent le principe de l'inconditionnalité au quotidien au mieux au regard de leurs moyens financiers. L'incapacité d'une personne à participer financièrement n'est pas une clause de rejet. Un des objectifs des équipes éducatives est d'aider les individus à accéder à des ressources. Comment faire lorsque l'avenir d'une personne sur le territoire est incertain ? Une cheffe de service d'un CHRS pour familles pointe la difficulté qu'elle rencontre pour rentrer dans ses budgets face à la grande proportion de personnes ne pouvant pas régler leur participation.

L'apparition du principe de continuité interdit aux structures de remettre quelqu'un dehors, sauf pour faute grave. Ainsi, certaines marches du parcours en escalier se retrouvent saturées. Cette saturation des dispositifs peut aussi s'expliquer par le manque de place dans d'autres dispositifs adaptés, de type EHPAD ou IME.

Il semble qu'une lecture en termes de parcours en escalier ne soit plus pertinente pour analyser les parcours en hébergement des personnes sans domicile. Le principe de continuité, accompagné d'un changement progressif d'idéologie, ont contribué à **assouplir les frontières entre urgence et insertion** : Sara vit dans un CHU dans le diffus et dispose de son propre appartement pour sa famille ; et Lulu a obtenu une place dans un CHRS de type foyer pour elle et son conjoint. Un gérant de centres d'hébergement, qui gère des CHU et des CHRS, soulignait qu'il n'y a « **aucune différence dans l'accompagnement et la typologie de logements** » entre ses différents types d'hébergement, dans le diffus. La seule différence provient des financements qu'il perçoit : 9 000 euros par mois pour une place de CHU, 14 000 pour une place de CHRS.

Des parcours dans le logement marqués par une instabilité de l'habitat

3 types de rapport au logement ont émergé des rencontres, permettant de synthétiser la variété des trajectoires résidentielles :

- › les personnes qui n'ont jamais eu la responsabilité d'un logement ;
- › celles qui ont eu la responsabilité d'un logement de façon partagée ;
- › celles qui ont déjà eu la responsabilité individuelle de leur logement.

Ne jamais avoir eu la responsabilité d'un logement s'explique par le processus de désaffiliation vis-à-vis des liens familiaux

Les individus présentant cette caractéristique sont pour la plupart jeunes, ou ont connu un parcours de rue lorsqu'ils étaient jeunes. Ils ne disposent pas du capital social nécessaire pour éviter la rue. Notons que, si le fait de ne jamais avoir eu la responsabilité d'un logement s'explique par des

ruptures dans la jeunesse, cette situation peut s'ancrer dans le temps sans intervention extérieure. Cela contribue à produire un sans-abrisme « chronique ». Ainsi, Lulu a quitté le domicile paternel à 17 ans. Elle a d'abord été placée à l'ASE, puis est retournée vivre chez son père à l'âge de 15 ans. Elle n'a jamais disposé d'un logement depuis, si ce n'est un court passage en centre d'hébergement au début des années 2000. Elle a 38 ans aujourd'hui.

N'avoir jamais eu à charge individuellement un logement en raison d'événements de vie

À la fin de sa scolarité au lycée, Kadija a été emmenée en Algérie pour y être mariée. Depuis, elle a toujours partagé son logement avec un homme : ses conjoints successifs, et aujourd'hui, son fils. Jacques, quant à lui, a rejoint l'armée à 18 ans et, depuis cet âge, il a toujours vécu en caserne ou en concubinage.

Les personnes qui ont déjà eu la responsabilité individuelle de leur logement ont connu un parcours dans l'emploi relativement stable

Pour ces personnes, également, ce sont principalement des **perturbations dans la stabilité familiale** qui expliquent la perte de logement.

DES CAPACITÉS À ACCÉDER AU LOGEMENT

Une socialisation variée aux capacités de l'habiter

La socialisation à la rue, et par la rue, engendre des pratiques et des représentations particulières. Or, celles-ci peuvent entraîner des difficultés à habiter un logement. Les personnes concernées doivent se distancier de certaines normes et valeurs qu'elles ont acquises à la rue, afin d'être considérées comme « prêtes à être logées ». Cette catégorie, apparue dans une circulaire ministérielle à destination des préfets en 2009, ne définit pas précisément ce qui est entendu derrière ces termes. Marie Lanzaro en propose une définition issue de la « Convention de coopération FNARS Ile-de-France, AORIF, AFFIL - Pour accompagner les parcours résidentiels et renforcer les partenariats entre associations d'insertion et bailleurs sociaux »³². Cette définition avance que :

- › « si un ménage « peut louer », c'est-à-dire est en capacité d'accéder au logement d'un point de vue réglementaire ;
- › s'il « sait louer », soit assumer financièrement son logement ;
- › s'il « sait habiter », soit est en « capacité » d'entretenir et d'utiliser correctement son logement ;
- › s'il sait « s'adapter à son environnement », en d'autres termes, ne pas créer de troubles de voisinage, s'insérer dans le quartier, etc.

Il sera alors considéré comme « prêt au logement. »

³²- Lanzaro, M. « L'accès au logement des personnes hébergées : du droit à la sécurisation des parcours », Métropolitiques, 2016.

Les dimensions pointées interrogent, entre autres, **le rapport au corps et le rapport à l'argent** des personnes sans domicile. Ces représentations, associées au « prêt à être logé », se retrouvent dans les discours et les pratiques de tous les types d'acteurs (pouvoirs publics, bailleurs, travailleurs sociaux, personnes sans domicile, etc.) concernés par la question des personnes sans domicile. Néanmoins, cette idéologie, contre laquelle le Logement d'Abord veut agir, est contestée par certains de ces acteurs. Ceux-ci prônent une inconditionnalité dans l'accès au logement.

Des critères réglementaires non remplis par certaines personnes

L'incertitude à propos de leur présence durable sur le territoire exclut les étrangers non-européens de l'emploi. Cette modalité interroge sur la **place accordée aux personnes sans-droits ni titres** dans l'accès au logement. Si une personne française dont les droits sont fermés peut les rouvrir facilement, quid des personnes étrangères, dont le titre de séjour est temporaire, voire inexistant ?

Cet aspect du « pouvoir louer » questionne aussi **l'accès au logement des personnes présentant un handicap lourd**. Plusieurs professionnels rencontrés ont fait état d'une difficulté, pour ces personnes, d'accéder à des solutions de logement adaptées, de type Institut Médico-Educatif (IME) ou Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Faute de places accessibles dans ces structures, ces personnes s'ancrent durablement dans leurs hébergements.

Les difficultés liées au manque de ressources financières nécessaires pour assumer son logement

Les ressources financières dont disposent les personnes rencontrées sont principalement le RSA ou l'AAH. Or, **assumer financièrement et indépendamment un loyer peut être une difficulté**. C'est ce dont a témoigné Pedro, qui est aujourd'hui en logement après avoir vécu 6 mois à la rue, dès la première question de l'entretien.

« Q : Est-ce que tu peux commencer en me racontant ta journée s'il te plaît ? Qu'est-ce que tu as fait aujourd'hui ?

Pedro : Aujourd'hui, je me suis levé, après je suis allé à Magdala. Tous les matins, je vais à Magdala pour déjeuner. Parce que je ne peux pas me permettre de faire des courses, parce que c'est cher. Aussi, je veux dire aux gens que ce n'est pas parce qu'on a un logement, qu'on ne peut pas être dans la précarité. » (Pedro)

La situation de Pedro est représentative de la **porosité de la frontière entre sans-abrisme et précarité dans le logement**. Cette question du « savoir louer » est aussi à appréhender en fonction de la socialisation professionnelle des individus. Certaines expériences de vie peuvent également expliquer une difficulté dans la gestion du budget, comme le parcours à l'armée de Jacques.

« Q : Tu me disais que tu touchais à peu près 10-12 mille euros. Est-ce que le fait d'avoir eu des ressources, conséquentes à ce moment-là, ça ne t'a pas aidé quand tu t'es retrouvé à la rue ?
Jacques : Non. Parce que, justement, on vit sur la corde raide. On ne sait pas si le lendemain on sera encore vivant. Donc, quand les salaires tombent, on crame : en sorties, boîte de nuit, alcool, produits stupéfiants, etc. Voilà, on touche un peu à tout on va dire. On sait très bien qu'aujourd'hui, on est là, et que demain on peut être dans une boîte en sapin. » (Jacques)

La consommation quotidienne et régulière de produits psychotropes : un frein social, médical et psychologique au « savoir habiter »

La question de la consommation de produits psychotropes se situe entre le « savoir louer » et le « savoir habiter ». Concernant le « savoir louer », la consommation active de produits coûte beaucoup d'argent. Elle coûte également du temps : acquisition du produit, moments sous l'effet du produit, recherche d'argent en vue de l'acquisition.

Cette consommation active peut aussi poser des problèmes concernant le « savoir habiter ». Les équipes d'Un Chez Soi d'Abord ont rencontré des personnes dont le logement était squatté par des personnes à la rue, ou simplement très mal entretenu. Sans l'accompagnement, soutenu, souple et pluridisciplinaire, prévu par ce programme, ces personnes auraient déjà sûrement été expulsées.

Les entretiens et les rencontres réalisés n'ont pas permis d'établir un rapport de cause à effet entre consommation de produits stupéfiants et parcours de rue. Pour Jean-Yves c'est la surconsommation d'alcool qui a entraîné la perte de son logement. Mais, d'après Lulu, c'est le fait de s'être retrouvée à la rue à 17 ans qui a engendré ses pratiques addictives.

Deux rapports au produit peuvent être repérés : **palliatif ou récréatif**. Un infirmier participant aux maraudes sociales souligne la prééminence de la consommation d'alcool dans le quotidien des personnes les plus marginalisées. Celles-ci la justifient systématiquement à travers deux arguments : « ça réchauffe » et « ça permet de penser à autre chose ».

Cet infirmier pointe que la consommation de produits, et la dégradation qu'elle engendre, n'épargne personne. Il utilise l'exemple du squat 5 étoiles, où il a observé une forte consommation de drogues dures, alors que « ce n'était pas dans la culture de ses habitants, avant leur arrivée dans ce lieu ». Un employé de l'accueil de jour pour 18-25 ans, Point de Repère, corrobore ce constat concernant la consommation de drogues dures.

Les effets ambivalents des groupes d'appartenance sur le quotidien, les parcours et les perspectives

L'inscription dans des groupes d'appartenance est une des modalités de l'ancrage

« Le refus de l'hébergement d'urgence par de nombreux sans-abri exprime l'intensité de leur attachement à des collectifs d'appartenance »³³. Cet attachement peut faciliter le relogement ou l'insertion des personnes ; mais il peut également les freiner.

La socialisation par des « **anciens de la rue** » peut être bénéfique dans la mesure où ils disposent d'un **savoir d'usage**, qu'ils transmettent aux nouveaux arrivants à la rue, comme pour Alberto avec Jacques. Néanmoins, ce même Alberto pointe un des effets négatifs produits par l'ancrage dans des réseaux de sociabilités entre gens de la rue : le **non-respect d'un espace personnel**, privatif, et plus largement de son **intimité**.

« Q : La première fois que je t'ai vu, tu allais avoir un logement. Alberto : Je ne l'ai pas pris.

Q : Tu ne l'as pas pris ? Pourquoi ?

A : Je n'aime pas les mouches. C'est qu'il y a des gens qui savent où j'habitais avant. Ils se sont rapprochés de moi en pensant que j'allais les héberger. Les gens, ils veulent avoir des choses sans rien faire. Je leur dis « fais ce que moi je fais et on en parle. »

Q : Mais c'est pour ça que tu as refusé le logement ? Parce que tu avais peur que des gens viennent ?

A : Ah nan pas peur, je le savais. Je le savais qu'ils seraient venus me casser les pieds. » (Alberto)

Les propos d'Alberto illustrent l'impact des groupes d'appartenance sur les perspectives. Pour lui, il semble que l'acquisition d'un logement ne suffise pas à le faire sortir de son statut de SDF (il se qualifie comme tel). **Il anticipe sa vie en logement à travers les codes et les pratiques de la rue. La question du basculement identitaire et du rapport à soi** sont un enjeu du relogement des personnes sans domicile, et particulièrement pour celles ayant connu un long parcours de rue.

Le recours aux réseaux communautaires de solidarité : un support... qui peut devenir excluant

Au regard des rencontres réalisées, un type particulier de groupe d'appartenance semble être prépondérant sur notre territoire : la communauté ethnique. Précédemment, il n'était pas opportun d'aborder cet aspect car les effets de la socialisation par les pairs dépassent cette logique communautaire. Néanmoins, **certaines personnes sans domicile s'inscrivent principalement et presque exclusivement dans ce type de réseaux de solidarité**. Ici, la reconnaissance mutuelle ne s'effectue plus sous l'égide d'une condition matérielle partagée, celle de ne pas avoir de domicile personnel, mais sur des critères de reconnaissance nationale ou ethnique.

33- Gardella, E., « Comprendre le refus de l'hébergement d'urgence par les sans-abri », Métropolitiques, 2019.



Femme hébergée en train de cuisiner avec son fils ©ADULM, oct. 2019

Helena a exclusivement été hébergée par des personnes de nationalité portugaise, des amis de son père, depuis son arrivée en France. **Son inscription dans ce type de réseaux de solidarité semble l'avoir exclue du processus d'insertion**, car elle ne pense pas avoir besoin d'un accompagnement social, considérant que ce type d'aide est réservé aux personnes à la rue.

L'analyse des modalités des pratiques de solidarité communautaire sera réalisée à travers le prisme de la **communauté Rom**, car cette population représente **près d'un tiers des personnes sans domicile dans la métropole lilloise**. Sara est la seule personne de culture Rom rencontrée dans le cadre d'un entretien. Mais d'autres individus ont été rencontrés dans un cadre plus informel, parfois sur leur lieu de vie, parfois dans l'espace public. Ce sont les résultats de ces observations et de l'entretien avec Sara, couplés aux rencontres avec la Direction Tziganes et Voyageurs (DTV), de la Sauvegarde du Nord, et avec l'intercollectif solidarité Rom, qui alimentent cette réflexion.

Tous les ménages de culture Rom ne vivent pas en campement : certains vivent dans des squats, des « sas », des centres d'hébergement, des logements sociaux, etc. De plus, ce mode de vie semi-nomade semble plus être subi que revendiqué. Sara précise son rapport au logement en Roumanie.

« Q : C'est « normal » en Roumanie de vivre à 8 dans un petit lieu ?

Sara : Il y a des autres personnes qui ont des grandes maisons, il y a des personnes qui n'ont pas de grandes maisons. Parce que, comme on n'a pas de travail, on n'a rien.

Q : Par exemple, une personne dans une grande maison est-ce qu'ils vont être 30 ? Où est-ce qu'ils vont être que 6 et une seule famille ? Est-ce que c'est culturel d'habiter à beaucoup au même endroit ?

S : Non. Si on pas de droits pour une maison, on reste tous dans la [même] maison. Jusqu'à ce qu'on peut partir dans une autre maison. Mais nous, on restait avec la maman de mon mari. » (Sara)

Les acteurs du social spécialisés sur la question Rom ont observé un **basculement dans les logiques amenant cette population à s'installer sur le territoire métropolitain**. Entre 2008 et 2013, suite à l'ouverture de l'espace Schengen, de nombreux ménages de culture Rom se sont installés sur le territoire métropolitain. En 2013, le nombre de personnes de culture Rom sans domicile sur la Métropole a dépassé les 3 000. Depuis cette date, peu de personnes viennent s'installer ex nihilo, les nouveaux arrivants viennent pour rejoindre des proches. Sara est arrivée fin 2013 et a suivi cette logique.

« Q : Pourquoi vous avez choisi de venir à Lille quand vous êtes arrivée en France et pas une autre ville ?

Sara : Parce qu'ici habitaient : ma sœur, mon papa, ma maman, tout. » (Sara)

Le **premier habitat** de Sara sur la métropole a été un **baraquement**, dans un bidonville, qu'elle a **hérité de sa sœur**. Au moment de l'entretien, en juillet 2019, cette dernière vivait toujours en caravane, dans un campement non loin de chez Sara. Sara a réussi à trouver un emploi en France, ce n'est pas le cas de sœur, qui est présente sur le territoire depuis plus longtemps. Pourquoi ? L'entretien avec Sara n'a pas permis de répondre à cette question.

Cependant, il semble que l'irruption de Francesca dans la vie de Sara a facilité le processus d'insertion. En effet, celle-ci lui a payé une caravane suite à la destruction du baraquement de Sara lors de l'évacuation du camp où elle vivait. Elle lui a trouvé un appartement suite à une autre évacuation. Elle l'a mise en relation avec des personnes qui lui ont trouvé un emploi, et elle continue de visiter Sara régulièrement dans son hébergement actuel. Le repli sur ses semblables est un réflexe universel lors de l'arrivée d'un individu sur un nouveau territoire. C'est ensuite qu'apparaît le besoin de s'affranchir de ces réseaux communautaires, qui ont des aspects contraignants.

« Q : Vous devez payer au chef [pour vivre sur le campement] ?

Sara : Oui. La première fois, on a payé 200 euros et après toutes les semaines on payait 10 euros. » (Sara)

Les conditions de vie dans un campement sont très précaires, à la limite de l'inhumanité : non accès à l'eau courante, accès

à l'électricité inconstant, problématiques d'hygiène, promiscuité, conflits de voisinage, vols, etc. Il existe aussi une hiérarchie sociale sur le camp : outre les rapports de domination genrés, deux figures symboliques importantes structurent l'organisation du campement : le chef politique et le chef religieux, bien que ce dernier ne soit pas associé à un camp précis, mais se rend sur les différents sites pour tenir ses offices. Le chef politique est la personne qui va au-devant des inconnus qui entrent dans le camp, et il organise également le ramassage des déchets.

Le simple fait d'être confiné dans un entre-soi est déjà un frein à l'intégration. D'ailleurs, cet entre-soi ne semble pas être un élément constitutif de la culture Rom. Sara affirme que cela ne la dérangerait pas d'être logée loin de ses proches. Cette limite de l'entre-soi est illustrée par la question de la scolarisation des enfants de ménages Roms vivant en campement. Tout d'abord, les démarches pour qu'ils soient scolarisés s'inscrivent dans le temps long (plus de 2 ans pour ceux de Sara). Mais une fois scolarisés, il faut encore qu'ils puissent se rendre à l'école. Or les camps sont situés aux marges de la Ville, ce qui les force à être mobiles. De plus, si un enfant voit que ses amis vivant sur le camp ne vont pas à l'école, il sera tenté de ne pas y aller pour rester jouer eux.

Les personnes de culture Rom sont des individus transnationaux. Ils s'inscrivent entre deux territoires, deux pays.

Par exemple, un système de navettes reliant Lille et la Roumanie a été créé. Pour 60 euros, une personne peut retourner en Roumanie. En effet, les documents administratifs des enfants roumains sont à renouveler régulièrement. Or, cela ne peut se faire qu'en Roumanie. Ces navettes permettent aussi aux personnes de participer à des événements familiaux importants (mariages, enterrements, baptêmes). Ainsi, l'argent gagné en France peut être réinvesti en Roumanie, ou en France. Ce qui semble guider les perspectives de ces individus est une amélioration drastique de leurs conditions de vie, qui sont insatisfaisantes en Roumanie. Le passage en France peut être vécu comme une étape : l'école et la santé sont payants en Roumanie. Ou bien, comme une finalité si l'insertion fonctionne. Il doit aussi exister des réseaux mafieux au sein de cette communauté, qui contraignent les habitants des campements. À part l'impôt dû au chef, aucun de ces aspects n'a pu être documenté dans cette étude.

Des dynamiques pour retisser des liens

Les ruptures des liens familiaux et le déficit d'insertion par le travail sont des éléments constitutifs du processus de désaffiliation sociale rencontré par les personnes sans domicile. Un **défaut d'inscription dans ces liens**, dans ces solidarités, a des **conséquences matérielles et psychiques** pouvant entraîner un parcours de rue. Cependant il existe d'autres instances socialisatrices : le club de sport, le quartier, l'école, etc. Deux de ces instances semblent particulièrement mobilisées par les personnes sans domicile, dans une volonté de se réinscrire dans des dynamiques de lien : **les réseaux confessionnels de solidarité et les associations**.

Les réseaux confessionnels de solidarité comme support matériel et psychique : exemples de pratiques guidées par la solidarité musulmane et la solidarité chrétienne

Une démarche d'observation empirique a fait émerger l'existence de dispositifs, à destination des plus démunis, guidés par la solidarité musulmane.

› **le collectif CASA**, qui s'est créé suite à l'évacuation du camp de St-Sauveur en octobre 2017, propose une distribution de repas chauds tous les soirs au parc JB Lebas. Initialement destinée aux exilés, cette distribution accueille tous types de personnes sans domicile. Parmi les structures qui composent ce collectif, il y a la mosquée de Mons-en-Baroeul ou encore l'ONG Hasene International. Les services rendus par ces associations, dans le cadre du collectif CASA, s'arrêtent à la distribution alimentaire. Néanmoins, elles mettent en place d'autres moyens pour aider les démunis, notamment au sein de leurs communautés ;

› **l'association Taram Miskine** est un acteur important du territoire roubaisien. La quasi-totalité des personnes rencontrées habitant le Versant Nord-Est ont évoqué cette association. La Voix du Nord estime, en 2018, qu'entre 250 et 300 repas sont servis par cette association quotidiennement³⁴. Gauthier a bénéficié des services de cette association quotidiennement.

« Q : Pour manger le midi, le soir, tu fais quoi ?

Gauthier : *Le midi, je ne mange pas parce que le matin je suis ici [à l'accueil de jour l'Etape]. Je déjeune ici et des fois je demande des colis pour manger le midi. Le soir, je vais à un endroit qui s'appelle Taram Miskine. C'est des femmes qui aident les gens qui sont en galère, qui sont dans la rue, qui sont SDF, qui donnent à manger le soir. On est bien servis et on mange bien avec eux.* » (Gauthier)

Cette association ne dispose **pas de financements publics**, ses ressources proviennent de **dons privés**, principalement des mosquées de la métropole. Les exemples cités ci-dessus permettent de mettre en lumière **l'universalité de l'aide proposée par ces dispositifs** aux inspirations confessionnelles. Cette **solidarité**, guidée par des principes de charité musulmane, **ne s'incarne pas uniquement sous la forme d'une action collective structurée**. Elle est également **diffuse**, parmi les membres de cette communauté. Nacima, par exemple, bénéficia régulièrement de solutions d'hébergement grâce à ses « sœurs » de la mosquée. Notons que ces dispositifs, rencontrés lors de l'étude, ne semblent pas exclure des individus en fonction de leur confession et proposent une aide universelle.

Le volet humanitaire n'est pas le seul sur lequel les réseaux confessionnels de solidarité agissent. Le Centre de la Réconciliation est une association à vocation sociale issue de

l'Eglise protestante « la Réconciliation » de Lille. Elle propose différents services aux femmes et aux mineurs étrangers sans solution de logement et d'insertion en France. Cette structure héberge des jeunes qui n'ont pas été reconnus comme mineurs par le Département, peu importe leur confession. Cet hébergement peut se faire en familles d'accueil, ou dans un réseau de paroisses partenaires. Celles-ci mettent à disposition des locaux pour héberger une quinzaine de jeunes. Toutes les deux semaines, les jeunes déménagent dans une paroisse différente, la logistique étant gérée par l'association.

Cette structure a également proposé de l'hébergement d'urgence pour les familles, hommes exclus, qui étaient à la rue. Elle propose aussi des cours d'alphabétisation et de remise à niveau, dont a bénéficié Idrissa.

« Q : Est-ce que tu peux commencer par me raconter ta journée type ? Qu'est-ce que tu fais de la journée en général ?

Idrissa : *Bon, en général je ne fais rien de grave, et je fais rien même. Je suis un peu les cours par l'église de la Réconciliation pour essayer de me remettre à niveau, pour que l'année prochaine je puisse aller à l'école, suivre une formation et m'intégrer.* » (Idrissa)

Notons que l'école est la première chose évoquée par Idrissa lorsqu'il raconte sa journée, alors même qu'il n'a pas pu s'y rendre le jour de l'entretien. Ceci souligne **l'importance accordée à la scolarisation par une partie non négligeable du public des jeunes étrangers** sans tuteur légal en France. Sur cette question de scolarisation, le Pasteur en charge du Centre de la Réconciliation a interpellé la direction diocésaine de l'enseignement catholique. Celle-ci a encouragé les chefs d'établissements privés catholiques à scolariser ces jeunes exilés. En mai 2019, 120 jeunes étaient scolarisés dans une quarantaine d'établissements scolaires.

Devenir bénévole dans une association, un vecteur de basculement

Les **associations** sont une autre instance qui contribue à resocialiser les personnes disqualifiées. La participation des personnes sans domicile aux activités associatives produit un **changement de paradigme. L'association passe de fonction d'assistance à fonction d'intégration**. La personne sans domicile devient, le temps de ces activités, personne aidante et non plus personne aidée. Être bénévole dans une association permet aussi d'être en relation avec d'autres individus que les professionnels du social ou les personnes sans domicile.

L'association Magdala va proposer plusieurs représentations d'une pièce de théâtre, où la majorité des acteurs sont des personnes sans domicile. L'île de Solidarité, dont l'activité principale est la maraude alimentaire, a, dès sa création en 2011, intégré les personnes qu'elle aide en tant que bénévoles. Son Président avance : « On a fait de la pair-aidance dès le départ. Avant même que ça s'appelle pair-aidance, sans attendre la pair-aidance ». Jacques, quant à lui, est bénévole chez le Carillon.

34- « Roubaix : en immersion avec l'association Taram Misquine », La Voix du Nord, 31/05/2018.

« J'ai commencé avec le Carillon. J'ai été personne aidée et maintenant je suis bénévole. On fait les maraudes, on fait ce qu'on appelle la sensibilisation de rue. Le concept est l'inverse du 115. C'est-à-dire que le 115 attend les appels et impose leurs besoins. Le Carillon fait l'inverse : on descend dans la rue, on va voir les personnes qui sont à la rue, et on leur demande ce dont elles ont besoin. » (Jacques)

Le rôle intégrateur des associations et des réseaux confessionnels de solidarité a été illustré. Cependant, **chaque institution sociale produit tant des dynamiques d'insertion que de disqualification.**

Une recherche de pluralité dans les relations sociales, pour accéder à des ressources différentes

Certaines personnes rencontrées, les plus marginalisées, refusent de s'inscrire dans un accompagnement social. Néanmoins, d'autres, comme Pedro, soulignent **l'importance d'être accompagné dans certaines démarches** administratives. C'est pourquoi les individus rencontrés cherchent à mobiliser des relations sociales extérieures au groupe de pairs.

« Q : C'est toi qui a fait remonter les problèmes ? Ou c'est l'assistante d'Eole ?

Pedro : C'est moi aussi. Bon, l'assistante sociale était là aussi pour m'épauler, parce que c'est important de se faire épauler par quelqu'un de professionnel. Moi, en tout cas, je préfère. J'ai exprimé ce qui n'allait pas et heureusement qu'elle était là pour m'aider. En fait, elle était là pour aussi dire au bailleur qu'on ne peut pas rentrer dans un logement déguelasse. » (Pedro)

La rencontre avec Francesca a été un moment clef pour Sara, car elle l'a aidée dans beaucoup de démarches. Ce « **dépassement de fonction** » de bénévole, opéré par Francesca, n'est pas un cas isolé. C'est la même logique qui a permis à Idrissa de se faire héberger chez un tiers, en attendant le verdict de son recours suite à la non-reconnaissance de sa minorité.

« Q : Comment tu t'es retrouvé dans l'appartement ?

Idrissa : J'ai eu la chance d'aller dans les différentes associations, comme Utopia, là où celle qui m'héberge travaillait. C'est pour cette raison que je me suis retrouvé ici. J'ai demandé à Utopia s'ils pouvaient me trouver une famille d'accueil, où je peux rester et puis aller à l'école. Avec elle, on s'est bien entendus et elle m'a permis de venir habiter chez elle. » (Idrissa)

Les acteurs associatifs, que ce soit dans le cadre de leur travail ou non, ne sont pas les seuls individus de la société « insérée » qui sont mobilisés par les personnes sans domicile. Rova expliquait se doucher chez des amis, qui disposent d'un logement, pour ne pas avoir à perdre de temps à patienter dans les accueils de jour. Alberto a bénéficié de la générosité de certains promeneurs, qui passent par le parc où il vit.

« Q : Les papiers que tu planques ça va être quoi ? Vu que ta carte d'identité tu la gardes.

Alberto : Tout ce qui est livret de famille, tous les papiers importants. Impôts, des trucs comme ça, je les ai mis dans un autre coin, ou chez des personnes. Il y a une ville où j'ai un garage rempli de tous mes meubles.

Q : Qui te laisse le garage à disposition ?

A : C'est une vieille. Tous les lundis, il y a une petite mamie [qui passe], que j'ai rencontrée comme ça, par hasard. Tous les lundis, elle ramène à manger pour elle et un plat chaud pour moi. » (Alberto)

Des personnes qui présentent toutes un projet de vie

Les personnes rencontrées font état d'une incertitude concernant leur avenir. Cependant, elles présentent toutes un projet de vie.

Pour les demandeurs d'asile, ce projet est associé à l'acquisition d'un titre de séjour leur permettant de séjourner durablement sur le territoire national. De plus, ce projet peut être associé au pays d'origine. L'objectif immédiat d'Aboubacar est de faire venir sa femme et ses trois filles en France, pareil pour Mouctar avec ses deux filles. Plus généralement, le projet exprimé par ces personnes est celui d'acquiescer une stabilité familiale, professionnelle et dans le logement.

« Q : Tu te vois où dans 5 ans ?

Begbé : Dans 5 ans ? Avec ma femme et avec mon petit enfant, je suis dans ma maison, je travaille, et maintenant, ça ira. » (Begbé)

Retrouver une vie « normale » est un objectif partagé par tous individus interviewés. Jacques a mentionné la « fierté » que ce serait de disposer d'un bail à son nom et de payer ses factures. Ghost est inscrit à la mission locale et cherche une formation. Il perçoit celle-ci comme un moyen de trouver un emploi, pour ensuite quitter le CHRS où il est hébergé.

Pour les personnes ayant des enfants, comme Lulu ou Pedro, la recomposition familiale est au cœur de leurs projets de vie.

« Mon souhait c'est d'avoir une petite maison, pas forcément un gros truc. Ça peut être une chambre, deux chambres, pour que Raphaël ait son environnement. » (Pedro)

Ces projets s'inscrivent dans des temporalités différentes

Lulu pourra prétendre récupérer la garde de ses enfants une fois qu'elle aura réduit sa consommation de drogues et qu'elle sera dans des démarches pour trouver un emploi. Pedro a obtenu la garde partielle de son fils, suite à plusieurs rendez-vous avec le juge des enfants. Son objectif est maintenant d'obtenir la garde totale.

Gauthier a été rencontré le 11 juin 2019. Il dormait dans sa tente le long du canal de Roubaix. Il n'avait ni CMU, ni carte d'identité. Au moment de l'entretien, il venait de solliciter un accompagnement social et il débutait sa prise en charge à la mission locale. En septembre 2019, Gauthier vit, avec sa petite amie, dans une ville moyenne de Picardie, où il a décroché un emploi.



LE LOGEMENT D'ABORD, VU PAR LES PERSONNES SANS DOMICILE

Aucune des personnes rencontrées ne connaissait la philosophie ou la politique du Logement d'abord. Pour quelques-unes, l'expérience Un Chez Soi d'Abord était connue. Leur perception de cette politique a donc pu être biaisée par la manière celle-ci leur a été présentée.

Disposer d'un toit, une aspiration universelle

La philosophie du Logement d'abord, qui veut permettre à tout le monde d'accéder au logement, fait consensus. Que ce soient les personnes de culture Rom, les exilés rencontrés, ou les personnes les plus marginalisées, tous pointent l'universalité du besoin de disposer d'un logement.

« Quand on n'a pas notre logement à notre nom, on est considéré comme SDF. (...) Un bail avec mon nom, ça a une valeur symbolique, ça veut dire que j'ai réussi, que je reviens dans le monde des vivants. » (Jacques)

Quand cette politique a été présentée à Begbé, il a pointé la nécessité d'accorder un droit à l'essai aux personnes relogées. Il ne lit pas la situation en termes de « prêt à être logé ».

« Oui c'est une bonne idée. Là, il n'y aura pas de délinquance, pas de personnes qui font n'importe quoi à la rue, et la ville sera plus propre [...] Tout le monde est bon dans l'appartement, sauf celui qui gâte, on le fait sortir. Mais pour le moment, tu mets quelqu'un dans l'appartement, ça te révèle son comportement, tu vas voir s'il est bon là-bas ou s'il n'est pas bon. » (Begbé)

Le Logement comme support à d'autres projets, notamment la recomposition familiale

La recomposition familiale demeure le principal objectif associé à l'acquisition d'un logement. La perspective de l'accès au logement se construit rarement indépendamment d'autres projets :

- › Riva et Begbé souhaitent disposer d'un logement pour pouvoir travailler et construire une famille ;
- › Maintenant que Kadja est hébergée en maison relais, elle peut consacrer du temps à sa passion, la couture ;
- › Aboubacar bénéficie du statut de réfugié. Il vit dans une résidence sociale. Son prochain objectif est de réussir à ramener légalement sa femme et ses filles, qui sont en Guinée ;
- › Pedro associe son accès dans le logement à la récupération de la garde de son fils ;
- › Lulu, suit le même objectif que Pedro.

« Q : Donc pour vous la priorité c'est vraiment le logement ?

Lulu : Voilà, le logement, et récupérer mes deux filles.

Q : Mais pour avoir les filles, il faut avoir un logement avant ?

L : Oui. » (Lulu)

L'accompagnement proposé fait débat

L'accompagnement proposé dans le cadre de cette politique est une dimension qui revient dans les discours des personnes rencontrées. Certaines personnes pensent que tout le monde n'est pas apte à vivre directement dans un logement de droit commun. Ghost pense qu'une personne avec un long parcours de rue sera perdue dans son logement, et que la priorité dans l'accompagnement devrait être l'ouverture des droits.

« Ghost : Non, pas directement en logement. Il faut déjà avoir assez d'argent. Après, les personnes doivent s'habituer.

Q : C'est-à-dire ? S'habituer ?

G : Tu mets un SDF qui a au moins 10-15 ans dans la rue, directement en logement, il ne va pas tout savoir.

Q : Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour l'aider à rester dans son logement ?

G : L'aider. L'aider à faire les papiers. » (Ghost)

Pedro a, par exemple, pointé la nécessité d'être accompagné par un professionnel dans la recherche de son logement. D'autres, comme Patrick, soulignent que **cet accompagnement doit être co-construit et doit s'adapter à chacun**, pour ne pas être vécu comme une contrainte.

« Patrick : C'est bien pour celui qui veut se laisser faire. Parce que, déjà, ce n'est pas évident. Il y en a qui ne veulent pas.

Q : Qui veut se laisser faire, c'est-à-dire ?

P : Il y en a qui ne veulent pas dépendre de quelqu'un. C'est pour ça que moi j'ai eu des soucis avec l'association. Ils voulaient gérer mes comptes. J'ai dit « non je n'ai pas besoin de vous ». « Mais si, comme ça on fera une demande de FSL pour un logement et tout ça ». « Mais ne vous inquiétez pas c'est déjà fait ! ». Tu sais, quand ces gens-là sont face à quelqu'un avec un peu de caractère devant eux, de connaissances, ils sont dépassés. Donc, on gêne. Mais tu as les autres cas, où tu as des gens qui sont dehors et qui veulent rester dehors. Ils n'ont pas envie d'être assujettis à rendre des comptes. » (Patrick)

Une localisation du logement qui dépend des parcours des individus

Où reloger les personnes dans le cadre du Logement d'Abord ? Il semblerait que **le lieu dans lequel se projettent les individus est corrélé à leur niveau d'intégration**. Nacima ne travaille pas et a peu de chances de travailler, en France, dans un avenir proche. Elle ne semble pas être dérangée par le fait d'être logée loin du cœur métropolitain.

« Q : Est-ce que ça vous dérangerait de vivre à la campagne ?

Nacima : À la campagne, bien sûr ! J'aimerais bien du calme. » (Nacima)

Nacima ne verbalise pas le fait que ce soit son manque d'occupations durant la journée qui guide sa volonté de s'installer à la campagne. Elle insiste sur le calme procuré par la vie à la campagne. La maladie chronique dont souffre Nacima, ainsi que la mobilité contrainte qu'elle connaît au quotidien (tous les matins elle doit quitter son hébergement), contribuent à expliquer cette volonté de vivre dans un cadre calme.

Certains individus souhaitent **se rapprocher de leurs racines**, comme Jean-Yves, qui a vécu une grande partie de son enfance à Mons-en-Barœul.

« Q : Sur l'ensemble des villes où t'as vécu, laquelle tu préfères ?

Jean-Yves : Mons-en-Barœul. Ah oui, je suis né là-bas pratiquement. A Mons-en-Barœul, j'ai tous mes copains. On se voit encore souvent d'ailleurs.

Q : Donc si on proposait un logement à Mons-en-Barœul est-ce que t'irais ?

JY : J'y cours ! » (Jean-Yves)

Se sentir capable de gérer un logement peut prendre du temps

Toutes les personnes ne se sentent pas prêtes à intégrer un logement. Jean-Yves, a développé comment il anticipe son retour au logement de droit commun.

« Q : Si demain on t'appelle en te disant « on a une place, on a un appartement pour toi à Mons-en-Barœul », tu y vas ?

Jean-Yves : Pour l'instant, je n'y vais pas. Pour t'expliquer, je préfère encore me reposer et peut-être que dans 2 ans, 3 ans je partirai d'ici. J'ai failli partir, mais je me suis dit « non reste ici », donc c'est pour ça.

Q : Est-ce que tu t'es fixé une limite dans le temps que tu vas passer ici [dans la maison-relais] ?

JY : Non. Franchement non. On verra dans l'avenir. Si mon avenir permet de me dire « écoutes Jean-Yves, dans deux ans tu vas vivre avec ta copine », je partirai avec elle. Mais pour l'instant, je préfère être ici. » (Jean-Yves)

Qui est ciblé par le Logement d'Abord ?

Riva, en demande d'asile, s'interroge sur l'accès à ce dispositif. Il pose la question de l'accès à ce dispositif, que ce soit pour des questions de ressources financières, ou pour des questions de titre de séjour.

« Riva : Si, par exemple, on te prend, on te met dans une maison et que tu paies toi-même, c'est dans quelles conditions ? Dans les conditions que tu as les papiers ou non ? Si c'est dans tel cas, tu n'as pas de papiers, ce n'est pas la peine. Voilà, je préfère aller dans les foyers.

Q : Est-ce que tu penses, avec ce que tu as connu au camp, que tout le monde est capable de vivre dans son appartement et de gérer son appartement ?

R : Non, c'est impossible, parce que j'ai vu beaucoup de trucs. Des demandeurs d'asile qui perçoivent l'ADA. Ils prennent un appartement, 3 mois plus tard tu les vois dehors parce que ça ne peut pas aller, ça ne peut pas continuer. L'ADA que tu touches, tu la divises pour payer. Comment tu vas te nourrir ? La famille est là-bas [au pays] donc c'est un peu difficile. » (Riva)

Certaines « marches » du « parcours en escalier » sont plébiscitées par les personnes rencontrées

Certaines personnes soulignent la nécessité de disposer de solutions intermédiaires, avant l'accès au logement autonome. Ghost et Riva ont pointé la question de l'universalité et de l'accessibilité de cette politique. Les propos de Jacques vont dans le même sens. Mais, contrairement à Ghost et Riva, il propose des solutions pour pallier l'incapacité de certaines personnes d'habiter, directement, dans un logement de façon autonome.

« Q : Tu penses que c'est adapté à tout le monde ? Avec le regard que tu as sur ce que tu as vu quand tu étais à la rue ?

Jacques : Non. Parce qu'il y a des personnes pour qui c'est jouable d'entrée de jeu. Mais pour les personnes qui sont à la rue, le monde leur appartient. Ton appartement il fait 200 000 m². Les remettre dans un logement qui fait 20 m² ça peut être perturbant, voire destructeur. Moi, j'ai connu une personne qui était à la rue pendant plus de 5 ans, qui était suivie par une assistante sociale et compagnie. À un moment, on lui a trouvé un appartement thérapeutique.

Q : C'était un chez soi d'abord ?

J : Non, c'était une association sur Dunkerque. Et cette personne n'a jamais dormi dans son lit, elle a toujours dormi par terre.

Q : Ce serait quoi la solution pour ce genre de personnes justement ?

J : Une structure comme ici [maison-relais]. Il faut une étape transitoire entre les deux. Mais, il faudrait des personnes qui soient capables de détecter les personnes qui pourraient passer directement de la rue à l'appartement. Je pense que 8 personnes sur 10 ont besoin d'un lieu de transition de type CHRS ou pension de famille pour reprendre des marques, pour reprendre habitudes. C'est -à-dire se lever à heure fixe, se coucher à heure fixe, les repas à heure fixe. Reprendre un fonctionnement lambda. » (Jacques)

Toutes les personnes rencontrées adhèrent avec le principe de cette politique. Cependant la mise en place concrète de celle-ci interroge. Ces interrogations concernent principalement la capacité de certaines personnes à habiter leur logement. Manque de ressources économiques, question du titre de séjour, solitude, sont des freins repérés par les personnes rencontrées à propos du processus de mise en logement. Notons également que, comme pour Lulu ou Pedro, la mise en logement est associée avec l'idée d'un rapprochement familial. **Le logement est le support autour duquel s'articule la restructuration des liens dégradés, dont les liens familiaux.**

CONCLUSION, QUESTIONNEMENTS ET PERSPECTIVES

LE LOGEMENT D'ABORD, UN PLAN GOUVERNEMENTAL DONT LA PHILOSOPHIE CORRESPOND À UNE ATTENTE ET À UN BESOIN UNANIMEMENT RECONNUS

Le Logement d'abord, même s'il est encore assez méconnu des acteurs associatifs et institutionnels, est globalement perçu comme une avancée nécessaire. L'expérience d'Un chez soi d'abord³⁵ qui est expérimenté depuis 2011 à Lille, donne des éléments et des perspectives favorables au déploiement d'une telle politique.

Cet accès facilité au logement correspond aux attentes des personnes sans domicile qui sont nombreuses à souhaiter un logement autonome dans un contexte de dégradation de l'accès au logement dans la métropole lilloise.

Cette attente concerne particulièrement certains publics :

- › les jeunes pour lesquels les logements accessibles sont en nombre insuffisant ;
- › les personnes qui sont en refus des propositions d'hébergement ;
- › les personnes pour qui le passage par des étapes dans l'hébergement n'est pas nécessaire, voire entraîne une perte de compétence.

QUELQUES PREMIÈRES RECOMMANDATIONS

Cette étude permet de poser quelques premières recommandations pour la mise en œuvre du Logement d'abord. Ces préconisations sont issues des éléments d'observation des personnes sans domicile ainsi que des dires des acteurs associatifs et institutionnels.

Le besoin d'un accompagnement personnalisé

Compte tenu de la diversité des situations des personnes sans domicile. L'accompagnement personnalisé doit être renforcé et repensé. Chaque situation est plus ou moins complexe et suppose une temporalité adaptée (souvent en fonction de la durée « à la rue » que la ou les personne(s) a(ont) vécue. Il faut autant d'accompagnements personnalisés que de personnes.

Il est très difficile pour les personnes ayant passé 10 ou 15 ans à la rue de s'adapter dans un logement. Elles ont perdu des compétences sociales et parfois ne savent plus se meubler, se faire à manger, de créer du lien social. Elles nécessitent un accompagnement pluridisciplinaire. Pour certaines de ces personnes, un accompagnement psychologique est à prévoir au regard des parcours difficiles et traumatisant qu'elles ont vécus, comme des difficultés psychiques existantes et des risques de décompensation auxquels il faut être attentif. Cet accompagnement doit être quotidien. Il est important d'éviter l'isolement de ce type de personnes qui peut faire resurgir des souffrances et/ ou des difficultés psychologiques.

D'autres personnes nécessitent un accompagnement moins individualisé. D'après les acteurs rencontrés, certains jeunes ont besoin d'un accompagnement principalement administratif qui peut être réalisé de manière collective.

Un accompagnement à réaliser dans un cadre partenarial et coordonné

Face à la complexité de certaines situations, tous les acteurs interrogés mettent l'accent sur l'importance d'un accompagnement dans le logement qui assure l'action coordonnée de tous les professionnels institutionnels et associatifs. Les acteurs pointent l'insuffisante connaissance de l'ensemble des dispositifs par l'ensemble des acteurs. Tous font apparaître le besoin de formation des équipes aux nouveaux dispositifs et la nécessité de changer les représentations des acteurs envers les personnes sans domicile et leur capacité à habiter.

35- Le programme expérimental "Un chez-soi d'abord" a été mené de 2011 à 2016 dans quatre grandes villes françaises dont Lille, puis généralisé depuis janvier 2017 sur l'ensemble du territoire national. L'objectif est de proposer à des personnes en situation d'errance et souffrant de troubles psychiques sévères ou d'addictions d'accéder à un logement ordinaire directement depuis la rue, au sein duquel ils reçoivent un accompagnement soutenu par une équipe médico-sociale pluridisciplinaire à domicile.

Travailler de manière préventive

L'étude des parcours des personnes sans domicile met en avant la nécessité d'agir sur les fragilités et la vulnérabilité des personnes en amont de la perte de leur logement. Le Logement d'abord doit donc comprendre :

- › des actions favorisant le maintien dans le logement en prévenant les expulsions locatives ;
- › un travail de maintien et de développement des liens auprès des personnes vulnérables afin de les aider à maintenir ou à recomposer les liens familiaux ;
- › un travail d'insertion dans le quartier car le Logement d'abord ce n'est pas que l'insertion dans le logement et l'emploi mais aussi l'insertion dans le quartier, dans les loisirs, pour que les personnes se sentent bien dans leur logement ;
- › des actions pour faciliter l'accès à la culture et au sport afin de favoriser le lien social ;
- › des actions pour prévenir la perte des documents administratifs, via par exemple, la mise en place du coffre-fort numérique.

Une attention particulière à porter envers les jeunes

Le passage à l'âge adulte est un moment de transition où les fragilités familiales peuvent amplifier les difficultés d'insertion sociale et professionnelle et entraîner une difficulté vis-à-vis du logement.

Il convient de porter une attention particulière à la situation des jeunes isolés et sans ressources et de travailler sur les liens auprès des jeunes. Il peut s'agir de développer des points repérables pour les jeunes à l'exemple de ce que propose la maison des orphelins d'Auteuil à Loos : un éducateur y travaille sur les liens auprès des jeunes sorties de la Maison d'enfant à caractère social mais aussi auprès d'autres jeunes dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté.

Le besoin de logements spécifiques

Le Logement d'abord nécessite de créer ou de capter des logements. Il apparaît au regard des profils des personnes concernées qu'il est souhaitable que ces logements soient constitués de petites entités dans le diffus afin de permettre l'intégration des personnes dans leur quartier.

Plusieurs typologies de logements sont nécessaires. Les petits logements répondent aux besoins des jeunes et des personnes isolées. En revanche, de grandes typologies ou des typologies modulables sont nécessaires pour les familles de grandes tailles, jusqu'au T6.

Il est souvent évoqué la question des loyers accessibles et des logements proches des transports en commun.

Une vie collective peut être favorisée par l'existence de parties communes ou la proposition de colocations.

Pour les personnes ayant eu des consommations de stupéfiants, la localisation des logements requière une attention particulière.

Les hébergements restent nécessaires

Les CHRS continuent de répondre aux besoins de certaines personnes qui nécessitent des étapes intermédiaires ou qui préfèrent être logées au sein d'une collectivité.

Il est important de partir de l'envie des personnes. Le logement n'est pas la priorité pour certaines personnes ou nécessite un temps de construction de leur projet d'habiter.

DES QUESTIONNEMENTS

Des questionnements demeurent sur la mise en œuvre du Logement d'abord, largement exprimés par les personnes sans domicile et par les acteurs institutionnels. Ils portent principalement :

- › sur les moyens qui seront alloués. Tous soulignent que l'accompagnement des personnes les plus marginalisées nécessite l'intervention quotidienne d'une équipe pluri disciplinaire ;
- › sur les publics concernés. Quels seront les critères administratifs en termes de titre de séjour notamment et les critères de revenus ? Pour rappel, 70% des personnes se déclarant à la rue en mars-avril 2019 sont de nationalité étrangère et parmi elles, les deux tiers sont d'une nationalité extérieure à l'Union européenne.

ANNEXE

LISTE DES ACTEURS ASSOCIATIFS ET INSTITUTIONNELS RENCONTRÉS DANS LE CADRE DE L'OBSERVATION DES PERSONNES SANS DOMICILE

Problématique	Structure/service	Fonction	Lieu d'activité
Maraudes	Collectif des SDF de Lille	Responsable	Lille
	Equipes mobiles CMAO	Responsable	Arrondissement Lille
	Île de solidarité	Président	Lille
	Restaurants du Cœur	Responsable des maraudes	Lille
Hébergement	ABEJ : CHRS Rosa Parks	Chef de service	Lille
	Armée du Salut	Cheffe de service	Lille
	CHRS Home de Flandres	Chef de service éducatif	Tourcoing
	Magdala	Hôte de la Maison Relais	Faches-Thumesnil
	Sauvegarde du Nord	Directeur dispositif pôle inclusion/ logement	Lille
	Visa (CHRS Hors les Murs)	Cheffe de service	Plusieurs sites sur métropole
Jeunesse	ABEJ : Point de Repères	Chef de service	Lille
	Département du Nord	Coordinatrice des dispositifs jeunesse	DT Lille
	Département du Nord	Pôle enfance, famille, jeunesse	DT Roubaix
	FJT résidence Béthanie	Directeur	Lille
Familles	UTPAS Watrelos-Leers	Assistante sociale	Watrelos
	UTPAS Tourcoing- Mouvaux	Assistante sociale	Mouvaux
Femmes victime de violence	Solfa (accueil de jour Rosa)	Educatrice spécialisée	Lille
Victimes de trans ou homophobie	Le Refuge	Conseillère en économie sociale et familiale	Lille
Versant nord-est	CCAS Roubaix/ Accueil de jour l'Etape	Responsable	Roubaix
	CCAS Tourcoing	Responsable	Tourcoing
	CCAS Wasquehal	Assistante sociale	Wasquehal
Migrants	Département du Nord	Service départementale d'orientation des mineurs non accompagnés	Département
	Centre de la Réconciliation	Pasteur	Lille
	Ofii	Directeur territorial adjoint asile retour	Région NPC
	Singa	Coordinatrice	Métropole
	Utopia 56	Coordinatrice	Lille et alentours
Personnes de culture Rom	Collectif solidarité Roms	Membre du collectif	Lille- Villeneuve d'Ascq
	Sauvegarde du Nord	Directeur dispositif Direction tziganes et voyageurs	Mons-en Baroeul
Santé	Diogène	Médecin	Arrondissement Lille
	La Ravaude	Infirmière	Roubaix
	Réseau santé solidarité Lille Métropole	Coordinatrice	Métropole
	Sauvegarde du Nord	Cheffe de service Ellipse	Lille
	Sauvegarde du Nord	Directeur dispositif ambulatoire et de coordination thérapeutique	La Madeleine
Accompagnement dans le logement	GRAAL	Responsable territoire Lille	Métropole



Centre Europe Azur
323 Avenue du Président Hoover
59000 LILLE

+33 (0)3 20 63 33 50
agence@adu-lille-metropole.org
www.adu-lille-metropole.org

 [adulm59](https://www.facebook.com/adulm59)

 [ADULM59](https://twitter.com/ADULM59)

 [adulm](https://www.linkedin.com/company/adulm)